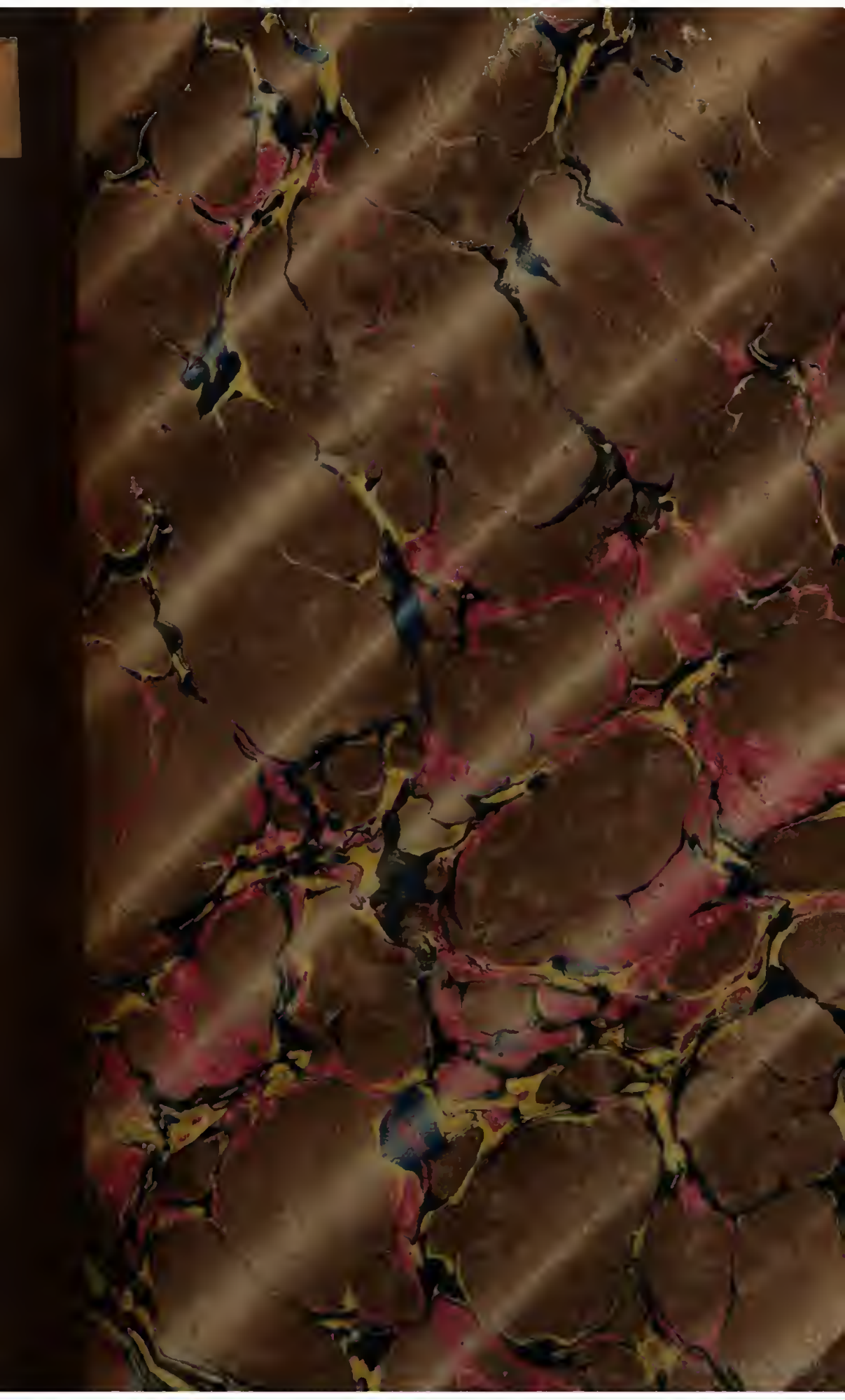

1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 20111052
Sala Grande
Scansia 31 Palchetto 1
N.° d'ord. AA 20

RELATION

DE LA PRISE

DE

FRANCFORT SUR LE MEIN.

RELATION

DE LA PRISE

DE

FRANCFORT SUR LE MEIN.

582928

RELATION

DE LA PRISE

DE

FRANCFORT SUR LE MEIN,

PAR

S. M. LE ROI DE PRUSSE,

ET

REPONSE DU GÉNÉRAL

VAN HELDEN,

AUX DÉCLAMATIONS CALOMNIEUSES

DU GÉNÉRAL

CUSTINE

COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE SUR LE RHIN.

. . . . . *Invita fatebitur usque invidia, et fragili quærens illidere dentem offendet solido.*

Hor. Serm. Lib. II. Sa. I.

A LA HAYE,

Chez I. VAN CLEEF.

1798.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

Digitized by Google

AU
DIRECTOIRE EXÉCUTIF
DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE.

CITOYENS DIRECTEURS!

La flatterie met aux pieds des rois les productions du mensonge, l'estime offre aux Directeurs des Républiques les tributs de la vérité: car, l'esprit et le cœur sont esclaves dans une Monarchie, ils sont libres dans une République.

Associé, pendant neuf années, aux dangers et à la gloire de la Nation Française, je lui dois un compte particulier de la confiance dont elle voulut bien m'honorer: je le présente à ses Magistrats suprêmes. C'est l'homage de la franchise et de l'honneur, il a donc des droits a votre bienveillance.

Puisse l'Europe céder, à la moderation et à la générosité du Gouverne-

ment Français, après avoir cédé à la bravoure et à la discipline des Armées Françaises ! Puissent les rois et les peuples être assez sages et assez éclairés, pour consentir à Vous devoir, Citoyens Directeurs, la paix, la liberté et le bonheur du monde! Puissent enfin, les ennemis de l'ordre social redouter la puissance de la République Française, de ce Gouvernement dont on peut dire avec tant de vérité,

Clari giganteo triumpho,
Cuncta supercilio moventis.

De ce Gouvernement, qui forcé de vaincre, ne veut, cependant, user de la Victoire que pour assurer la prospérité des Nations!

Salut et Respect,

VAN HELDEN,
Général Major au service de la République Batave.

La Haye, le 1er Nivose.
An 7. de la République Française.

RÉLATION DE LA PRISE

DE FRANCFORT SUR LE MEIN &c.

PAR LA RÉPONSE DU GÉNÉRAL

VANDELDEN,

AUX DÉCLAMATIONS CALOMNIEUSES

DU GÉNÉRAL

CUSTINE.

Hæc opus, hoc studium parvi properemus & ampli,
Si patriæ volumus, si nobis vivere cari.

Hor. Epist. Lib. I. Ep. III.

AVANT-PROPOS.

La prise de la Ville de *Francfort* a eu des conséquences trop grandes, elle a influé d'une manière trop précise sur les opérations Militaires des puissances coalisées, pour que la rélation que j'entreprens ici, puisse paraître indifférente à l'observateur et à l'historien.

En effet, l'homme qui réfléchit y trouvera la cause de bien des événemens qui se sont succédés avec rapidité depuis la conquête de la Belgique; l'histoire y découvrira la source de ces succès et de ces revèrs qui ont etonnés plus d'une fois, ceux même qui en ont été les instrumens ou les victimes. Car dans cette révolution, unique dans les fastes de l'histoire, toutes les causes sont enchaînées l'une a l'autre, tous les effets sont tellement liés entr'eux, que l'événement le moins important en apparence, peut suffire quelquefois, pour expliquer ces résultats qui confondent tous les calculs de la prévoyance et mettent en défaut les politiques les plus exercès.

Si la révolution Française aussi juste dans ses principes, qu'etonnante dans ses effets, à révélé aux peuples des verités d'ou dépendent essentiellement les destinée des Nations; si la philosophie à proclamé les droits également sacrés et imprescriptibles des Peuples, et si la justice à fait entendre aux Souverains que leurs devoirs, inséparables de ces droits, ne seroient plus violés impunément; si tous les préjugés, enfin, ont été cités au tribunal de la raison, en même tems que tous les abus ont été attaqués

dans leur source et exposés au grand jour ; si, dis-je, tant de maux et tant de biens, de si grandes victoires et des leçons si terribles ont signalé les dernières années de ce siècle plus fécond en miracles politiques et militaires, que tous ceux qui l'ont précédé, il doit être permis à chaque Citoyen d'exposer sa conduite au jugement de ses contemporains ; il est même du devoir de tout fonctionnaire public de rendre compte à la Patrie de ses principes et de son administration : car, c'est dans l'estime publique que le véritable citoyen doit chercher le prix de son devouement, et la récompense de ses travaux.

Je dois a la Nation Française dont il m'a été permis de partager les dangers et les triomphes ; je dois a la République Batave qui daigna me faire partager dans des tems orageux, le soin de la défendre, et dont le plus beau titre de gloire est d'être devenue l'alliée de la France dont on l'avait forcée de se declarer un instant l'ennemie, je dois a la vérité et a l'honneur de soumettre ma conduite au jugement des personnes qui m'ont honoré de leur protection, de leur estime, de leur amitié. Puisse ce récit être pour mes braves frères d'armes Français et Ba-

avec un témoignage de la considération que je leur ai vouée ; puisse-il être une preuve que je serai toujours digne de partager avec eux, l'honorable titre de *défenseur de la Liberté* ; et puisque l'amour de la Patrie ne saurait exister dans un coeur qui dédaigne les droits de la Nature, où qui neglige l'accomplissement des devoirs domestiques, puisse cet ecrit honorer la viellesse et consoler les derniers jours d'un Père qui a payé comme moi, sa dette à sa Patrie ; qui peut s'honorer comme moi, d'avoir souffert pour la cause de la Liberté ; et qui sur le bord de son tombeau jette un dernier reguard sur sa Terre natale, voit le genie de la République Batave confondre ses destinées avec les destinées de la République Française, et se glorifié de trouver son nom inscrit parmi les noms des Républicains et des Soldats Français.

Etranger à la République Française par le hazard seul de la naissance, peu familiarisé avec les beautés d'une langue qui, semblable au courage du Français, noble et impécueuse comme lui, leur assure l'Empire de la litterature et des arts, sans doute on n'attend pas de moi ces mouvements oratoires, ce stile élé-

gant et pur, cette facilité, cette grace et cette précision qui caracterisent les grands écrivains Français. —— Mon style sera simple comme mon sujet; et si je dérobe a la verité l'éloquence dont elle est susceptible, je ne lui ôterai du moins aucun de ses droits à l'estime et à la confiance publique.

Il n'est peut-être pas aussi deplacé qu'on le croit vulgairement, de parler de soi même et de rapeller ses actions; car, c'est le propre d'une ame honnête de ne pas craindre de dire ce qu'elle n'a point hésité à faire. Autant cet orgueil est bas dans un mauvais Citoyen, autant il s'ennoblit lorsqu'il prend sa source dans un coeur généreux, dans le sentiment de sa propre dignité, dans le desir d'être utile a sa Patrie. Il y aurait bien moins de grandes actions, s'il n'etait pas permis de s'en glorifier; et que deviendrait le plus grand charme de la victoire, de quoi se formerait l'esprit public d'une Nation, si l'orgueil n'etait pas pour ainsi dire permis aux hommes qui s'y rendent récommandables? Il n'y a que l'homme essentiellement vil qui soit insensible a la gloire, et la gloire elle même

n'est autre chose que l'approbation de ses superieurs et l'estime de ses Concitoyens.

Si j'ai la conscience d'avoir rempli mes devoirs envers la République Batave, et la République Française qui daigna m'adopter pour un de ses enfans, il doit m'être permis de parler de moi dans cet ouvrage, puis qu'il a principalement pour bût de montrer que j'ai cherché à me rendre digne de la confiance, dont mes concitoyens m'honorerent. Je n'ai rien fait de grand, mais je n'ai rien fait qui ne soit conformé aux loix de l'honneur et à mon devoir de Citoyen Batave et de Général Français. Si j'ai à dévoiler l'iniquité d'un homme que ses crimes conduisirent à l'echaffaud, on ne m'accusera pas sans doute de calomnier ses cendres; car ce sont les ordres même et les propre témoignage de cet homme qui déposeront contre sa memoire. Sans doute une vie modeste et retirée donne le droit à tout homme sage de ne repondre que par le silence et le mépris aux atteintes de la calomnie; mais lorsqu'on a été fonctionnaire public, lorsqu'on est investi d'un caractère et revêtu d'un titre honorable il ne suffit point d'être sans reproche, il faut encore le paraître.

Si on demande pour quoi j'ai tardé si long-tems à publiér cet écrit, cet écrit répondra lui même à une question semblable; car, il prouvera l'impossibilité où je me suis trouvé d'offrir jusqu'à ce jour aux deux Républiiques ce temoignage de mon respect et de mon amour. Je ne demande ni grace ni faveur; je provoque même sur ces pages l'examen le plus sévère; car, si je n'ai pas beaucoup de talens, j'ai du moins beaucoup de zèle: et appellé depuis plus de douze ans, à l'honneur de défendre cette Liberté dont j'ai succé les principes avec le lait, je lui ai conservé un dévouement également pur et sans bornes, et il ne s'eteindra qu'avec moi.

Aut Virtus nomen inane est,
Aut decus, et pretium recte petit Experiens vir.
Hor. Epist. lib. I. Ep. XVII.

RELATION

DE LA PRISE

DE

FRANCFORT SUR LE MEIN, &c.

PREMIÈRE PARTIE.

Exposé de ma conduite depuis mon entrée au service jusqu'au moment de ma nomination au commandement en Chef de la VILLE *de Francfort.*

Je fus nommé, successivement, sous-Lieutenant, Lieutenant et Capitaine dans le corps du genie de la Républicque des Provinces Unies. Je remplis, pendant cinq ans, les fonctions d'Aide de Camp du Général *Du Moulin*, Chef de ce Corps; et bientôt après, j'obtins le grade de Major, et celui de Marèchal de logis-Général des troupes des Provinces d'Hollande et de Westfrise.

Né Citoyen de cette ci devant Province et fidèle aux principes de Liberté et de patriotisme qui m'avaient eté transmis par mes ancêtres, je defendis ces droits au peril de mes jours et au me-

pris de toutes les considerations personelles que j'ai constamment sacrifiées a mes devoirs envers la Patrie. Si je fus assez heureux pour être honoré de la confiance de mes concitoyens, je tachai de la justifier par tous les moyens qui etaient en mon pouvoir. Je contribuai à defendre jusqu'à la derniere extremité la ville d'Amsterdam, et ce ne fut qu'après l'invasion totale du territoire Batave par les Armées Prussiennes, que je songeai à m'eloigner d'une Patrie pour la quelle il n'existait plus d'espérances que dans la médiation ou la Puissance du Gouvernement Français.

J'avais fait construire à *Amstelveen* près d'Amsterdam, des rétranchemens devant lesquels les troupes Prussiennes furent repoussées, mais ces retranchemens furent tournés par le lac qui les avoisinait. Pour prévenir ce résultat, j'avais demandé, depuis plusieurs jours, a la ville d'Amsterdam des barques Armées, qui ne furent expediées que le jour même ou le Duc de Brunswick prit poste à l'ecluse ou ces barques devaient passer pour arriver à leur destination. Ce Général dont le Suffrage Militaire ne sauroit être dedaigné, voulut bien temoigner publicquement et en differentes occasions, que les retranchemens que j'avais fait pratiquer etaient bien entendus et aussi bons que le permettaient le peu de tems et de moyens dont il m'avait eté possible de disposer, et qu'il lui eut été très difficile de les emporter s'il n'avait

pris le parti de les faire tourner par des troupes embarquées sur le lac.

En rapportant ici le temoignage public d'un juge aussi éclaire sur cette matiere que l'est le *Duc de Brunswick*, on ne m'accusera pas sans doute de faire mon éloge: car s'il est ordonné a un Citoyen de défendre sa Patrie, il doit lui être permis de prouver qu'il n'a rien negligé pour préserver ses concitoyens de l'invasion, et répondre à leur confiance. C'est donc une justification que tout fonctionnaire public doit à sa Patrie comme a lui même.

Mais, si par une conduite conforme a mes devoirs, je mettais mon honneur et ma réputation à l'abri de la calomnie et de la haine, je n'en étais peut être que plus vivement atteint dans mes affections les plus chères. Les proprietés de ma famille furent devastées dans ces tems de troubles, la liberté de mon Père fut menacée et elle lui fut même ravie lors de l'approche des Troupes Françaises sous le commandement de *Dumourier*, en 1793. ni les infirmités de la vieillesse, ni une vie entiere passée dans l'exercice des devoirs du Citoyen, ni le silence de sa retraite et l'inaction politique a la qu'elle mon Père s'était devoué, ne purent le prés rver des fureurs attachées a l'esprit de parti. On connaissait son amour pour la Liberté, son respect pour ce grand penſionnaire, pour ces grands hommes que la tyrannie *des Mau-*

rice et *de Guillaume*, avait assassinés sur un échaffaud ; et le même esprit de barbarie et de vengeance animait les satellites de ce *Stadhouder* dont les Armées Prussiennes venaient d'imposer de nouveau le joug à la Hollande.

Après avoir fait les plus grands sacrifices pour la défense de sa liberté, et lorque j'eus acquis la triste certitude que mes services ne pouvaient être utiles a mes concitoyens, je me déterminai à m'éloigner des lieux qui m'avaient vû naitre. Mes principes et ma delicatesse me defendeoient également de reconnaître et de servir un Gouvernement introduit par la force et contre le voeu de la majorité des citoyens Bataves. Les membres de la regence de la Province d'Hollande aux quels je ne balançais pas à declarer ma façon de penser dans ces circonstances extrêmes, me conseillérent de me rétirer sur le territoire Français ; ils daignerent méme me munir de leurs lettres de récommandation pour le Ministère de Versailles, au quel je les rémis au mois d'Octobre 1787.

En exécutant cette résolution, je cedai aux voeux de mes concitoyens, et j'obéis pour ainsi dire aux ordres de ma Patrie qui me faisait entendre sa voix par le seul organe qui lui restait à cette époque.

M. *de Kalitscheff*, Ambassadeur de l'Imperatrice de Russie près les Etats-Généraux des Provinces-Unies, avoit bien voulu, au nom de sa Souve-

saine, me faire de vives instances pour m'engager à entrer à son service; et les propositions infiniment avantageuses qui me furent faites à ce sujet, m'eussent déterminé à les accepter, si je n'avais préféré mon devoir à mon intérêt. Le même sentiment me porta à refuser les offres que l'Empereur *Joseph* II. daigna me faire pour occuper un grade superieur dans son Corps du Genie. En me retirant chez une Puissance amie de la Hollande, et que tous les interêts politiques et commerciaux engageaient à être alliée de cette Republique, je donnais à ma Patrie un nouveau gage de mon amour pour elle. *M. de Montmorin* à qui j'avais été particulierement addressé, satisfait de mes services et informé des sacrifices que j'avais faits, me donna aussitôt l'assurance que je serais employé dans l'Armée Française. Peu de jours après je fus nommé premier Capitaine avec rang de Major dans le Regiment *Royal Liegeois*, on m'accorda la Croix du merite Militaire, et je reçus la promesse formelle d'une pension de 1200 livres; on me fit observer que cette pension était considerée comme devant servir de supplement aux appointements de mon grade de premier Capitaine. Elle m'était accordée en outre comme dedommagement des appointemens plus considerables attribuées aux fonctions Militaires que je venais d'exercer en Hollande. Cette pension ne me fut cependant jamais payée.

que nombreux. Je fus assez heureux pour maintenir dans le Bas-Rhin l'autorité publique, le bon ordre, la tranquilité et le respect dus aux loix de l'Assemblée-Nationale. Les Commissaires de cette Assemblée, les membres du Directoire du Département, les corps administratifs du Comité Militaire, voulurent bien m'en temoigner leur satisfaction d'une maniere d'autant plus flatteuse pour moi qu'elle etait publique et officielle; les membres du Département du Bas-Rhin et la société des amis de la Constitution séante a *Strasbourg* daignerent même accorder leur reconnaissance au detachement que j'avais l'honneur de commander, dans les lettres qu'ils lui écrivirent a ce sujet. (1. 2, 3.)

Des troubles serieux ayant éclaté dans les départements méridionaux de la France, au mois de Mars 1792, mon Regiment reçut ordre de partir de *Strasbourg* et de se rendre a *Arles*. Je reçus a *Bagnols*, ci devant Province de *Languedoc*, une lettre du Ministre de la guerre, qui m'annonçait ma nomination a une place d'Adjudant-Général du grade de Colonel. (4.)

Il ne sera peut-être pas inutile d'observer ici, la différence qui existe entre les Officiers qu'on designe en France sous le nom d'*adjudants-Généraux*, et ceux aux quels on donne la même qualification dans le service des autres Puissances. Ceux-ci ne sont attachés qu'a la personne des Généraux d'Ar-

d'Armées, et c'est ce qu'on apelle proprement en France *Aides de Camp*. Les Officiers revetus du grade *d'Adjudants-Généraux*, ne sont pas au contraire, en France, attachés a la personne d'un Général: ils le sont aux divisions, militaires et resident, en tems de paix, dans les Chefs-lieux ou places principales de ces divisions. En tems de guerre, les *Adjudants-Généraux* sont repartis dans les Armées, et ils en sont proprement les Maréchaux des logis-Généraux; — leurs fonctions sont aussi étendues, qu'elles sont essentielles. Elles embrassent les parties relatives aux logements, campements, marches et subsistances, ainsi qu'a la tenue et discipline des corps qui composent les divisions ou les Armées. Ils sont specialement chargés des réconnaissances militaires et de la direction de tous les travaux topographiques. Ils president a la confection des cartes des frontieres et a toutes les opérations qui se rapportent a leur fixation. Ils ont l'inspection des postes, et dressent les memoires Généraux sur les opérations militaires, soit offensives soit défensives. Ils detaillent et font passer aux corps de toutes armes les ordres des Généraux, réglent et dirigent les mouvements des troupes dans l'interieur des divisions, et conduisent les colonnes. Ils entretiennent en outre, et suivant la nature de leurs instructions, une correspondance suivie et directe avec le Ministre de la guerre. Avant le

commencement de la guerre actuelle, on comptait dans l'Armée Française, trente Adjudants-Généraux, partie du grade de Colonel, partie de celui de Lieutenant-Colonel.

Telles étaient les fonctions aux quelles je venais d'etre apellé ; et n'ayant point sollicité cette place, j'en aurais réfusé le titre, si les apparences de guerre devenant chaque jour plus fortes, je n'avais envisagé comme mon premier devoir celui de verser mon sang pour la défense d'une Nation dont j'etois devenu Citoyen adoptif. On sent, assez, que ma qualité d'étranger rendant un pareil avancement susceptible d'être interprèté comme le fruit de mes demarches ou d'une ambition deplacée, je devais m'interdire sévèrement tout réproche a ce sujet; mais en même tems mes principes et mon amour constant pour la Liberté, m'ordonnaient de combattre sous ses drapaux, dans le poste qui m'etoit fixé, lorsque toutes les Puissances de l'Europe unissaient leurs efforts pour envahir et dèmembrer la France.

Le Général *Montesquiou* sachant que je venais d'etre nommé Adjudant-Général m'écrivit aussitôt, et m'invita à me rendre à *Nismes*, afin d'en exercer les fonctions dans son Armée: je reçus même à mon arrivée à *Strasbourg*, des ordres du Ministre de la Guerre pour aller prendre ceux du Gènéral *Montesquiou*. Mais le Général *la Morlière*, jugeant que la connoissance topographique que

j'avais acquise de la cidevant Province *d'Alsace*, et celle de la langue Allemande dont le langage et le style m'etaient familiers, pouvaient rendre mes services plus utiles sur le *Rhin* que sur le *Gard*, m'enjoignit de rester a *Strasbourg*, jusqu'a la décision ultérieure que prendrait le Ministre sur les observations qui lui etaient soumises a cet égard.

Je cédai aux desirs du Général en Chef de l'Armée du Rhin, avec d'autant plus d'empressement, que la guerre était declarée sur les frontieres de la Belgique et de l'Allemagne, tandis qu'il etait encore incertain si les frontieres du midy de la France n'en seraient point preservées. J'entrai donc en fonction d'Adjudant-Général de l'Armée du Rhin.

Si je raporte ces particularités qui intéressent peu le public, mais qui le mettent du moins en même de juger la conduite d'un fonctionnaire quelconque, c'est pour montrer à mes concitoyens que loin de solliciter un avancement ou une grace Militaire, je me suis fait un dévoir d'obeir passivement aux ordres de mes superieurs, et de servir partout ou ils Jugeaient à prospos de m'employer.

Je fis la reconnaissance et le tracé du Camp de *Plobsheim* que l'Armée du Rhin occupa pendant quelques semaines, et j'assurai toutes les dispositions de défense que le Chef de l'Etat Major *Victor Broglie* m'ordonna de prendre.

Malheureusement pour les armes Françaises,

le Général *Custine* employé jusqu'a cette epoque en qualité de Lieutenant-Général, mais sans désignation, venait d'obtenir des lettres de service pour l'Armée du Rhin; et il se trouvait à la veille d'avoir le Commandement en Chef de cette Armée, par la nomination du Maréchal *Luckner* au Commandement de celle du Nord. —— Cet évenement repandit la plus grande consternation et un abattement Général, principalement parmi les Officiers qui avaient servi en Amérique et qui n'avaient pû oublier la maniere dont le Général *Custine* s'etait conduit pendant cette guerre. Le plus grand nombre d'Officiers de l'Armée du Rhin montrerent d'avance une répugnance insurmontable a servir sous les ordres d'un Chef qu'ils accusaient hautement d'aimer beaucoup l'argent et d'aimer fort peu la gloire. Plusieurs chefs qui avaient montré jusqu'a ce jour un zèle infatigable pour le service public se permirent même d'ecrire au Ministre de la guerre, que l'honneur ne leur permettant pas de servir sous un tel Général, ils donneraient leur démission le jour où il serait révêtu du commendement de l'Armée du Rhin. Ce fut sans doute pour ne point mettre hors d'activité plusieurs Officiers supérieurs dont les talens, le courage et le zèle etaient également precieux, que le Ministre de la Guerre fit suspendre la nomination du Général *Custine*, et désigna le Général *Biron* pour Commandant de l'Armée du Rhin.

Il y fût reçu avec enthousiasme, et *Custine* n'exerça gueres à cette Armée, dont il continu à faire partie, d'autres fonctions que celles de brusquer, et de tracasser tous les Officiers qui etaient forcés de se trouver en raport avec lui. Ayant obtenu le commandement de *Landau* il partit enfin pour le rendre des naette forteresse.

L'Armée du Rhin quitta le 26 Juillet le Camp de *Plobsheim*, et vint camper le 30 à *Weissembourg* qu'elle occupa jusqu'au moment de l'expedition de *Custine* sur la ville de *Spire*.

Ce fût à *Weissembourg* que l'Armée reçut la nouvelle des événemens du 10 Août. Elle y produisit une grande sensation, et cette sensation se fit particulièrement remarquer parmi l'Etat-Major et le Corps des Officiers. Les Commisfaires de l'Assemblée Nationale étant arrivés, et tous les Bataillons et Escadrons de l'Armée ayant reçu ordre de prendre les Armes, il fût fait lecture des décrets qui suspendaient le Roi des Français de toutes fonctions politiques, et qui déclairaient infames et traittes à la Patrie tout fonctionnaires publics qui abandonneraient le poste ou elle les avoit placés.

Les Officiers de l'Etat Major rédigèrent leurs déclarations et les remirent au Général *Biron* qui fut chargé de les déposer entre les mains des Commissaires de l'Assemblée legislative. Je réfusai formellement de prendre part à toutes les manoeu-

vres que les ennemis de la Souveraineté Nationale tramèrent dans cette circonstance critique, et je déclarai d'une maniere positive que je demeurerais a mon poste et que je n'apposerais ma signature à aucune déclaration collective, puis que les décrèts de l'Assemblée les defendaient expressement.

Le lendemain, le Chef et plusieurs Officiers de l'Etat Major furent suspendus de leurs fonctions. Plusieurs demandèrent des permissions de Congé et des passeports pour se rendre sous differens prétextes à *Strasbourg* d'ou ils passèrent presque tous en pays ennemi. Deux ou trois Officiers de l'Etat-Major furent déplacés, de maniere que je restai au camp de *Weissembourg* avec trois Officiers, adjoints; et je me trouvai par la, dans la nécessité d'accepter provisoirement, la place de Chef de l'Etat-Major de l'Armée campée sur la *Lauter*. Si j'employai le mot de *provisoirement*, ce fut dans l'intention de remettre cette place entre les mains du Général *Victor Broglie* s'il revenait à l'Armée; et l'on sent bien sans que je l'explique, que la délicatesse ne me permettait pas d'accepter sans un ordre formel, des fonctions dont mon prédécesseur, n'avait point été formellement depossedé.

Le Général *Biron* voyant cette défection Générale, me fit apeller dans son cabinet et me demanda quel 'était mon avis sur les conjonctures présentes. Je lui repondis. „ Que le salut de la

„ Patrie ayant pû seul engager l'Assemblée légis-
„ lative à prendre les mesures qui venaient d'avoir
„ lieu, il fallait s'en rapporter a son jugement;
„ qu'elle était la seule autorité légalement consti-
„ tuée qui existait en France, et que l'obéissance
„ à ses loix dévénait d'une obligation stricte pour
„ tout Citoyen né ou adopté Français; qu'il n'a-
„ partenait point aux militaires de s'immiscer
„ dans la forme du Gouvernement et dans les
„ discussions politiques; que leur dévoir était
„ de défendre la Patrie contre les ennemis qui
„ ataquaient son territoire ou sa Souverainité;
„ que je démeure rais fidèle aux loix et inébran-
„ lable dans le poste ou elles m'avaient placé,
„ et que tels etaient les conseils que j'avais
„ donné aux Officiers qui etaient venus sonder
„ mes dispositions dans ces moments de cri-
„ se."

Je dois a la vérité de dire que le Général *Biron* applaudit à de semblables sentimens, et me remercia dans les termes les plus forts de la conduite que j'avais suivie. „ Je sais, repondit ce Gé-
„ néral, que vous avez contribué a tranquiliser
„ les esprit inquiets, à rétablir l'ordre parmi le
„ Soldat et a reténir plusieurs Officiers à leur
„ poste. Vôtre travail va devenir difficile, mais
„ vôtre zèle et vôtre civisme surmonteront, j'en
„ suis sûr, toutes les difficultés qui naissent des
„ circonstances extrêmes ou nous nous trouvons.

„ Je ferais en sorte de vous donner des gens ca-
„ pables de vous seconder. Je suis forcé de par-
„ tir pour *Strasbourg* ou il regne beaucoup d'agi-
„ tation; en attendant le Général *Kellerman* vien-
„ dra me remplacer ici; il vous estime, et il
„ compte, ainsi que moi, sur vôtre zèle pour
„ empêcher les malveillans de réussir dans leurs
„ complots de desorganiser l'Armée du Rhin."

Cette derniere considération pouvait seule me déterminer à accepter la place de Chef de l'Etat-Major; car, ma qualité d'Etranger et les raisons de délicatesse, qu'elle m'imposait me faisaient également desirer que des fonctions aussi importantes fussent remises en d'autres mains. Mais, je sacrifiais mon repos et le soin de ma sûreté a mon devoir et à mon attachement a la Patrie, et je fus assez heureux dans ces circonstances pour lui conserver la fidèlité et les services de plusieurs Officiers de mérite qu'un instant d'erreur pouvait entrainer sur la rive droite du Rhin.

Les intrigues des ennemis de la Liberté n'eurent pas tout le succès dont ils se flattaient; et je dois rendre justice, dans cette occasion, au civisme des Citoyens *Bertrand*, Commissaire du Departement du Bas-Rhin, *Barthelemy*, *Bailly* et *Cavrois*, Adjoints à l'Etat-Major, qui par leur activité et un zèle constant pour le service public contribuaient beaucoup à tranquilliser les esprits et à déjouer les manoeuvres des malveillants.

Mon respect pour la verité m'oblige également de récommaitre, ici, l'attachement que le Général *Victor Broglie* parût montrer pour la Patrie; et quoi qu'il eût été suspendu de ses fonctions par une fausse interpretation des demarches qu'il fit dans cette circonstance, il exhorta les Officiers et les Soldats a ne point quitter leur poste et a se soumettre aveuglement au voeu que la Nation Française leur manifestait par l'organe de l'Assemblée législative. Mais je dois une mention particuliere aux soins infatigables et essentiels que se donna, à cette époque si critique, le Capitaine Adjoint du Genie *Caffarelli du Falga*, également suspendu de ses fonctions. Cet excellent officier retint plusieurs Officiers a leur poste, entretint par ses conseils et son exemple la soumission aux loix, et contribua efficacement à prevenir la desorganisation de l'Armée du Rhin. C'est ce même Officier que *Buonaparte* à approché depuis si près de sa personne, et à associé à sa gloire d'une manière si éclatante.

Pour donner une idée du desordre qui regnait alors dans l'Armée du Rhin, je ne citerai que le trait suivant. Plusieurs Bataillons de nouvelles créations y avaient été envoyés des Departements interieurs, et l'officier chargé du detail de ces mouvements avait tellement negligé cette partie, que trois de ces Bataillons se trouvèrent en même tems devant la place de *Weissembourg* sans qu'on

eut été prevenu de leur marche et sans qu'il fat possible pendant vingt quatre heures, à leur logement et a leur subsistance. Je parvins cependant à assurer ces objets assez promptement pour en recevoir particulierement les remerciements des Généraux *Biron* et *Kellermann*.

Ce Général ayant été nommé par le *Conseil* exécutif Chef de l'Armée du centre, quitta bientôt le commandement de l'Armée Stationnée sur la *Lauter*, mais avant son départ il crut me donner une preuve de son estime et de son amitié, m'apprenant qu'il etait d'intention d'ecrire au ministre de la guerre et au Conseil executif pout me faire nommer Maréchal-de Camp. Quel qu'agréable que devait être pour tout Militaire un avancement semblable, je ne balançai pas à déclarer au Général *Kellermann*, que le poste que j'occupais actuellement était très anologue a mes anciens services ; que je desirais le conserver parce que j'espérais pouvoir le remplir utilement pour la cause de la Liberté, et que je le priais instamment de me laisser acquerir les connaissances qui me manquaient, avant de m'exposer dans un grade superieur, à la jalousie que ma qualité d'etranger ne m'anquerait pas d'inspirer aux Officiers de l'Armée. Je rèiterai ces instances, avec autant de chaleur que de vivacité auprès des Généraux *Biron* et *Custine*, mais elles furent egalement infructieuses, et je fus

nommé le 20 Septembre Marechal-de-Camp employé, j'en reçus en même tems le brevet et les lettres de service.

Quelque flatteur que soit un pareil titre pour l'amour-propre et l'ambition, j'ose dire que mon attachement à la France put, seul, me résoudra à l'accepter. Un temoignage si honorable de sa confiance, ne me faisait sentir que plus vivement combien il me serait difficile de la Justifier, et je craignais que mes services fussent au dessous d'une si haute récompense. Un dévouement sans bornes, une fidèlité inaltérable rassuraient mon coeur, mais le Zèle dont il etait animé pour la Liberté et la prosperité du peuple Français, ne m'aveuglait pas sur l'insuffisance de mes moyens. J'obei donc à la volonté de mes supérieus, et aux ordres de cet e Patrie, qni avait daigné me récueillir dans son sein et m'adopter pour un de ses défenseurs. Je n'écoutai que la voix du Patriotisme, bien sur de ne point m'égarer en suivant un tel Guide.

En effet, le patriote, c'est a dire l'homme de bien, fidèle a son serment, doit toujours suivre la justice sans partialité pour ses amis, sans crainte de ses ennemis. Il doit être inaccessible aux sollicitations de l'amitié & de la faveur, aux souvenirs de la colère ou de la vengeance: la loi seule doit être le Juge de toutes ses actions. Ce qui est juste, voilá la seule règle qu'il lui est

permi de suivre, ce qui'est vrai, voilà la seule chose qu'il lui est permis de dire. Nulle considération, quelque importante qu'elle puisse être, ne doit détourner un patriote de la justice et de la verité. Il se doit tout entier á sa Patrie: il ne peut ni s'enorgueillir des honneurs qu'il reçoit, car sa Patrie ne les lui doit point, puis qu'il n'a fait que ce qu'il était obligé de faire; ni, s'irriter des réfus qu'il éprouvé fussent-ils même injustes, car il ne lui appartient pas d'en condamner le motif. La Patrie ne peut jamais avoir tort vis-à-vis d'un de ses membres, c'est-à dire que dans aucun cas, il n'est permis à un Citoyen de se venger des injustices de sa Patrie. — Il en est d'elle, comme de l'autorité paternelle; un fils doit plaindre son Père mais il ne doit jamais cesser de lui obèir et de le revèrer s'il tombe dans une faute ou dans une erreur.

D'apres ces principes, un patriote cherche moins à paraître homme de bien qu'à l'être véritablement. Il ne cherche pas les emplois, mais il ne lui est pas libre de réfuser ceux aux quels l'appelle la confiance de ses Concitoyens. Comme *Amphiaraüs*, le patriote ne met point de dévise sur son bouclier, car il est sûr d'être brave et il ne cherche point à tirer vanité de sa bravoure. Il pardonne les offenses, parceque son premier besoin est celui de sacrifier ses intérêts aux intérêts de l'Etat et de donner à ses Concitoyens l'exemple

de cette vertû, la plus difficile pour un homme d'etat et par consequent la plus rare vertu qu'il importe sur tout de rapeller au souvenir et au respect des hommes: Il est avare des deniers publics, parcequ'ils réprésentant la substance même du peuple, qui à le droit d'en redemander ce qui n'est point nécessaire à l'entretien et à la défence de l'Etat. Le véritable Citoyen est, en outre, sans jalousie et il ne rougit point de céder le commandement à l'homme le plus digne de l'exercer.

Quand il s'agit de défendre l'Etat, on ne doit point écouter ses ressentiments particuliers, il faut au contraire, les sacrifier sans balancer, au bien de ses concitoyens. C'est se rendre coupable d'un parricide que de trahir leur confiance, et tout jusques à l'amour-propre doit se taire quand la Patrie est en danger. Le seul amour-propre excusable, est, alors, celui de la bien servir. Si la Patrie a été injuste a l'egard d'un de ses enfans, il lui reste un moyen de se venger: qu'elle lui doive son salut! il est beau, il est grand d'accourir à la tente de *Thèmistocle*, de l'aider de ses conseils en se rangeant sous ses ordres, et de disputer avec lui, d'amour pour sa Patrie.

C'est ainsi qu'*Aristide* se rangea sou les ordres de *Miltiade*, et contribua par ce noble dévouement au gain de la bataille de *Marathon*.

C'est ainsi que *Caton* suivit sur le Danube le Con-

seil *Tiberius-Sempronius*, et lui servit de Lieutenant. Ce Romain qui avait Commandé en Chef dans les Espagnes ne dédaigna pas de servir, en qualité de *Tribun* sous le Consul *Acilius-Glabrio*.

Le nom de ces grands hommes également chers et respectables aux vrais amis de la Liberté, n'a point souffert de l'injure dse siecles, et leur memoire arrivera sans tache jus qu'à la postérité la plus reculée. Mais si nous admirons dans *Caius-Marius* le surnom de *Coriolan*, nous détestons dans ce Romain, le titre de *Général des Volques*: et toute l'éloquence du premier des Poëtes ne peut nous faire excuser les fureurs parricides du fils de *Polée*. *Achille* quittant le camp des *Grecs*, prie les Dieux d'exterminer leur Armée affin qu'il ait la gloire de renvenser, seul, les remparts *d'Ilion*: *Aristide* sort d'Athènes, en priant les Dieux de détourner leur colère de dessus sa Patrie, et de ne pas la réduire a la nécessité de se souvenir de ses services. Telle est la difference entre l'amour de la vaine gloirie et l'amour de la Patrie; telle est encore, la difference entre le véritable patriote et l'homme qui ne sait être qu'un héros.

Cette digresſion, quelque deplacée qu'elle puisse parraître à des certaines gens, entrait naturellement dans mon sujet. Tout fonctionnaire public a le droit de faire sa confession de foi politique,

et telle est la maniere, dont j'envisage le patriotisme et les devoirs qu'impose la défence de la Liberté. En traçant le portrait d'un véritable Citoyen, on ne m'accusera pas sans doute, d'avoir voulu faire mon éloge; mais je dirai avec la même franchise qui dirige mes actions et mes écrits, que j'ai toujours cherché à imiter ce modèle que je trouvais dan mon Coeur et dans les principes d'une éducation qui eut sur tout en vue la gloire et la prospèrité de ma Patrie. Mais que de gens pour qui ce mot de *Patrie* n'exprime autre chose que le lit d'une courtisanne ou la table d'un parvenu? Que de grands personnages n'a-t-on pas vu déserter, tour à tour les drapeaux du tyran et les étendards du peuple, servir par *semestre* la Liberté ou le Despotisme, et se livrer à une cupidité et à un déréglement sans bornes? Tel Citoyen, qui se glorifie impudemment du titre de Martir de la Liberté, serait peut-être au jourd'hui à la suite d'un Prince fugitif, *s'il en avait obtenu une grace ou employ.* Tel autre s'est acquis une grande celebrité, mais a perdu sa réputation, en rendant ses services aussi équivoques que ces principes, il permet à tous les partis de compter sur son dévouement, sans qu'aucun ôse lui accorder son estime ou sa confiance: car, c'est au poids de l'or que se calculent les vertus de semblables personnages, il faut acheter également leur activité et leur repos,

et il n'est point de masque qu'il ne révètent pour satisfaire leurs passions ; car de tels hommes, et chaque Nation en renferme malheureusement dans sons sein, sont capables de tout supporter, excepté les loix et l'amour de l'ordre.

Le Général *Custine*, dont il me devient inutile de peindre désormais le caractère, se conduisit d'abord avec assez de modération ; mais son humeurs bizarre et farouche ne tarda point à prendre le dessus Il mécontenta d'une maniere grave plusieurs Officiers, provoqua la désertion d'un grand nombre de Soldats, et parut ne commander l'Armée que pour lui faire désirer hautement un autre Général. Il me rendit particulierement, le service de l'Etat-Major si difficile et si desagréable qu'il devint impossible de mettre aucune suite dans les opérations : car, il s'etudiait à me donner des ordres diametrialement opposés à ceux que j'avais reçu du Ministre de la guerre, et il poussa même l'absurdité au point, de me défendre de faire des rapports directs à ce Ministre, quoique j'en eus se réçu l'ordre précis du Conseils exécutif.

Mais le fait suivant me donna de plus fortes raisons, encore, de soupçonner les intentions ou du moins la bonne volonté du Général *Custine*. Il reçut l'ordre d'envoyer de l'Armée du *Rhin* à celle du *Centre* un détachement considerable ; et l'on sentira l'extrême importance de cet ordre, si

on

on se rappelle que cette Armée du *Centre* etait destinée à arreter les efforts de l'Armée Prussiene et des troupes coalisées répandues dans les plaines de la ci-devant Province de Champagne. *Custine* ordonna le depart de 4 Bataillons de Volontaires Nationaux de la derniere création, du 4e, 5e et 6e, du Bas-Rhin, du 8e. de la Haute Saone qui n'étaient ni exercés ni habillés, et n'avaient pour armes que des piques. J'eûs beau représenter l'inutilité d'un pareil secours pour une Armée qui était vis-à-vis de l'Ennemi, *Custine* n'en préserva que plus opiniâtrement dans sa resolution. Heureusement, les Prussiens furent repoussés, et le Général *Kellermann*, quoique très peu en forces, se vit dans la nécesfité de renvoyer les Bataillons a l'Armée du Rhin, ou ils arrivèrent abîmés par une route aussi pénible qu'inutile.

Il me fut impossible, dès ce moment de suivre avec ordre le travail de l'Etat-Major et je me vis forcé, malgré moi, d'adresser de vives réclamations au Général *Biron*, pour obtenir d'être placé dans une autre Armée. Il me fit offrir le commandement de Landau, que des raisons prise dans la nature même des conjonctures présentes, ne me permirent pas d'accepter; et cédant aux vives inftances de ce Général, je continuai le service de Chef de l'Etat-Major, malgré les difficultés presqu'insurmontables que la mauvaise foi et le

caractère personnel de *Custine* apportait a ce service.

Ce Général m'apprit, peu de jours après, que j'allais être nommé Maréchal de Camp, et sur le peu d'empressement que je lui temoignai d'etre revêtu de ce titre, il me dit que le Ministre devait avoir disposé de ma place d'Adjudant-Général et que si je n'acceptais point celle de Maréchal de Camp je tomberais dans les termes du décrêt de l'Assemblée legislative qui déclarait traîtres a la Patrie les Officiers qui quitteraient leurs postes; il ajouta d'un ton qui me parut equivoque qu'il comptait au reste sur moi *dans tous les cas*. Une observation semblable me paraissant plus qu'extraordinaire, je crus dévoir saisir cette occasion de faire connaître une fois pour toutes ma façon de penser au Général *Custine*, et de manière à ne lui laisser aucun doute a cet égard. Je lui dis d'un ton ferme et avec cette véhémence que tout homme a le droit de montrer dans de certaines circonstances. „ Général, si par les propos singuliers qui „ viennent de vous échapper, vous avez entendu „ que je démeurerais fidèle à mon poste, que je „ ne rallentirais jamais, mon zèle pour le service „ de la Nation Française, que j'emploirrais tous „ mes moyens pour la défendre, et que je me „ battrais, en toutes occasions contre ses enne„ mis; alors, vous avez rendu justice a mes in-

„ tentions et vous pouvez a ce prix compter sur
„ moi. Si au contraire vous avez pu penser au-
„ tre chose, dans toutes ces conversations que
„ vous m'avez tenu depuis quelque jous, je vous
„ déclare positivement que vous êtes dans l'erreur.
„ J'ai vû de près la révolution Française, j'ai ob-
„ servé les personnes qui y jouent un certain
„ rôle, et j'ai pris des le premier instant la réso-
„ lution ferme et invariable de ne m'attacher à
„ aucune cabale où à aucun parti, de n'épouser
„ aucune faction, d'obéir scrupuleusement aux
„ loix, et aux autorités constituée, dont elles
„ émanent, de les maintenir par tous les pouvoirs
„ qui pourraient m'etre confiés, de ne connaitre
„ les ennemis de la France que pour les combat-
„ tre, et de me sousmettre aveuglement a la con-
„ stitution qu'il plaira a la Nation Française de
„ se donner, par ce que tout peuple a le droit de
„ choisir la forme de gouvernement sous lequel
„ il veut être regi. Il ne convient point aux Mi-
„ litaires de se mêler d'affaires politiques Chargés
„ de defendre les loix, ils doivent donner à leurs
„ concitoyens l'exemple de la soumission, et faire
„ respecter l'autorité civile sans se permettre d'en
„ interpréter les decisions. L'assemblée legisla-
„ tive a prononcé, je combattrai pour la Nation."

Cette conversation, que j'ai crû dévoir rapporter par ce qu'elle montre les dispositions dans les qu'elles se trouvait le Général *Custine*, fût inter-

rompue par l'arrivée de l'Aide de Camp *Cocquebert*. C'est le même Officier qui reprocha depuis, publiquement, au Général *Custine*, ses dilapidations et qui ne craignit pas de lui dire en presence de plusieurs personnes, qu'il trahissait ouvertement la République. Cet Officier outré des mauvaises intentions et des procedés du Général *Custine* et desesperant de faire parvenir la verité jusque dans le sein du Conseil-executif, se brulla la cervelle dans l'appartement même du Général *Custine*, et dénonça, ses coupables manoeuvres et ses trahisons à toutes les personnes qui se trouvèrent presentes à cette scène de désespoir et d'intrepidité.

Le Général *Custine* me remit la semaine suivante à son retour de Strasbourg, le brevet et les lettres de service de Maréchal de Camp. Les circonstances étaient dévenues si critiques, que je surmontai la répugnance extrême que j'avais à servir sous les ordres d'un Chef aussi généralement mepriſé et haï de son Armée; la presence de l'ennemi, pût seule me forcer à continuer les fonctions de Chef de l'Etat-Major de l'Armée sur la *Lauter*, jusqu'au depart de *Custine* pour l'expedition de *Spire*. Il me remit, alors, le commandement des troupes stationnées sur la *Lauter*, et des cantonnements voisins.

Si jamais des circonſtances particulieres purent permettre à un homme de vivre dans la retraite et loin des affaires publiques, c'etait sans contredit

celles ou je me trouvais a cette époque. Les fatigues de toutes espèces aux qu'elles j'avais été forcé de me livrer, pour prévenir la desorganisation totale de l'Armée du Rhin, la fievre dont j'etais attaqué depuis longtems, les brusqueries et la conduite également inexplicable du Général *Custine*, me faisaient soupirer après un répos aussi necessaire a mon corps qu'a mon esprit. Mais je pensai que la Patrie exigeait de moi le sacrifice de tout intérêt personnel, et je ne balançai pas à le lui offrir. Je venais de récévoir une nouvelle preuve de la confiance dont le Gouvernement Français daignait honorer mes services, et puisque je n'eusse point sollicité mon avancement, je crus que mon devoir m'ordonnait de périr, s'il le fallait, dans le poste qui venait de m'etre confié.

Le Citoyen qui suivrait en pareil cas une conduite contraire prouverait, en effet, que c'est moins le bien public qu'il a eu en vue, dans le cours de sa carriere, que son interêt propre et particulier. L'Ami de la Liberté, l'homme qui aime veritablement sa Patrie, loin de se croire dispensé de sirvir l'Etat lorsqu'ils en ont reçu les recompenses dues à leurs travaux, trouvent dans ces recompenses un nouvel encouragement et de nouveaux motifs pour se consacrer à la chose publique; c'est un devoir qu'ils remplissent avec encore plus de zèle. Ils savent qu'un homme se doit tout entier à l'Etat, jusqu'a ce que l'Etat

lui permette de descendre dans la retraite; car, quoiqu'on fasse, on ne peut jamais être quitte envers sa Patrie. Elle seule a le droit de disposer de nous, et nous ne pouvons quitter le Champ de bataille sans son consentement. C'est la trahir, que de ne pas attendre ses ordres ou de les éluder.

Presque tous les hommes sont jaloux d'étaler des principes de vertu et de se parer de belles maximes; mais il en est peu qui consentent à les mettre en pratique. On cherche bien plus à mériter l'estime publique que celle de soi-même, car il est plus facile et plus comode de tromper la conscience de ses Concitoyens que de satisfaire la sienne, et on brave les remords pour usurper la considération et la faveur populaire. Il est si aisé de parler bien de la vertu, que *Custine* lui même ne voulait pas rénoncer au merite d'en faire l'éloge, c'est à dire de paraitre l'aimer. Mais il est plus difficile de la pratiquer, car il faut se resoudre à combattre le vice. Aussi, la plupart des hommes s'attachent aussi peu à faire de bonnes actions qu'ils s'empressent de prononcer de beaux discours. Et telle etait la conduite, tels etaient les principes du Général *Custine*.

La veille du jour où il se mit en marche pour *Spire*, je lui proposai de profiter du tems ou il allait se porter en avant, pour fortifier les Gorges de la *Lauter* et rendre impénétrable les vallées par lesqu'elle l'ennemi tenterait, tôt ou tard, de tour-

ner les lignes de *Weissembourg*. Je proposai en consequence a *Custine* d'elever des Redoutes et des Batteries dans le lieux que je lui indiquai et que la publicité de cet ecrit m'interdit de faire connaitre. Je l'engageai de mettre les lignes de la *Queich* en état de défense. Je lui repreſentai l'importance majeure de ce poste, la nécessité de l'occuper, les moyens de s'y soutenir. C'etait le seul moyen de ne point abandonner *Landau* à ses propres forces, et de ne pas perdre la communication avec *Bitsche*. Je lui montrai la nécessité d'èlever quelques ouvrages à *Germersheim*, afin de pouvoir se soutenir dans ce poste que *Vauban* avait jugé lui même très important: Je lui prouvai enfin, combien il etait urgent de fortifier les environs de *Keizers-Lautern*, dans le cas même ou les circonſtances nous permettraient de nous soutenir en avant. Mais *Custine* bien loin de réfléchir sur ces objets et d'aprouver du moins ma bonne volonté, montra beaucoup de mauvaise humeur, et me dit avec emportement. „ Cela me reguarde, „ on ne peut pas penser à tout à le fois, je me „ charge d'ailleurs d'occuper les ennemis com„ me il faut, *et de les empecher de pénétrer en* „ *France*. Vous etes je le vois, Ingénieur, mais „ je suis bien aise de vous dire que tout le fa„ tras scientifique de ce Corps ne saurait être „ de mon gout."

Jamais, peut être Général, n'avait eu avant *Custine* la ridicule sottise de s'exprimer de cette manière sur le compte d'un Corps aussi respectable qu'utile; et on ne saurait nier que le Corps du genie Français ne jouit particulièrement d'une reputation aussi étendue que bien merite. Je representai donc au Général *Custine*, que le pays que nous occupions ayant été de tout tems de théatre de la guerre, tout ce que je venais de lui dire était parfaitement connu non seulement des Ingenieurs, mais de tout Militaire tant soit peu instruit: que la proximité de l'ennemi, le peu de moyens dont nous pouvions disposer et la crainte bien fondée que le Généraux Autrichiens et Prussiens ne nous luissassent pas longtems en repos, me faisaient insister de nouveau sur le travail que j'indiquais, et que j'offrais d'y faire mettre sur le Champ la main. Mais le futur *conquérant* de *Spire* me repliqua séchement. „ C'est à moi d'y penser „ Docteur, et je le ferai lorsqu'il en sera tems „ laissez la vos *Coehorns*, vos *Vaubans* et tous „ ces instrumens de mathématiques d'ont j'ai vu „ votre chambre farcie à *Strasbourg*. Vous n'étes „ ni Ingenieur, ni Adjudant-Général, mais vous „ venez d'entrer dans la ligne comme maréchal de „ Camp. Tout ce que vous me dites des Gorges „ et bel et bon, mais à quoi serviraient toutes ses „ précautions depuis que les écluses de *Lauter-*

„ *bourg* ont croullé, et que parce desastre cette „ place et les lignes de la *Lauter* sont devenues „ insoutenables."

„ Je suis bien loin de penser ainsi, repliquai; „ je vivement, je juge au contraire que par le „ moyen de quelques retenues on peut en trés peu „ de tems rendre ces lignes redoutables. Il fau- „ drait conſtruire des digues de fascinage (pareil- „ le à celles dont on sesert en Hollande) et les „ revêtir de maniere que les eaux ne puissent les „ entamer. Par ce moyen, au defaut d'ecluses, „ on retiendrait les eaux à un niveau convenable. „ Je ne demande pour faire pratiquer ces barra- „ ges que les bras nécessaires pour couper et „ travailler les bois. Je le repète, c'est le seul „ moyen d'assûrer cette partie de l'Alsace et d'em- „ pecher les Armées ennemies d'y pénètrer." Mais j'eus beau insister sur les circonſtances dans les quelles nous allions bientôt nous trouver, *Adam Philippe Custine* traita ces précautions de puérilités; et le plus rodomont et le plus avide des Généraux qui ne parlait *que de Châtier les Capitaliste de Francfort*, et de conquerir l'Allemagne, semblait avoir entierement perdu de vue les frontieres de l'Alsace.

J'ai détaillé ces observations afin de montrer, que quoi que je ne fusse point né Français, je n'ai negligé aucun des moyens qui etaient en mon pouvoir pour concourrir a la gloire des armées et à la sureté de la Nation Française: et certes, ceux la

seraient bien injustes, qui pourraient chercher à se prevaloir contre moi de ma qualité *d'Etranger*: car, si, l'on pouvait cesser de l'être lorsqu'on n'est pas *né* sujet d'nne Puissance qu'on sert, ce serait certainement lors qu'on s'est devoué sans reserve, au soin de la defendre, et j'ose dire que pendant les neuf années que j'ai passé sous les drapeaux de la France, je l'ai servie avec le coeur et le zèle d'un véritable Français.

Ce serait outre passer les bornes que je me suisproposé dans cet ècrit, que d'entrer dans de plus longs details sur la situation critique dans la quelle je me trouvai à *Weissembourg*. Il me suffira de dire, que j'avais dans mon voisinage un gros corps d'ennemis au quel il aurait été facile de faire de incurfions dans les Districts de *Hagenau* et de *Weissembourg*, et d'enlever même tous les cantonnements, si l'envie avait pris aux ennemis de passer le *Rhin*, dans les premiers jours qui suiverent le départ du Général *Custine*. Heuréufement, foit qu'ils ne fussent pas instruit de la faiblesse de ma situation, et du dénuement total, sur tout en Cavalerie, dans lequel *Custine* m'avait laissé; soit, que les démonstrations que je me hâtaï de faire sur les bords du *Rhin* leur en eussent imposé ils ne tentèrent point le passage, me laissèrent le tems de ressembler tous me moyens, et me mirent en même de faire toutes le dispositions nécesfaires pour empêcher qu'ils ne passassent ce

fleuve, dont les bords, depuis *Lauterbourg*, jusqu'a *Germersheim*, avaient été entierement dégarnis par *Custine*. Il avait egalement dégarni les gorges et les vallée, par les qu'elles les Troupes ennemies cantonnées du coté de *Trèves*, eussent pu m'attaquer. Quoi qu'il en soit, je ne fus pas inqui été peudant tout le tems que je commandais sur la *Lauter*.

Après avoir pourvû autant qu'il était possible, à la sureté de la rive gauche du *Rhin*, depuis le fort ci-devant *Louis* jusqu'a *Germersheim* je profitai de la permission qui me fut accordée de me rendre à Strasbourg pour y faire mes équipages; et le Général *Wimpfen* me remplaça à Weissembourg.

Pendant mon sejour à Strasbourg, je renouvellai mes inflances auprès du Général *Biron*, à l'effet d'être retiré de dessous le commandement du Général *Custine* dont la mauvaise foi devenait chaque jour moins douteuse, et dont les tracasseries étaient chaque jour plus outrées Le Général *Biron* en me réitérant ce qui'il m'avait fait écrire, quelque tems auparavent par le Maréchal de camp *Beauharnois* (5) m'assurait qu'il s'occuperait incessament avec soin de ma demande. Mais dans cette intervalle, je reçus du Général *Custine* un courrier avec l'ordre de me rendre sur le champ a *Landau*, d'y prendre le commandement d'uue colonne et de la conduire a *Mayence*. J'obéis aussitôt et parvins à conduire sans événemens, cette

colonne a sa destination. Les Magistrats de *Spire*, de *Worms*, et *d'Oppenheim* m'offrirent leurs rémerciemens de la discipline et du bon ordre qui avaient marqué le sejour des Troupes Françaises dans leurs villes: ces temoignages de satisfaction ne me fûrent pas moins sensibles que ceux qui me fûrent offerts à mon départ de *Weisembourg* par le District, et la Municipalité de cette ville.

Ces particularités que je ne rapporterais point ici, si elles n'étaient nécessaires à l'intelligence de cet écrit auquel elles doivent prêter une certaine clarté, prouvent que dans toutes les circonstances où je me suis trouvé, j'ai cherché à faire aimer la République Française autant qu'à la défendre; et que j'ai soulagé autant qu'il était en mon pouvoir le peuple des campagnes et celui des villes des calamités que la guerre entraine nécessairement à sa suite.

Le Genéral *Biron* m'avait annoncé (6) que j'allais être investi du commandement de *Francfort*. Et en effet, arrivé aux portes de *Mayence*, le Général *de Blou* me donna les ordres du Général *Custine*. Il m'enjoignait, de poursuivre le même jour avec une partie de la colonne, ma route sur *Höchst*, de me trouver le lendemain au jour à *Francfort*, d'y reléver la garnison, et de prendre le commandement de cette ville. Après avoir obéi ponctuellement à ces ordres, je fis mon rapport au Général *Custine*, qui ne pût s'empê-

cher de me témoigner sa satisfaction de la bonne discipline que j'avais fait observer aux troupes qui composaient ma colonne.

C'est ici l'occasion de dire pourquoi j'acceptai le commandement de *Francfort*, après avoir refusé celui de *Landau*.

En Général les hommes ne jugent de la plus grande partie des choses que d'une manière rélative; et c'est la raison pour laqu'elle la plûpart des actions ne leur paraissent, bonnes que lorsqu'elles ont un rapport déterminé avec leur intérêt personnel. C'est le juge que tout le monde consulte de préférence; la vertu, la justice, la beauté sont également soumises à cette règle imposée par l'orgueil. Il cherche à étendre se droits, qui ne sont presque toujours que ses caprices, jusques sur la Divinité même. Tous les peuples ont attribué a leurs Dieux, leurs passions et leurs idées; tous les peuples ont placés la beauté dans les formes qui leur étaients en quelque façon, paticulières; ainsi le veulent les passions de l'homme qui parlent, toujours, plus haut que sa raison. L'homme se place au centre du monde, moral et du monde physique, et il rapporte tout à ce centre. Il faut une grande force d'ame, et par consequent beaucoup de sagesse, pour se détacher de soi-même dans le jugement qu'on porte des choses, et pour les envisager d'une manière *absolue*; je veux dire du coté qui intéresse l'ordre

et la justice, sans acceptation d'intérêts personnels. L'amour de la Patrie, qui comprend essentiellement la pratique de toutes les vertus, peut seule donner à l'homme le courage de bien faire, et lui servir constamment de guide dans la carrière de ses dévoirs sociaux.

Ces réflections étaient nécessaires pour développer ce que j'ai a dire sur mon acceptation du commandement de *Francfort*.

J'avoue que j'avais toujours desiré avec ardeur de me trouver une fois en ma vie chargé de la défence d'une bonne place munie d'une garnison suffisante, afin de montrer les ressources qu'on peut tirer d'une situation semblable; mais je n'ingnore pas, que de très bonnes villes de guerre, pourvues de tout ce qui est nécessaires à leur défense, et commandées par d'habiles Capitaines, ont été souvent surprises. Il n'en est pas ainsi d'une bicoque ou d'une mauvaise place de guerre: on se bat, on se tire d'affaire comme l'on peut, on se retire lors qu'on ne peut tenir contre des forces supérieures; et personne n'impute alors à un Général de semblables révers, qui sont très communs a la guerre, puis qu'il est connu de tous les Militaires, que celui qui est le maitre de la Campagne, l'est aussi de toutes les villes ouvertes et de toutes les mauvaises places qui sont dans le voisinage des Armées. Mais c'est tout autre chose lorsqu'on est surpris dans une bonne

place ; alors la sensation est générale, on crie a la trahison, et ce sont pour, l'ordinaire les hommes qui ont le plus contribués a ces grands révers par leurs indiscipline, leur lacheté ou leur incapacité qui élevent le plus impudemment la voix contre un Général malheureux.

Lorsqu'on m'offrit le commandement de *Landau* une grande partie de l'infanterie de l'armée du Rhin ne consistait qu'en des bataillons d'une création toute recente : ils n'etaient ni exercés, ni armés et la plupart des officiers, pleins de patriotisme et de bonne volonté, etaient encore etrangers a cette discipline qu'on ne peut exiger que d'une ancienne troupe, et ils n'avaient point cet esprit de corps si nécessaire et qui à distingué de tous tems les troupes Françaises. A cette epoque, les généraux prenaient avec eux toutes les vielles bandes, les anciens officier et tout ce qu'il y avait de meilleur dans la ligne et ne laissaient dans les places que des Bataillons de dépôt, aussi incomplets que mal armés. Les places étaient d'aillenrs presqu'entierement depourvues de munitions necessaires, et je n'ignorais pas que les Généraux ennemis auquels on avait affaire, étaient aussi actifs qu'expérimentés.

Si j'avais eu le malheur d'être surpris malgré la vigilence que je portais dans le service, ou celui de ne pouvoir défendre une place aussi forte que l'est *Landau*, ma qualité *d'étranger* aurait peut

être suffi pour provoquer contre ma réputation les calomnies les plus outrageantes; et je le regardais, moi même, à une époque aussi critique: comme impolitique de la part du Gouvernement Français de ne point confier a des Officiers *nés* Français le commendement général des Armées où celui des places de première ligne. Toutes ces raisons dont ma délicatesse suffissait pour me montrer l'évidence, m'avaient forcé de refuser le commandement de *Landau*. Mais cette même délicatesse m'obligea d'accepter celui de *Francfort*.

Alors nous étions en face de l'ennemi, et cette seule considération doit suffire pour faire taire toutes les craintes comme tous les interêts personels. Il ne s'agissait plus de ce que pourrait dire la haine d'un Chef, où de ce que pourrait se permettre contre ma réputation la jalousie de quelques Officiers d'un grade inférieur: il s'agissait de servir la République et de combattre ses ennemis, je savais parfaitement à quoi je m'exposais en prenant le commandement de la ville de Francfort: Je connaissais tous les desagremens auxquels la conduite militaire et politique d'un Chef comme *Custine* devait nécessairement m'exposer. J'étais persuadé qu'il cherchait plutôt à me compromettre qu'à me fournir les occasions de témoigner à la Nation Française le zèle dont j'était animé pour son service, et la réconnaissance que m'inspiraient les récompences

qu'elle

qu'elle avait daigné accorder a mon attachement a la cause de la Liberté. Le peu de moyens que le Général *Custine* laissait à ma disposition, l'incertitude et je pourrais même dire l'obscurité dont ses ordres mais sur tout ses démarches paraissaient envelloppés, son caractère personnel, et le peu de considération que les Généraux des Puissances alliées conservaient pour ses talens, une foule de particularités qu'il est inutile de rapporter ici par ce qu'elles ne peuvent servir qu'a faire connaitre un homme dont l'histoire oubliera le nom; toutes ces réflections me prouvaient que si j'étais attaqué je ne serais point secouru par le Général *Custine*, mais elles ne servirent qu'a m'affermir dans la résolution de défendre jusqu'a la mort, avec les braves Français que j'avais l'honneur de commander, la ville qui était remise entre mes mains.

Si d'après ce que je viens d'exposer, on paraît s'étonner que dans une occasion semblable je n'aye point donné ma démission, ma reponse est dans l'ame de tout homme d'honneur. Je le répète, l'ennemi était là; et si un Citoyen né Français eut été inexcusable d'offrir sa démission dans un pareil moment, un étranger le pouvait moins encore Lorsqu'on accepte du service chez une Puissance étrangère, on contracte d'autant plus essentiellement l'obligation de la défendre qu'on y était moins obligé, puis qu'on n'était point né son sujet. Un sujet acquitte chaque jour une

portion quelconque de ses devoir envers sa Patrie, mais un étranger qui ne sert veritablement sa Patrie adoptive, que lorsqu'elle est ménacée d'une invasion et que ses ennemis insultent son territoire, ne peut ce me semble, sous aucun pretexte sortir alors des rangs et refuser un bras dont la valleur fut promise précisément pour les occasions dans lequelles se trouve l'Etat auquel il fit serment de fidélité.

Je joignais à cette fidélité l'orgueil de sentir et de croire, que si j'étai forcé à rendre aux Généraux ennemis la ville de *Francfort*, on ne saurait m'imputer à faute cette reddition ; car une ville qu'on ne saurait mettre au rang des places de guerre, même des postes militaires, et *Francfort* est précisement dans ce cas, ne peut-être conservée que par la presence ou le voisinage d'une Armée, et ces sortes de villes sont pour l'ordinaire prises lorsquelles sont sommées. *Francfort* à un très grand circuit, et cette ville n'a pour le protéger qu'un rempart hors de profil et hors de tout entretien. Le grand nombre de portes et de poternes qui coupent ce rempart et qui ne sont elles-mêmes rien moins qu'assûrées, ajoutent encore a la faiblesse de la defense. Les fossés sont en grande partie guéable, et si le *Mein* baingne les murs de cette ville, c'est pour permettre d'en insulter les édifices, car un Fauxbourg considerable étant separé par ce fleuve de la cité proprement ditte, et celle-ci

étant-domiée par les haureurs qui environnent ce Fauxbourg, il est a peu près impossible d'empêcher, un ennemi entreprenant ou qui se porte sur le *Mein* avec rapidité, de devenir le Maître du cours du fleuve, d'intercepter les communications maritimes avec le Corps de la Ville, et d'en foudroyer également les remparts et les maisons.

Dans une pareille situation, un commandant qui a épuisé tous ses moyens de défense, est non-seulement irréprochable s'il est forcé de capituler avec l'ennemi, mais il peut encore avoir bien mérité de sa Patrie. Si on se rappelle que deux mois auparavant *Custine*, ce même *Custine* prit possesfion de *Francfort* sans y trouver la moindre resistance; si on se rapelle que quatre ans après l'Archiduc Charles évacua pour ainsi dire cette Ville a l'aproche des phalanges Républicaines, et qu'a deux mois de distance l'Armée de *Jourdan*, traversa cette ville sans songer à la défendre, et que les Autrichien en prirent possession sans coup férir, on demeurera persuadé que *Francfort* est une espèce de *ſtation Militaire*, mais ne saurait être regardée comme une ville de guerre: et certes, après les autorités que je viens de citer mon assertion doit paraitre sans réplique; car, le courage des République Français a rempli les Palais du Corps Législatif et du Directoire Exécutif des drapeaux enlevés aux ennemis de la République; et les talens du Général *Jourdan*, investi de nouveau de la confiance de son Gouvernement et de ses Con-

citoyens, ne permettent point de douter que s'il eût regardé la défense de *Francfort* comme nécessaire à la gloire ou aux succès des armes Françaises, il n'eut arrêté les Autrichiens sous les murs de cette ville aussi longtems que les Français qu'il y aurait laissés, auraient eu des munitions des guerre pour en defendre les approchés.

Custine, qui se croyait un nouvel Alexandre, et dont tous les exploits se sont reduit a rançonner quelques villes ouvertes; *Custine*, qui a manqué la Campagne de 1792, en negligeant de s'emparer de *Coblentz* et a qui l'ondoit attribuer tous les malheurs qu'éprouvèrent l'année suivante, dans la cidevant Province d'Alsace, les Armée Républicaines; *Custine* dont je ne revelerai les torts ou ne rappellerai les fautes qu'autant que l'exigeront la vérité et la nécessité du récit que j'entreprends, parce qu'il suffit, à mes yeux, que ce Général ait traîné sa tête sur l'échaffaud pour que j'épargne a sa mémoire une partie de l'infamie que le supplice ou plutôt le jugement fait réjaillir sur elle: *Custine* dis-je, était bien convaincu lorsqu'il m'investit du Commandement de *Francfort*, que la présence d'une Armée Française pouvait seule conserver cette ville à la République.

On verra dans la seconde Partie de cet ouvrage, comment cette ville fût sommée, défendue et prise; et j'ose me flatter que mes ennemis même ne pourront m'accuser d'un seul tort, lorsqu'ils auront lû l'exposé qui va suivre.

SECONDE PARTIE.

Exposé de ce qui s'est passé de plus remarquable depuis mon arrivée à Francfort sur le Mein, jusqu'à l'attaque et prise de cette Ville, par S. M. le Roi de Prusse.

La ville de *Francfort* peut avoir trois milletoises de circuit. Elle est située dans une plaine accessible de tous côtés. Elle est dominée par des hauteurs d'ou l'on peut non-seulement battre en plein la ville dans toute son étendue, mais même prendre a revers et en écharpe les vielles et mauvaises fortifications qui l'entourent.

Ces fortifications consistent dans un contour bastionné, et disposé d'après un système en usage vers la fin du seizième et le commencement du dix-septième siècle. On y trouve 15 bastions qui sont tous hors de profil; ainsi que leurs Courtines et l'espece de fausse-braie qui se trouve par intervallés, au bas du rempart. Depuis très longtems on n'avait fait aucuue réparation à ces ouvrages; les parapets n'avaient que 2 pieds, 2 pieds et demi ou 3 pieds de hauteur, et en plus d'un endroit il n'y en avait même pas de tout. Le rempart est

soutenu, par intervalles, par un mauvais révêtement ou plû ôt par un simple mur *d'empietement* de 4 à 5 pieds de haut. Tout homme d'une moyenne ſtature peut le franchir aiſément et sans échelle. Les foſſés sont, en général, peu profonds, guéables en quelques en droits et prêsqu'a sec en plusieurs autres. L'espèce de chemin couvert que l'on trouve en avant de ces foſſés est hors de profil et ne presente aucune défense. Il en est de même des ouvrages en forme de *Fléches* qui sont en avant des portes, et qui d'après le défaut d'élévation, ne peuvent couvrir celles-ci contre l'artillerie ennemie, et qui n'étant pas même palliſsadées ne peuvent être d'aucun usage.

Le fleuve du *Mein* traverse la ville, il est navigale et même d'un accès facile pour de grands bâtimens. Indépendement de trois portes et de plusieurs poternes qui s'ouvrent sur le rivage de ce fleuve, on compte à *Francfort sept* portes capitales. Elles embarrassent la défense, loin de la seconder, parcequ'elles sont accompagnées d'une poterne en avant de laquelle et a côte du pont capital, il se trouve un petit pont qui communique dans l'interieur de la ville, et donne un accès facile au talus exterieur du rempart.

Les foſſés sontbordés, dans toute l'étendue de leur contour, de maisons de campagne, de pavillons, d'enclos, de jardins et de vignobles; en sorte que l'ennemi peut s'approcher jusqu'au pied

du rempart et pour anssi dire des portes, sans être apperçu; et au moyen des tirailleurs qu'il peut placer dans ces divers endroits, l'ennemi peut frapper a coup sûr, tout ce qui se présente pour la défense des bastions environnants.

Telle était la situation Militaire de *Francfort*, il n'est pas moins essentiel de faire connaître, sa situation politique ou domestique à la même époque.

Toutes les grandes cités, et notamment les villes commerçantes renferment, dans leurs murs une population mêlée qui ne ressemble pas mal à un tribût payé, par tous les peuples. Ces étrangers n'ont pour ainsi dire aucune Patrie, car, celle qu'ils adoptent est presque toujours aussi indifférente à leur coeur que la Patrie qui les vit naitre. On ne peut pas dire que les étrangers qui se fixent à Hambourg, à Londres, à Amsterdam, à Francfort, soyent véritablement Anglais, Allemands ou Hollandais, comme on ne peu pas dire que les Espagnols qui ont mêlé leur sang avec les nombreuses races dont on retrouve des vestiges au Pérou et au Mexique, soyent Péruviens ou Mexicains. D'ailleurs, le commerce, comme la mort, mêle toutes les races, efface toutes les distinctions, et fait regner dans les conditions humaines cette égalité de droits contre laqu'elle l'orgueil s'efforcerait envain de combattre; car, s'il peut

dédaigner pour un tems les bienfaits du commerce, il est bientôt forcé d'en emprunter le luxe, et de protèger cette libre circulation sans laqu'elle il ne saurait exister de commerce, ce mot pris dans sa veritable signification, exprime également la circulation ou l'échange universel, des hommes et des choses. Et, cette seule réflexion explique pourquoi le commerce ne saurait subsister avec un certain éclat, dans un Empire despotique ou sous les loix exclusives d'une compagnie.

Une ville, aussi avantageusement située que l'est celle de Francfort, était apellée par la nature à l'echange d'une grande partie des productions de l'Allemagne; le fleuve du *Mein* les lui apporte en tribut, et le *Rhin* en facilite l'exportation, en même tems que les riches vignobles qui bordent les rives de ce fleuve assûrent a la ville de *Francfort* un commerce qui lui appartient en propre. Aussi, cette cité ne tarda pas à acquérir un nom et des richesses qui lui permirent bientôt de sedérober à l'insatiable tyrannie de la maison Imperiale. *Francfort* placé au rang des villes libres, répandit sur cette espèce de consideration politique, plus d'eclat encore qu'elle n'en recevait d'elle. Ce fût dans ses murs, que la Bulle d'or exigea que le Chef de l'Empire Germanique vint récevoir la Couronne et prêter le serment de maintenir la liberté politique et civile de l'Empire; et dire que

la ville de *Francfort* n'a jamais démérité d'un aussi haut titre, c'est faire en même tems son éloge et son histoire.

En effet, le Sénat de cette cité à joui, de siècle en siècle, d'une réputation qui a survécu à toutes les pertes que ses habitans ont éprouvé, a toutes les guerres dont les fertiles plaines de la Franconie et du Palatinat ont été le théatre. Les loix civiles de *Francfort*, joignent a un grand respect pour la Liberté des Citoyens, toute la sévérité qu'exige la conservation de sa propriété. La Tolérance et la Philosophie, ont trouvé constamment un Asyle dans ces murs, et dans les guerres de religion qui couvrait de sang pendant l'espace d'un siècle, la Patrie de *Luther*, on retrouve les Magistrats de *Francfort* toujours aussi sages, aussi éclairés que le permettaient les circonstances et les préjugés de ces tems barbares. On était humain à *Francfort*, on était feroce à *Trèves*, à *Mayence*, à *Munster*, dans cette foule d'Etats ou la Liberté publique était enchaînée sous la tyrannie d'un Prêtre, et ou l'homme expirait dans les chaînés nobilaires et sacerdotales.

La ville de *Francfort* est un exemple frappant des effets que peuvent produire, sur le bonheur des hommes ; l'esprit de Liberté, l'industrie et des loix sages et tolérantes. Cette ville s'est élevée à un haut degré de prosperité, sans autres res-

sources que la sagesse et l'activité de ses habitants. La ville de *Mayence*, bien plus avantageusement située pour le Commerce que la ville de *Francfort*, languit comparativement à elle; l'industrie et le Commerce ni ont jamais été en proportion des bienfaits de la Nature; et au moment ou la République Française a donné le droit de Bourgeoisie a cette ville, et l'a élevée a la dignité de ses villes Municipales, *Mayence* n'était connûe dans l'Europe commerçante et politique que par ses jambons qui ne lui appartenaient même pas, et par son Prince Evêque qui regnait sur un peuple dont il n'était jamais le Concitoyen.

Les Magistrats de *Francfort* ont conſtamment possédé l'amour de leurs Concitoyens et le respect des étrangers. La Bourgeoise de cette ville se distingue par une grande application aux affaires, par une politesse franche et noble, qui n'est point celles des cours, mais qui est celles de la probité, par un gout decidé pour la musique, les spectacles, les réunions litteraires et en général pour tous ces plaisirs *liberaux* dont le besoin ne se fait guères sentir qu'aux ames modérées et aux esprit cultivés. Le bas peuple de cette ville libre ressemble à la populace de toutes les grandes cités; mais toute l'injustice de l'esprit de parti ne saurait confondre cette classe d'hommes, avec ce qu'on peut appeller proprement les habitans d'une ville. Ce sont les ma-

gistrat, les bourgeois, les négociants, (classe aussi respectée à *Francfort*, qu'elle s'y rend respectable par une activité, une industrie et une probité avouée de toute l'Europe) qui constituent, véritablement, les citoyens de *Francfort* et donnent à cette ville la physionomie morale qui la caractérise. Il faut donc en séparer par la pensée cette population de plus de six mille homme, presque tous garçons de metier, bouchers, garçons, charpentiers &c. Ce sont, en très grande partie, des Prussiens, des Hessois, des Hanovriens, des Saxons, qui nés sujets des princes coalisés contre la République Française, avaient en outre leurs frères, leurs parents ou leurs amis dans les Armées, qui combattient contre elle. *Francfort* récèle, de plus dans ses murs, une sorte de population qui y est née, et qui plus d'une fois, à l'aide de la classe dont je viens de parler, à tenté de dicter des loix au Sénat et à la Municipalité de cette ville.

Lorsque j'aurai dit que ce fût principalement au sujets de la levée de la contribution imposée par *Custine* à la ville de Francfort, que cette classe se souleva contre ses magistrats on devinera aisement que j'ai voulu parler des *Juifs*. Cette espèce d'hommes à laquelle l'Europe entière doit sa réligion, ses banques et les éléments de son commerce; dont on recherche par tout

l'or, et dont on répousse par tout l'alliance ; ces hommes qui cultivent par tout leurs préjugés avec la même opiniatreté, que leur fortune, et dont la plus grande source de richesses est dans le mepris dont ces richesses ne sauraient les garantir ; ces hommes qui forment un peuple sans cités une Confédération sans Chef, et un Empire sans Territoire : qui ont trouvé dans les pages d'uu livre dont les Egyptiens, les Perses et les Grecs ont fourni les chapitres, qui y ont trouvé à la fois un Etat, et une Patrie, une Constitution et une Réligion auxqu'elles vingt siècles et le mépris de l'Univers entier n'ont apporte aucune altération sensible ; les Juifs, enfin, si vieux dans l'histoire des peuples, et si nouveaux dans celle de la tolérance et de la philosophie, dont l'existence politique est à la fois nulle et entière, qui semblables au métal dont ils diminuent le poids et altérent la qualité, filtrent et s'insinuent dans toutes les classes de la société, sans appartenir à aucune, et nous offrent le phénomène le plus humiliant pour l'orgueil de l'homme, et le plus inexplicable pour sa raison, ces Juifs forment une partie considérable de la population de *Francfort*, sans avoir pû en corrompre l'esprit ni les institutions.

Lorsque je m'exprime ainsi, je suis loin de confondre avec une classe d'hommes quelconque, les individus aux quels leurs lumières et leurs senti-

ments d'humanité donnent dans tous les pays des droits a l'estime et a la reconnaissance publiques. Je connais dans la nation juive des individus dont les mœurs, le Patriotisme et les rares qualités font estimer cette secte, et je m'honore même de compter parmi eux des amis auxquels je suis sincèrement attaché. Mais autant la populace juive prépara des dangers aux Soldats Français qui occupaient *Francfort* au-moment de la prise de cette ville par le Roi de Prusse, autant ces Français et moi-même furent redevables à bien des égards, a ces negocians Juifs qui, à *Francfort*, comme en Hollande, se distinguent par un noble et bienfaisant usage de leurs richesses et de leurs lumières. La République Française doit même au Sénat aux Bourgeois, aux Négocians de *Francfort* la conservation d'un très grand nombre de Républicains que le Soldat ennemi eut sans aucun doute immolés dans le premier moment de fureur qui signale pour l'ordinaire la prise d'une ville. Ils durent la vie aux soins généreux des habitants de *Francfort*, et ceux-ci montèrent une véritable humanité dans ces circonstances si critiques. Les soldats Allemands en massacrant une poignée de soldats dispersés dans les ruës de cette cité, eussent agi contre les ordres de leur Général; mais on sait que les ordres les plus sevères ne suffisent pas toujours pour moderer la premiere impetuosité du soldat, quand

il a vu sur tout un de ses Princes, et de ses Chefs Militaires tomber sous le fer des assiegés.

Je dois une réconnaissance particulière a la conduite noble et veritablement magnanime que les Magistrats et les Citoyens de *Francfort*, suivirent a cette époque; et cette conduite suffit pour leur meriter la bienveillance de la République Française, et pour meriter a leur cité cette Liberté, et cette indépendance politique dont ils font un si noble usage.

En prenant le commandement de cette ville, le 14 Novembre a l'ouverture des portes, j'y entrai avec 3 Bataillons de volontaires Nationaux de la création du moi d'août, qui n'étaient point habillés, et qui même n'avaient été pourvus d'armes que depuis peu de jours. J'y conduisis également, 8 Compagnies du Battaillon de dépôt du 82me Régiment d'Infanterie, toute ma Cavallerie consistait en soixante hommes qui de l'aveu même de leur Commandant qui m'en remit l'était à *Francfort* savaient a peine se tenir à cheval.

Quoique le Général *Custine* eût séjourné quelques jours a *Francfort*, je commençais conformément aux dévoirs de tout Général ou Commandant, par examiner les fortifications de cette ville et ses moyens de défense. J'aurai pû cependant me réposer a cet égard sur la prevoyance du Général en Chef, car il dévait connaître les mouvemens et

les forces de l'ennemi, comme il connaissait ma position et mes moyens. Je crus néanmoins peu de jours après mon arrivée, devoir lui proposer d'aller m'emparer de la ville de *Hanau*, qu'on peut considerer en quelque sorte comme la Capitale de la Hesse, et ou j'aurais trouvé de l'artil'erie et des munitions. Le succès de cette entreprise me paraissait aussi certain, que son utilité était démontrée par les circonstances. Je ne demandais à *Custine* qu'un faible renfort, et je lui repondais de mettre cette ville entre ses mains. Mais il me fit repondre ; j'y penserai *peut-être*.

Le 25 Novembre, *Custine* fit sortir de *Francfort* tout le parc d'Artillerie, les Artilleurs et les munitions qui s'y trouvaient encore. Un pareil ordre me parut si extraordinaire, que je ne crus pas qu'il me fut permi de ne point lui représenter sur le champ, que dans le cas ou il jugerait à propos de conserver la place, il était indispensablement nécessaire d'en augmenter la garnison et de la pourvoir d'Artillerie, bien loin d'affaiblir, comme il le faisait, tous les moyens de défense, et de compromettre évidemment, le sort de quatre Bataillons Français, dont tout le courage ne pourrait resister aux forces imposantes que le Roi de Prusse avait rassemblé dans la partie supérieure de la Hesse, si ce Monarque se portait sur *Francfort*.

Pour donner une idée des ressources que *Custine* mettait dans un pareil moment, a ma disposition,

je ne saurais m'empêcher de dire, qu'il n'avait laissé dans *Francfort* que deux pièces de Canon de trois livres de balle, un seul caisson, et les cartouches qui pouvaient être dans les gibernes des Soldats à qui il en avait été distribué vingt par homme, avant leur départ de *Weissembourg* et de *Landau*. Evacuer ainsi toute l'Artillerie d'une ville, est fort prudent lorsqu'on n'est pas dans l'intention de défendre une ville: mais quel est le nom qu'il convient de donner à un pareil enlevement d'Artillerie, lorsqu'on donne au Commandant de cette place l'ordre de la défendre et *d'y mettre même le feu au quatre coins, si elle bouge.*

J'observai de plus a ce Général en Chef que le peu de profondeur des fossés exposait singulièrement les remparts, et qu'il conviendrait a la sureté, des portes d'élever, fraiser et pallissader les petites fleches qui se trouvaient en avant d'elles, qui sans cette précaution, ne seraient d'aucune défense. Je traçais un devis que je joignis à mes observations, mais elles eurent le sort des précedentes, et *Custine* me les renvoya, même, en me faisant repondre que tout cela prendrait trop de tems et donnerait d'ailleurs, des inquietudes aux habitants de *Francfort*; que, si, son intention eût été de fortifier cette ville, il y eût envoyé des Ingénieurs, et fait travailler depuis longtems, et que je n'avais rien a craindre.

Je

Je reçus le 27 à midi, une dépêche du Général *Custine* (7) „ les ennemis, me disait ce Géné„ ral, marchent de toutes parts, *j'ignore encore* „ *leurs projets; s'ils en ont, ils ne seront pas tou*„ *jours cachés*; (peut on déceler une ineptie plus „ profonde?) il faut que le poste de *Bergen* soit „ renforcé de votre garnison. . . . Je vous enver„ rai demain un Bataillon de plus et quelques pe„ tits canons de 3 et de 6. Mais *en cas d'attaque*, pour la défense de *Francfort* vous force„ rez *malgré toute représentation*, les Magistrats „ à laisser prendre Artillerie et Munitions pour „ votre defense. . . . .

Il m'est impossible avant d'aller plus loin, de ne pas faire quelques réflections sur une dépêche de cette nature et de cette importance.

On voit clairement, que le Général *Custine* loin de pénétrer les projets des ennemis, ignorait parfaitement leur position; car, s'il eût été au fait du véritable mouvement de l'ennemi, il en eût tiré, militairement parlant, l'induction qu'ils cherchaient à se porter sur tel ou tel point, et à attaquer de telle ou telle manière. On voit clairement, qu'en ordonnant de renforcer le poste de *Bergen* ce Général était bien decidé à defendre la ville de *Francfort*, à moins qu'il n'eût l'intention en sacrifiant ce poste important (qu'il eût du mettre plustôt dans un état respectable) d'affaiblir la défense de la ville, on voit clairement, qu'il reconnaissait

l'insuffisance des moyens laissés à ma disposition, puisqu'il promettait de m'envoyer le lendemain un Bataillon et *quelques* pièces de Canon; et qu'en m'annonçant ces renforts il les jugeait insuffisants pour la defense de *Francfort*, puisqu'il m'ordonnait *de forcer malgré toute représentation* les Magistrats de cette ville à me laisser prendre leur Artillerie et leurs Munitions. On voit clairement qu'en me donnant un pareil ordre, il se jouait a la fois de sa parole et de son honneur, des Magistrats de *Francfort* et de moi, des intérêts de la République Française et de sa gloire.

En effet le Général *Custine* avait sommé (le 25 Octobre) les Magistrats de *Francfort* de lui livrer leur Artillerie et leurs Munitions, et leur avait offert, pour prix de ce sacrifice, une deminution de 500 mille florins sur la contribution de deux millions de florins qu'il avait imposé le 22. sur cette ville. Dès le 26, les Magistrats avaient repondu au Général qu'ils ne pouvaient accéder a une pareille sommation, sans violer leur neutralité, rompre les liens qui attachaient cette ville au corps germanique et s'exposer a tout son ressentiment. *Custine* avait renouvellé depuis ses instances, mais toujours aussi infructueusement; et alors, cependant, il avait laissé dans *Francfort* une grosse garnison, et il n'y avait point d'Armée ennemie qui menaça d'attaquer cette ville! Etait-il possible en m'ordonnant d'enlever de vive

force aux Francfortois, leur Artillerie, de croire a l'execution de cet ordre? *Custine* avait affaibli la garnison Française de *Francfort*, l'Armée Prussienne forte de 50 ou de 60 mille hommes était à une petite distance de ses murs, je n'avais ni Artillerie, ni Munitions ni Artilleurs, le Sénat persistait depuis un mois dans le réfus absolu de livrer ses munitions, la populace ménaçait de se soulever, et *Custine ignorait encore les projets des ennemis*. Tant de raisons dont une seule suffit pour démontrer l'impossibilité d'exécution d'une pareille mesure, ne purent m'empêcher de suivre, autant qu'il pouvait être en mon pouvoir, les ordres de mon superieur et du Général en Chef, comme on le verra plus bas. Car, l'obèissance passive et absolue est le premier des dévoirs d'un Militaire; la valeur n'est que le second, parce qu'il n'existerait plus d'Armée et par conséquent plus d'Etat et de Patrie, si un inférieur, quelque soit son grade, pouvait se permettre, impunément d'interpréter les ordres de son Chef et de suspendre l'obèissance aveugle qu'il lui doit.

Je me rendis sur le champ a *Bergen*, d'ou *Custine avait fait rétirer les troupes qui y étaient cantonnées, sans m'en donner le moindre avis.* Je réconnus ce poste, et de rétour a *Francfort* j'ordonnais le départ d'un détachement d'infanterie et de quelques cavaliers auxquels je laissais les

instructions nécessaires, et dont je donnais aussitôt connaissance au Général *Custine*. Ce détachement parvint heureusement à *Bergen*.

Le 28 au matin, je reçus du Général *Custine*, ordre de faire partir le Bataillon de dépôt du 82 Régiment pour *Ober-Urzel*, j'en joignis sur le champ au Commandant de ce Bataillon, de faire les préparatifs les plus prompts pour son depart.

C'était le seul Bataillon de ligne que j'eusse avec moi, la conduite et la discipline des Officiers et Sous-Officiers de cet excellent Bataillon repondit à leur courage et a leur instruction. Son Lieutenant Colonel, (le brave Citoyen *Du Rozel*) faisait les fonctions de Commandant de la Place. On voit, donc, combien le départ de ce Bataillon affaiblissait mes moyens de défense et la Garnison de *Francfort*, et c'était dans une pareille situation, que *Custine* m'ordonnait d'enlever de vive force l'Artillerie aux Magistrats de cette Ville! et loin de m'envoyer *quelques* canons et *un Bataillon de renfort*, comme sa Lettre du 27 en renfermait la promesse, il diminuait de plus d'un quart la garnison Française! j'eûs beau lui observer le mauvais effet que produirait, a tous égards, le départ de ce Bataillon, il n'accorda aucune attention a de si justes représentations.

Dans ce moment, je fus informé que le poste de *Bergen* attaqué par des forces infiniment supérieures, avait été enlevé; que le poste de *Vilbel*

avait eu le même sort à l'exception de quelques Chasseurs qui étaient parvenus a s'échapper; que les patrouilles, envoyés en réconnaissance, s'étaient trouvés aux prises avec les patrouilles de l'ennemi à un demi-lieue de la ville; que sept à huit de mes Cavaliers avaient été tués ou fait prisonniers, et qu'une ordonnance qui m'était expediée d'*Ober-Urzel*, avec des dépêches du Colonel *Houchard*, avait été sabrée par les Hussard ennemis jusques sous les approches de *Francfort*.

J'envoyai aussitôt au Bataillon du 82me Regiment qui s'ébranlait pour son départ, l'ordre de le suspendre, car, ce Bataillon, n'ayant point d'Artillerie et ne pouvant être escorté par de la Cavallerie, eût été haché par l'ennemi, malgré toute l'intrépidité de la défense qu'il eut pû lui opposer. Je fis aussitôt mon rapport au Général *Custine*, qui ne me parla plus du départ de ce Bataillon.

Je fus informé peu de tems après, par les soins d'un homme, en qui le Géuéral *Custine* m'avait ordonné de placer une entière confiance, que plusieurs Corps Prussiens étaient entrés à *Friedberg*, qu'ils trainaient avec eux de la grosse Artillerie et des Obusiers, et qu'un Corps considérable d'Infauterie et de Cavallerie devait passer le *Mein* à *Rumpelsheim*, entre, *Hanau* et *Offenbach*. Je prévins de suite, le Général *Custine*, en lui renouvellant mes instances et lui exprimant les vifs

regrets que j'éprouvais de me trouver sans Artillerie, sans Cavallerie, et avec des forces si inférieures en Infanterie, et d'être reduit a l'impossibilité de satisfaire le désir que j'avais de deloger l'ennemi du poste, si important de *Bergen*, qu'il venait d'occuper.

A peine avais-je expedié ma dépêche que j'en reçu une du Général *Custine* (8) dans laquelle il me parlait de tout excepté du renfort que je ne cessai de lui demander.

Cette lettre si extraordinaire nécessite quelques reflections.

Adam Philippe Custine, m'ordonnait de faire mes préparatifs pour *défendre Francfort*, et pour *l'évacuer*; me recommandait beaucoup de prudence et de modération envers les habitants de *Francfort* et m'ordonnait de les *désarmer*, *d'enlever de vive force*, de l'Arsenal de cette ville, l'Artillerie et les Munitions qu'il renferme, et de *mettre tout a feu et à sang* dans la ville même, si elle *bougeait*. Ces sages et héroïques mesures dévaient avoir leur exécution *dans l'instant de l'arrivée des ennemis sur Francfort*; et dans ce cas, c'est-à-dire lorsque je serais entièrement bloqué, *Custine* m'ordonnait d'évacuer la ville, et de me porter avec ma garnison sur *Oppenheim*. Pour ajouter à l'impossibilité d'execution, car l'absurdité était complette, *Custine* devait me faire prevenir de sa *retraite forcée*, si elle avait lieu; ou je devais en être in-

struit par *son silence*, ou par la rameur publique : c'est-à-dire que *Custine*, tout en supposant que je serai si parfaitement bloqué ou assiegé par les forces Prussiennes, qu'il lui serait impossible de me faire prévenir de ses mouvements, et de me donner même le moindre avis sur sa marche ultérieure, m'ordonnait de choisir précisement cet instant pour évacuer *Francfort* et aller joindre son Corps d'Armée.

Mais si de semblables ordres révoltent la raison encore plus que la loyauté, quel nom donner à l'ordre d'enlever *sur le champ*, deux cents voitures dans le pays de *Darmſtadt*, à la rive gauche du *Mein* ou dans le pays de *Mayence*, (alternative indispensable à accorder, pour couvrir les interprétations qu'un pareil ordre fait naître malgré soi contre la fidelité du Général qui le donne;) lorsque les Prussiens sont maîtres de la rive gauche du *Mein*, et que *Custine* occupe *Mayence*? Lorsque je n'ai point de Cavallerie, d'Artillerie, et que le peu d'Infanterie laissée à ma disposition et insuffisante pour me maintenir non pas militairement, mais presque *civilement* dans la ville de *Francfort*, où la conduite, les extravagances, les outrages et les fausses paroles prodiguées par *Custine* ont suscité à la République Française presque autant d'ennemis qu'il y à d'habitants? Lorsqu'il m'ordonne de forcer l'arsenal, de desarmer les ha-

bitants, de mettre le feu à la ville *si elle bouge*, et par conséquent lorsqu'il m'ordonne de ne pas affaiblir la garnison Française et le peu de moyens qu'il laisse à ma disposition? Lorsque les Hussards Prussiens viennent jusques sur les fossés de la ville et que lui *Général Custine* m'apprend que les Prussiens marchent sur lui de toute part?

Certes, lorsqu'on donne de semblables ordres à un Commandant de place, lorsque ces ordres sont aussi contradictoires entr'eux qu'impossibles à exécuter, non pas dans leur ensemble mais même dans leurs détails, l'orsqu'on laisse le tout à la prudence et au jugement du Commandant en lui réfusant constamment les moyens non pas d'attaque, mais de défense, il devient difficile de ne pas suspecter les intentions d'un Général en Chef, car, ce n'est point ici, ignorance de l'art militaire, c'est mauvaise intention. Je dois trancher le mot, puisque ce n'est plus que la trahison du Général *Custine* dont on va lire les détails et les preuves fournies par lui-même.

Mais, avant d'en continuer la narration, je dois remarquer que c'est la premiere fois, peut-être, qu'un Général d'Armée tenant la Campagne avec des forces considérables, a exigé du Commandant d'une ville bloquée et presque assiégée, de faire enlever, des voitures et de fourrages dans le pays occupé par ce Général, et *de fournir son Quartier*

Général. On est forcé de rire ici d'horreur, et de voir déjà le Général *Custine* montant *avec son fils* à l'échaffaud.

Vers les trois heures de l'après midi, je fus informé que l'ennemi marchait en forces, sur *Francfort*, et qu'il trainait avec lui du canon. Je me rendis aussitôt au rempart et me portai aux postes avancés pour juger par moi-même des mouvements de l'ennemi, qui ne laissaient plus, en effet, aucun doute sur ses intentions. Une populace immence, composée en grande partie de juifs, quoiqu'il n'y eut rien a gaguer dans cette curiosité, m'entourra, me suivit jusque dans les bastions, et me pressa au point, que pour la dissiper je fus reduit à employer la menace de faire feu sur elle, menace qui ne produit presque aucun effet.

Je fis battre la générale et fis la disposition suivante de mes forces.

Je fis lèver les ponts et fermer les portes; j'en commis les clefs à la garde de l'Officier Français Commandant le poste. J'ordonnai que les grands ponts et les grandes portes ne seraient ouvertes ou baissés que sur un ordre exprès de ma part.

Je plaçai une garde de 50 hommes à la porte du pont du *Mein*; et indépendamment de cette garde, je plaçai un Officier et 30 hommes sur le pont et du côté de la ville avec l'ordre de surveiller les approches du fleuve pour prévenir tout détachement

ennemi qui eût pû tenter de passer sous le pont, pour opérer ensuite un debarquement.

Je renforçai considérablement la garnison de *Saxen-hausen*. J'y laissai un Capitaine d'un Bataillon de Volontaires Nationaux, ancien militaire, qui me parût plein d'intelligence et de bonne volonté, afin d'y surveiller le service et la conduite des habitants de ce grand Fauxbourg dont on travaillait à égarer les dispositions à nôtre égard. Je plaçai des piquets d'Infanterie à 100 ou 150 toises en avant des portes, j'ordonnai de fréquentes patrouilles dans les environs de la place, et indépendamment des rondes déjà commandées, je chargeai deux Officiers supérieurs d'en faire successivement pendant la nuit pour surveiller le service. Je pris en un mot, toutes les précautions que me dictaient la prudence, les intérêts de la République Française et l'honneur des braves Soldats que je commandais.

Après l'enlèvement des postes de *Bergen* et de *Vilbel*, la force disponible de la garnison ne consistait qu'en 16 ou 17 cent hommes: de sorte, qu'après avoir placé 40 ou 50 hommes à chaque poligone, un pareil nombre à chaque porte et après avoir garni quelques postes qu'il n'était pas permis de négliger, ma réserve se trouva réduite à 130 hommes d'Infanterie.

Pour la Cavallerie, elle consistait en 45 ou 50 Ca-

valiers, presque hors de service ainsi que leurs chevaux, par les patrouilles et les escortes qu'ils avaient été continuellement obligés de fournir. L'artillerie consistait comme, on l'a vû plus haut, en deux pièces de canon de 3 livres de balle, et 20 a 30 cartouches par homme, formaient toutes les munitions que le Général *Custine* avait laissé dans *Francfort*.

C'est avec de pareils moyens que j'étais condamné à soutenir un siège et à repousser les efforts d'une armée de 50 ou soixante mille hommes, pourvue d'une nombreuse et grosse Artillerie, commandée par le Duc de Brunswick, et ayant à sa tête le Roi de Prusse: et, en outre, j'avais a défendre une ville à peu près ouverte, de toutes parts, dont les habitants étayent revoltés de la conduite du Général *Custine*, et dont le Sénat avait reçu de ce Général de vive voix et par écrit, l'assurance qu'il ne serait pas tiré un coup de canon contre cette ville, tandis que ce Général, m'ordonnait de la *desarmer* et *d'y mettre le feu si elle bougeait*.

A quatre heures et demie du soir, on m'anonça un Officier Prussien accompagné d'un Trompette. Il était precédé par une populace immence dont les cris de joye ne me laissaient aucun doute sur ses intentions; les Juifs entr'autres, tinrent une conduite scandaleuse dans cette circonstance, publierent qu'il fallait ouvrir tout de suite les portes aux Prussiens, et allèrent même jusqu'à vou-

loir forcer l'entrée de la maison que j'occupais.

L'Officier Prussien me somma de la part du Général Comte de *Kalkreuth*, et au nom du Roi de Prusse, de remettre entre ses mains la ville de *Francfort*, et de me rendre prisonnier avec la garnison, ajoutant qu'il ne me donnait qu'un instant pour repondre ; que tout refus ou toute résistance de ma part devenaient inutiles puisque j'étais cerné de toutes parts et entièrement coupé du Général *Custine* ; et que les forces qui m'attaquaient étaient si supérieures que je ne devais pas même songer à arrêter leur marche. Je repondis a l'officier Prussien, „ que je defendrais jusqu'à la dernière extrêmité la ville qui m'avait été confiée, qu'elle „ était occupée par des Français, et que le Général *Custine* n'était pas loin de nous."

Alors le Lieutenant Colonel *de Pellet*, en renouvellant ses instances, me remit une sommation par écrit (9) à laquelle je fis, aussi par écrit, la réponse suivante.

„ Le soussigné Maréchal de Camp Commandant les Troupes de la République Frauçaise „ a *Francfort*, à l'honneur de repondre a la sommation du Général *Comte de Kalkreuth* ; qu'il „ est Citoyen Français, que les braves troupes „ qu'il commande porteut ce titre, qu'elles en „ connaissent le prix, qu'elles en sentent trop „ la dignité pour ne pas être fidèle a leurs ser-

„ ments, et que l'Armée Française n'est pas loin
„ de nous."

Signé VAN HELDEN.

Francfort le 28 Novembre 1792,
L'an premier de la République Française.

Pendant que j'avais fait servir un morceau au Lieutenant-Colonel *de Pellet* afin de gagner du tems, *le fils du Général Custine entra dans mon appartement*; je lui donnai connaissance de la sommation et de la réponse que j'y avais faite; *qu'il aprouva très fort.* L'Officier Prussien sortit de la ville avec cette réponse; immédiatement après, *Custine fils* ayant démandé à me parler en particulier, je le fis entrer dans mon appartement.

Avant d'aller plus loin, il est essentiel de dire quelques mots sur le fils du Général *Custine.* — Placé auprès du Maréchal *Luckner*, en qualité d'Aide-de-Camp, il avait été nommé au commencement de 1792 Adjudant Général avec grade de Lieutenant Colonel: peu après, il avait été envoyé comme Négociateur à *Berlin*, et personne n'ignore qu'il y avait reçu un accueil très flatteur, de toute la famille Royale. Il n'avait paru a l'Armée commandée par son Père qu'au moment ou le Roi de Prusse en personne, debusquait vis-à-vis de l'armée Française, et c'était le 24 November que *Custine* était arrivé a *Höchst*, Quartier-Général de l'armée Républicaine. Cette arrivée et si tardive,

et si prompte en même tems, m'avait fait faire malgré moi, quelques reflexions.

Custine fils, après quelques questions et plusieurs observations sur l'état actuel des choses, me dit que ma situation étant aussi critique et aussi embarrassante, *il me conseilla d'évacuer la ville pendant la nuit et de rejoindre son Père avec toute ma garnison.* Un peu surpris d'une semblable ouverture, je lui demandai aussitôt s'il avait ordre de son Père de me donner ce conseil. Il évita toute réponse directe; mais vivement forcé sur ce point, il fut forcé de me dire enfin, que tout ce qu'il m'observait venait uniquement de lui, que c'était un simple conseil d'ami, et qu'il n'avait à ce sujet aucun ordre du Général son Père. Je déclarai donc à *Custine fils*, qu'ayent reçu du Général en Chef son Père des ordres positifs, de tenir dans la ville de *Francfort* et de la défendre, je suivrais ces ordres jusqu'à ce que j'en eusse reçu des contraires; que le parti qu'il me *conseillait* de prendre était bien le plus prudent et le plus sage, mais que je ne rendrais *Francfort*, que lorsque son Père m'en donnerait l'ordre, où lorsqu'il me serait devenu impossible de m'y maintenir plus longtems.

Je priai *Custine* fils de faire connaître à son Père l'état dans lequel je me trouvais. Je le chargeai du rapport que je devais au Général en Chef de la sommation que je venai de recevoir, et je

le priai de se rendre sur le champ au quartier général. *Custine fils* cherchant sous differens prétextes à differer son départ, je l'invitai *très serieusement* à quitter sans délai *Francfort*. Il me demanda, alors, et je lui fournis un piquet d'Infanterie pour lui servir d'escorte jusqu'aux avant-postes de son Père; il prit congé de moi, et le piquet rentra quelques heures après à *Francfort*, quoique *Custine* fils m'eut réprésenté, que *j'étais à peu près cerné de toute parts.*

On sera sans doute aussi étonné de ce qui suit, que je le fus moi même lorsque j'en fus instruit longtems après la prise de *Francfort*; et quoique cette particularité ne m'ait été connue qu'au bout de plus de deux ans, par une suite forcée de ma captivité, je me vois contraint de la rapporter ici: elle servira a la parfaite intelligence du siège de *Francfort* et des mouvements de l'Armée Prussienne.

Si l'arrivée inopinée de *Custine* fils au Quartier-Général m'avait donné quelques soupçons, les instances que je me vis contraint d'employer pour le faire quitter *Francfort*, augmentèrent ces soupçons, et ils se changèrent en certitude lorsque j'eus connaissance du fait suivant.

Custine fils après avoir renvoyé son piquet d'escorte et m'avoir informé qu'il se trouvait en sureté, était, sur le champ, revenu sur *Francfort*, y avait pénétré par une autre porte, entre onze

heures et minuit, était descendu chez le docteur *Ehrmann*, y avait couché, et *le lendemain*, à la pointe du jour était retourné au Quartier Général de son père.

Le docteur *Ehrmann*, natif de *Strasbourg* et dont le frère était membre de la Convention Nationale, vint me prier à dîner chez lui, lorsqu'après avoir obtenu la permission de retourner en France sur ma parole d'honneur, je fus prendre à *Francfort* les passeports *du Prince de Hohenlöhe*; ce voyage avait également pour objet d'obtenir du Maréchal de *Clairfait* la permission de traverser le cordon Autrichien, pour me rendre à l'Armée du *Rhin*. Ce Général ne m'accorda cette permission qu'avec beaucoup de peine et au bout de 15 ou 18 jours, ayant sans doute écrit à *Vienne* pour cet objet. Il, (Le Docteur *Ehrman*) m'apprit cette étrange anecdote et me montra ainsi qu'au Lieutenant Colonel *du Rozel*, le lit dans lequel *Custine fils*, que je croyais au quartier général de son Père, avait passé la nuit qui suivit la sommation faite par le Général Prussien.

Il ne paraîtra pas étonnant que *Custine fils* fût parvenu à entrer furtivement à *Francfort*, lorsqu'on songera que revêtu de l'uniforme d'Adjudant Général, muni d'un pasport du Général en Chef son Père, accompagné d'un piquet de Cavalerie du quartier général de l'Armée, qui lui servit d'escorte, et déclarant à l'Officier commandant

dant la poste, qu'il venait en droiture chez moi et qu'il m'annonçerait lui-même son arrivée; il n'est pas étonnant dis-je, que cet Officier d'un Bataillon de Volontaires de dernière création et peu au fait de la sévérité qu'exigent les consignes Militaires, ait negligé de me faire sur le champ son rapport, et de m'instruire par conséquent de la rentrée clandestine de *Custine fils* à *Francfort*.

Le motif de cette rentrée n'est guère équivoque, il parait en effet, hors de doute que l'intention de *Custine fils* était, de se faire prendre prisonnie de guerre, afin d'entrétenir par ce moyen des intelligences suivies entre le Roi de Prusse et le Général *Custine*; et comme cet Adjudant-Général, d'après la sommation qui m'avait été faite par le Comte de *Kalkreuth* et l'impossibilité ou j'étais reduit de défendre longtems la ville de *Francfort*, voyait sa reddition très prochaine, il devait naturellement s'attendre à être le lendemain entre les mains des Prussiens, comme prisonnier de guerre. Ce n'est que par l'effet d'une circonstance imprévue qu'un semblable calcul porta à faux. Car, le Général *Kalkreuth* étonné du réfus que je faisais de rendre la ville, et decidé de l'attaquer, après le retour du trompette, n'en fut detourné que par les bravades du Général *Custine* qui tout en voulant favoriser la reddition de *Francfort*, la retarda involontairement de 4 à 5 jours, comme on le verra plus bas. *Custine*

fils voyant que j'étais fermement résolu a défendre *Francfort*, jusqu'a la derniere extrêmité, à moins d'un ordre contraire de son Père, que celui ci ne voulait point me donner, quitta *Francfort* dès la pointe du jour. La fermentation qui s'était manifestée parmi la Bourgeoisie de cette ville, le mécontentement et l'animosité qui s'y prononcaient hautement contre le Général *Custine*, firent craindre à son fils quelqu'accident fâcheux et l'obligèrent sans doute à rejoindre le Quartier-Général, je dois observer à ce sujet, sans examiner jusqu'a quel point *Custine fils* peut avoir cherché a prévenir contre moi les magistrats ou la Bourgeoise de *Francfort*, que ses craintes étaient d'autant plus fondées que je n'ai évité moi même que par une espèce de miracle d'etre la victime de la populace de *Francfort* a qui on avait persuadé que je m'obstinais a faire assièger cette ville lorsque le Général *Custine* était disposé au contraire à lui épargner les horreurs d'un siege; et je ne crains pas de dire que je dois ma conservation autant a la sagesse et a la loyauté du Magistrat de *Francfort* qu'aux efforts que j'employais constamment pour meconcilier l'estime des honnetes Bourgeois, sans manquer toute fois a ce que mon dévoir et l'honneur des armes, Françaises exigeaint également de moi. *Custine fils* craignait de se trouver victime de la colère des habitants de *Francfort*, des faussos assurances qui leur avaient été

données par son Père, et de la résolution inébranlable où j'étais de suivre strictement les ordres que son Père m'avait donné; mais, son retour de nuit à *Francfort*, pouvait avoir été connu des Généraux Prussiens, et l'on serait même tenté de le présumer lorsqu'après la prise de *Francfort*, plusieurs généraux ennemis persuadés que *Custine* fils *devait y être* avec moi, exigèrent ma parole d'honneur que cet officier ne se trouvait point dans la place: et ce ne fut même qu'après la declaration que j'en donnai, ainsi que plusieurs Officiers Français, que S. A. R. le Prince Louis de Prusse, et les généraux Prussiens parurent croire que le fils du Général Français ne se trouvait point au nombre des Prisonniers, et firent cesser les recherches qu'avaient été ordonnées à son sujet.

Cette digression, quelque longue qu'elle soit, se liait trop essentiellement à mon sujet pour qu'il me fût permis de la passer sous silence. Ce fait porte avec lui ses réflexions, je poursuivrai donc le recit des opérations militaires.

Entre minuit et une heure du matin, un Officier, *expedié au Général Kalkreuth*, et arrivé par conséquent a *Francfort peu d'instans après l'entrée clandestine de Cutines fils*, me remit une lettre du Général en Chef *Custine*, en date du 28, et en réponse à la dépêche que je lui avais adressée par

son fils, et qui l'informait de la sommation qui m'avait été faite par le Commandant Prussien.

Le Général *Custine*, m'ordonnait dans cette lettre de ténir ferme, de ne point capituler, de mettre le feu à la ville si elle bougeait, et il m'apprenait qu'il allait déployer la force, puis qu'il fallait en moutrer pour *faire ramper les Capitalistes Francfortois, êtres lâches et pusillannimes.....* On ne doit pas perdre de vue cette étonnante lettre de *Custine*, car elle donne la clef de la conduite, des principes et du caractère de ce Général. L'original écrit de la main du Général *Custine*, est en mon pouvoir ainsi que les originaux de toutes les lettres citées ou rapportées dans cet ouvrage, et dont copies littérale et collationée se trouve à la fin de ce récit, pour ne pas en entraver la marche.

Cette lettre *ne me laissait aucun doute*, qu'au moindre bruit d'attaque, le Général *Custine* ne volât à mon secours (10). Et c'était dans le même tems que son fils me conseillait d'évacuer la ville de *Francfort*, et insinuait a la Bourgeoisie de cette ville que l'intention de son Père était de lui épargner les horreurs d'un siège!... Le Général *Custine* m'envoyait en même tems copie de la lettre qu'il faisait parvenir au Général Prussien; (11) et ce fut cette lettre qui différa l'attaque de *Francfort*, parce que le Comte de *Kalkreuth* per-

suadé que l'armée Républicaine ferait mine de l'attaquer, se flattant de l'envelopper ou de lui couper toute rétraite si elle eût fait un mouvement en avant, fit suspendre l'attaque de *Francfort*, essaya de faire couper le *Mein* au-dessous de *Francfort*, pour intercepter toute retraite du côté du pays de *Darmſtad*, tant à la garnison de *Francfort* qu'a l'armée de *Custine*. Mais le Duc de Brunswick, voyant que *Custine* ne faisait aucun mouvement revint au plan d'attaquer *Francfort*. Le Général *Custine* en effet, se tint sans bouger *malgré toutes les bravades*, dans sa position de *Höchst*, derrière la *Nidda*, jusqu'a la nuit du 2 Decembre, c'est à dire jusqu'après la reddition de *Francfort*. Ce ne fut qu'après la prise de cette vilie, que *Custine* qui m'avait si positivement assuré le 30e Novembre, que *le lendemain à la pointe du jour les Prussiens le verraient*, au lieu d'avoir même *songé* à les attaquer fit promptement sa retraite sur *Mayence*, sans se rappeller seulement qu'il y avait une garnison Française à *Francfort*, tandis que cette garnison sauvait effectivement, son Armée, en retardant là poursuite et la marche des Généraux Prussiens aux quels elle opposait une resistance sur laquelles ils n'avaient point compté.

Quelques précis que fussent les ordres du Général *Custine*, *de mettre le feu a la ville de* Francfort *si elle bougeait*, je me serais donné bien des

gardes de commettre une horreur semblable. Outre, qu'en eusse-je eu la volonté, je n'en avais pas les moyens, ce n'était point par des actes de cette nature que j'aurais crû servir la République Française. C'eût été souiller la gloire de ses armes, et des honorer une si belle cause que d'employer la flamme et le fer contre une ville neutre, et qui prodiguait aux Français des marques d'un intérêt touchant. La Convention Nationale avait manifesté ses sentiments d'une maniere digne d'elle, rélativenant a l'incendie des Fauxbourgr de *Courtrai*: et les procedures ordonnées contre le Général *Jarry*, prouvaient a l'Europe entière que la Nation Française assez forte pour triompher de ses ennemis par la seule valeur, ne permettrait jamais à ses généraux de récourir a la barbarie et a la dévastation qui avaient deshonoré dans le Palatinat, les armes de Louis XIV: la Nation Française voulait conquérir sa Liberté, mais elle n'était point l'ennemie des peuples; et si elle avait été forcée d'occuper la ville de *Francfort*, elle était jalouse de montrer aux habitants de cette ville sa générosité bien plus que sa puissance.

Sans doute, il est des occasions où la sûreté d'une armée et la nécessité des circonstances exigent qu'on livre aux flammes la propriété des habitants d'un pays, ou d'une ville conquise; sans doute la guerre offre de ces exemples de dévastation. Mais, si le Général d'Armee qui est con-

traint d'user de pareils moyens ne peut-être excusé que par la premiere de toutes les loix, celle de la nécessité ; si même, dans ce cas, il n'est point de Général qui ne signe en fremissant, un ordre semblable, quel nom donner à l'homme qui peut ordonner ou exécuter de sens froid une si atroce dévastation ? Et de quel crime me serai-je rendu coupable, si j'avais tenté d'incendier la ville de *Francfort* lorsque le Général *Custine*, lui avait donné si solemnellement le 2 de Novembre, une Sauvegarde pleine et entiere ? (12) Jamais, non jamais, je ne transigerai avec les ordres de mon chef ou de mon supérieur ; je sais que l'obéissance aux Commandements Militaires doit être absolue comme l'obéissance que tout Citoyen doit aux loix de sa Patrie : mais, puisque dans cette circonstance, le Général *Custine* tout en me precisant l'ordre de mettre le feu a la ville de *Francfort*, me laissait cependant, le maître de décider de quelle manière et dans quel moment un ordre semblable devait être mis à exécution, je me rejouis et me glorifie en même tems, d'avoir épargné à cette ville de grandes calamités ; calamités qui eussent deshonoré la cause de la Liberté sans aucune utilité réelle pour la République Française ; Calamités qui eussent puni une cité industrieuse, et qui n'était cependant coupable, envers la France, que du tort de faire partie de l'Empire Germanique, qui l'eussent puni dis-je, de l'ambition des

Puissances Coalisées; Calamités qui eussent attaché à mon nom une honte inefaçable et dont le remord eût dechiré mon cœur jusqu'à sa derniere heure.

On verra à la suite de ce récit, si la conduite des Magistrats de *Francfort* ne leur méritait pas un autre traitement que celui que le Général *Custine* reservait a leurs propriétés; et si l'humanité et les soins généreux que ces Magistrats déployèrent en faveur des Soldats Français, ne leur méritaient pas, au contraire, la bienveillance et l'affection de la Nation Française.

Mais plus, mon caractère et mes principes me défendaient d'incendier, *sans une nécessité évidente* le palais du riche, l'attelier du négeiant, ou la chaumière du pauvre, plus j'étais empressé d'obéir aux ordres du Général en Chef en tout ce qui ne compromettait pas évidemment, l'honneur et le salut de la brave garnison confiée à mon commandement. Après avoir travaillé inutilement à decouvrir le dépositaire des clefs de l'Arsenal de *Francfort*, je donnai donc l'ordre qu'a la pointe du jour on en forçât les portes, et qu'on y plaçat une garde sufficante pour prévenir le desordre. On ne doit pas oublier que *Custine fils* était *cette nuit même*, dans *Francfort*.

A deux heures et demi du matin, deux membres du Sénat demandèrent a me parler. Ils m'apprirent qu'ils arrivaient de chez le Général *Kalk-*

reuth; que ce Général les avait assuré que la ville n'aurait point à craindre une attaque pendant cette nuit; mais qu'il ne pouvait leur assûrer la même tranquilité jusqu'a midi, parce que le Roi de Prusse arrivant vers ce tems, deciderait lui-même les choses; *qu'il n'y avait point de troupes ennemies sur le chemin de Höchst*; que si je voulais me retirer avec ma garnison, je ne trouverais aucun obstacle à gagner, de ce côté, le quartier général de l'armée Française; qu'ils se permettaient de me représenter combien un semblable parti était sage; prudent et nécessaire; (ils me firent entrevoir, sans cependant me le dire, qu'ils étaient autorisés par le Général *de Kalkreuth*, à me faire de semblables ouvertures et à me donner de telles assurances:) que la ruine ou la conservation de leur ville dépenduit enfin du parti que j'allais prendre et que le sort d'une infinité de famille tenait à la résolution que j'ambrasserais.

Je répondis à ces membres du Sénat, que rien ne dépendait de moi, si non l'obéissance aux ordres de mon Chef; que le Général *Custine* avait envoyé un Officier avec ses dépêches, au Général Prussien, et que j'attendais les ordres qui me seraient communiqué, en conséquence, de la part du Général en Chef de l'armée de la République Française.

Les Sénateurs apres m'avoir assuré, qu'ils avaient effectivement, rençontré sur leurs route

l'Officier Français dépêché au Général de *Kalkreuth*, me renouvellèrent leurs instances pour épargner à la ville de *Francfort* les horreurs d'un siège, ou les dégâts d'un bombardement ; mais, je ne pus que leur répondre, que, désolé d'en venir à cette extrémité, je ne devais et ne pouvais obéir qu'aux ordres de mes supérieurs ; et qu'il ne m'était possible de suivre qu'une seule conduite, celle, que me prescrivaient mon attachement et ma fidélité aux intérêts de la Nation Française, mes ordres, mon honneur et mon dévoir.

Si l'on réfléchit, un instant, à l'Ambiguité des ordres qui m'étaient donnés par le Général en Chef *Custine*, à l'envoi d'un de ses Officiers au Général Prussien, à la suspension que ce Général apporta dans l'attaque de *Francfort*, à l'entrée claudestine de *Custine fils* dans cette ville, et au sejour de nuit qu'il y fit, à l'empressement et à la vivacité des récherches ordonnées par les Généraux Prussiens rélativement au fils du Général *Custine* après la prise de *Francfort*, aux conseils plus que perfide de cet Adjudant-Général, qui, n'ayant aucun emploi et n'exerçant aucune fonctions dans l'Armée du Général son Père, pouvait par conséquent *être desavoué par son Père*, si j'avais eu la faiblesse de céder à de pareils conseils ; si dis-je, on réfléchit à toutes ces circonstances, on se démontrera invinciblement à soi-même que le Général *Custine* était dans l'intention

de livrer aux ennemis la ville de *Francfort*.

Tous ces faits eurent lieu le 28 Novembre; et dès le lendemain 29, le Général *Custine* écrivit au Ministre de la guere *qu'il abandonnerait vraisemblement la ville de Francfort*; il m'ordonnait cependant de tenir ferme dans ce poste. D'où il resulte que *Custine* cherchait à me faire évacuer *Francfort*, sans vouloir m'en donner l'ordre; parce que dans ce cas, il eut dit que comptant sur ma resistance et sur la conservation de la ville de *Francfort*, *il avait fait ses dispositions pour la secourir de tous ses moyens*, *et m'envoyer toutes les munitions qui pouvaient m'être nécessaires*; tandis que ma retraite (si j'avais eu l'imprudence de l'effecteur sans un ordre *précis*) *dérangeait tous ses plans*, *et compromettait le salut de son Armée*. L'on voit que dans une pareille situation j'aurais favorisé sans le vouloir, et par conséquent sans le savoir, les intelligences que le Général *Custine* entretenait avec les Prussiens, et que ce Général m'eût rendu coupable et m'eût accusé lui-même aux yeux de la loi, précisément pour avoir suivi ses conseils, conseils qui se trouvaient cependant diametralement opposés à ses ordres, écrits et signés de lui, et dont j'étais depositaire.

Le 29, à huit heures du matin, ma maison fut environnée d'une foule considérable qui me prodiguait, également, les insultes et les menaces. La

rage et les vociférations de cette populace ne me permirent pas de me méprendre sur la cause qui la produsait. Conformement à l'ordre impératif de *Custine*, j'avais donné celui de forcer l'Arsenal, mais cette mesure qui indiquait l'intention de défendre *Francfort*, avait suffi pour exaspérer la multitude. En effet, plusieurs députations de Citoyens vinrent m'apprendre que les garçons-bouchers s'armaient de hâches, et de batons; que le cri *aux armes Bourgeois* se faisait entendre de toutes parts; que le détachement Français envoyé à l'Arsenal était entouré et serait infailliblement massacré s'il cherchait à prolonger une resistance inutile; que *Custine* avait souvent travaillé, et toujours sans effet, à obtenir ou enlever cette Artillerie et ces Munitions; que les bourgeois les regardant comme une propriété qui leur était particulière ne consentiraient j'amais à sen déssaisir, puis que c'était violer le système de neutralité adopté par le Sénat et fournir soi-même, en outre, des moyens de destructions contre le Commerce et les propriétés des habitants de *Francfort*; que ma garnison, fut elle quatre fois plus considérable, ne parviendrait pas à obtenir par la force la possession de l'arsenal; que la ville elle même serait punie par les Généraux Prussiens de sa condescendance en pareil cas, parce que l'Empire regarderait ces Munitions destinées a combattre son Armée comme

volontairement fournies aux Français ; que le sang allait couler et les événements les plus funestes, avoir lieu, si conformément à la sauvegarde si solemnellement accordée par le Général *Custine*, je ne revoquais point les ordres que j'avais donnés et ne rassurais à cet égard les habitants de *Francfort*.

Plusieurs Officiers Français vinrent successivement me faire de semblables rapports. Le fourrier du Quartier-Général de l'Armée le Citoyen *Fischer*, et un Officier que j'avais mandé sur le champ pour être plus particulierement informé, avaient été arrêtés et allaient être massacrés par la populace, si des membres du Magistrat n'étaient accourrus à leur secours. On me pressait, on me conjurait de prévénir, pendant qu'il en était encore tems, les malheurs qui étaient sur le point d'éclater. Dans ces entrefaites, arriva une ordonnance avec une dépêche du Colonel *Beaurévoir* Adjudant-Général de l'Armée, (13) elle m'annonçait que l'intention du Général *Custine* étant de faire évacuer la ville de *Francfort*, j'eusse à prendre mes dispositions de manière *qu'au premier avis du Général*, je pusse sortir sans embarras et sans perte de tems.

Rien n'était plus clair q'un pareil ordre. En y obéissant, je devais croire que *Francfort* allait être evacuée mais ce n'était que sur un second ordre du Général en Chef que je pouvais en sor-

tir. Je devais faire mes dispositions de retraite, mais attendre pour l'effectuer un nouvel avis de *Custine*. Les intentions que ce Général me faisait connaître, et l'impossibilité physique où je me trouvais, d'occuper l'Arsenal de *Francfort*, me déterminèrent également, à donner l'ordre de remettre la garde de l'Arsenal aux Soldats de la ville jusqu'à ce que les portes eusent été remises en état de fermeture. Cette déclaration de ma part et les soins que prit le Magistrat de rassurer les esprits, dissipèrent en un moment la populace et rétablirent la tranquillité dans l'intérieur de la ville.

Quelque précision que le Général *Custine* eût mis dans l'ordre qu'il m'avait donné, *de forcer malgré toute réprésentation* l'arsenal de *Francfort*, j'ose croire et dire que ma conduite dans cette circonstance fut entièrement exempte de blame; les moyens de force que j'avais pour opérer l'enlèvement de cette Artillerie étaient évidemment insuffisants contre un soulevement général du Peuple de *Francfort*; j'aurais été forcé de dégarnir les remparts et même les avant postes, pour agir dans l'intérieur de la ville; et l'ennemi se trouvait si près de ses murs, que s'il s'était apperçu de la division qui regnait entre la garnison Française et les habitants, il lui eût été facile de l'enlèver sans coup férir. Enfin ma conduite, dans une occasion si critique fut si bien celle que je devais

tenir, que *Custine* lui-même l'approuva et m'en témoigna une satisfaction particulière, ainsi qu'on le verra plus bas.

Quoi qu'il me fut physiquement impossible de *forcer* l'arsenal de *Francfort*, je dois observer que quand bien même je serais parvenu a exécuter cet ordre extravagant de *Custine*, un pareil résultat n'eût contribué en rien a la defense de la place. Cet arsenal contenait en effet, quelques belles pièces en bronze et de différents calibres, mais il n'y avait ni affûts ni aucune espèce de monture pour cette Artillerie; et eût-il été possible (ce qui ne l'était pas) de se procurer des affûts, cette Artillerie m'eût encore été parfaitement inutile, car je n'avais ni Artilleurs ni poudre. *Custine* savait aussi bien que toutes les perquisitions faites pour se procurer de la poudre à *Francfort*, avaient été aussi inutiles que les sommations faites au Magistrat, à cet égard. Il ne se trouvait pas de poudre à *Francfort*, même chez les particuliers, et plusieurs *membres* du Sénat en me donnant cette assurance, me donnèrent aussi celle, que le Commandant Hessois de *Hanau* avait fait acheter, *quelque jours avant mon arrivée à Francfort*, toute la poudre q'on avait pu trouver dans cette ville. On voit donc combien l'ordre de *Custine* était en même tems absurde et inutile.

Conformement a son ordre du 29, je fis partir les

approvisionnemens, et les effets de l'Armée; et pris les arrangements nécessaire pour effectuer l'évacuation de *Francfort au premier avis.*

J'étais occupé dans l'après midi, à faire la visite des postes, lorsqu'on vint m'informer que le Général *Custine* entrait en ville, et se rendait a l'hôtel de ville. J'y accourus sur le champ, et j'eus la satisfaction dévoir que ce Général ne laissait plus aucun doute sur ses intentions au Sénat de *Francfort.* Il assûra solemnellement le Magistrat „ qu'en cas d'un événement malheureux, ses trou- „ pes ne resteraient pas dans la ville, qu'elle ne „ serait exposée *en aucune maniere* à un siege, „ et que la garnison se retirerait tranquillement „ sans causer le moindre des ordre." (14.) Il remercia le Sénat des mesures qu'il avait prises le matin pour conserver le répos public, et fût jnsqu'a l'assurer qu'il ne manquerait pas d'en faire *un rapport favorable* (on verra plus bas de quelle manière *Custine* tient les promesses qu'il fait aux Magistrats, *et celles qu'il fait aux Généraux ennemis*;) à la Convention Nationale.

J'avais fait, au Général *Custine*, un rapport particulier de ce qui s'était passé le matin, et ce Général avait entièrement apprové ma conduite. Il me dit formellement; „ Je suis la tout près de „ vous, il n'y aura point de coup de canon de „ tiré sur la ville: *si l'on veut vous attaquer*, je „ donnerai à la ville de *Francfort* le spectacle „ d'une

„ d'une Bataille: on dit que cela est beau!"
Puis, ce Général, me prenant par la main, ajouta ces paroles remarquables. „ Vous avez très „ bien fait, mon cher, de ne pas vous opiniâtrer „ ce matin; *vous n'étiez pas en force de soutenir* „ *cette mesure* dès que tous les habitants s'y opposaient: je vous sais le meilleur gré de vôtre „ modération: Laissez aux Francfortois leur Artillerie et toute la boutique. *Si l'on vous attaque* „ (ce que je ne crois cependant pas,) *vous serez* „ *d'abord secouru; je ne vous perdrai point de vue.* „ S'il m'était impossible de vous soutenir, je tâcherais *de vous retirer à tems d'ici.* Tenez-„ vous toujours *prêt* à partir, soyez tranquille, „ et continuer à agir avec prudence et modération."

On ne peut rien voir je pense, de plus positif que les demarches, les ordres et les assurances du Général *Custine* dans cette journée. Celle qu'il donna au Sénat de *Francfort* fûrent si solemnelles, que ce Sénat fit imprimer et distribuer sur le champ aux habitants de *Francfort* une note dans la quelle il leur donnait connaissance de la déclaration que *Custine* venait de faire a l'Hôtel de ville et leur recommandant, en conséquence, le calme et le bon ordre.

Je devais donc, m'attendre à récevoir au premier moment, l'ordre d'évacuer cette ville. Je devais donc croire que dans le cas ou je serais attaqué

avant d'avoir reçu cet ordre, je serais promptement et efficacement secourru. Je devais donc m'attendre, enfin, de la part du Magistrat et des Bourgeois de *Francfort*, à toute la tranquillité et à tous les bons offices, dont la déclaration de *Custine* leur faisait un devoir envers la garnison Française qui était, encore, dans leurs murs : et quoique je fusse pleinement autorisé à me confier entièrement à la prévoyance et aux secours que me garantissait le Général *Custine*, je me crus obligé de lui faire connaître dès le soir même les inquiétudes que me causaient les mouvements de l'ennemi dans le voisinage de la ville, et d'insister pour que les secours qui m'étaient si indispensablement nécessaires, *si je venais à être attaqué* me parvinssent sans retard. On verra a la fin de ce récit, sur quel ton et dans quel style le Général en Chef de l'Armée Républicaine répondit a mes craintes et a mes dépêches.

Et cependant *Custine* ne pouvait révoquer en doute les renseignemens que je lui transmettais sur les mouvement de l'armée Prussienne ; car, ils m'étaient fournis par un Citoyen de *Francfort*, que mon devoir m'engage à ne pas nommes ici, en qui ce Général m'avait ordonné le 21 Novembre d'avoir confiance : (15) d'après un ordre aussi précis de mon Général je serais devenu coupable si j'avais négligé de l'informer de tous les avis qui me parvenaient par cette voye. Mais elle sert en même

tems, de preuve que *Custine* n'ignora pas un seul instant les projets des ennemis et qu'il eût par conséquent tout le loisir de pourvoir *Francfort* de munitions, de guerre et d'en renforcer la garnison.

Custine me marqua dans sa lettre du 30, (16) qu'il savait que le Roi de Prusse était à *Hombourg*, et que peut-être *il prendrait* fantaisie a ce Roi, de le venir attaquer *dans sa position*. Il me renouvella l'ordre qu'il m'avait donné la veille de me retirer, *en cas qu'il fut battu*, la nuit qui suivrait sa défaite. Il m'envoya deux caissons de cartouches, m'annonçant *que je n'avais pas besoin d'autre chose*, parce qu'il ne voulait pas que je provoquâsse des coups de canon, et que j'avais assez de deux pièces pour *éloigner les patrouilles*. Il m'écrivait, enfin, cette ligne rémarquable. *Si l'on vous attaque, vous connaissez ma résolution*.

Ces deux Caissons, contenaient 27 mille cartouches, d'ou il résultait qu'en comprenant les cartouches que les Soldats avaient dans leur gibernes, chaque Républicain Français avait *trente coups* à tirer. Je ne dois pas oublier de dire que je n'avais dans la place qu'on Officier d'Artillerie, (qui n'était même qu'un Volontaire National entré depuis peu dans le Corps de l'Artillerie) et six Artilleurs ou Cannoniers. C'était tout ce que le Général *Custine* y avait laissé de cette arme,

lorsque quelques jours auparavant, il avait fait sortir de *Francfort* l'artillerie et les munitions de guerre.

Cette lettre du 30, prouve évidemment, ce me semble que *Custine*, en se référant *à son premier ordre*, qui n'en était pas un dans le fond puisque cet ordre n'était que conditionnel et préparatoire, m'ordonnait de continuer les préparatifs de l'évacuation de *Francfort*. Cette lettre prouve en même tems que *Custine* voulait que je tinsse encore dans *Francfort*, puisqu'il me marquait pour dernières paroles, *si l'on vous attaque vous connaissez ma résolution*. D'ou il résulte que le Général me plaçait dans la situation la plus difficile et la plus délicate ou puisse se trouver un Commandant de place; puisqu'en me donnant des ordres et des conseils à *deux tranchants* il me rendait la défense de *Francfort* aussi impossible que son évacuation. Je ne pouvais effectuer celle-ci *qu'au premier avis* que je *devais recevoir:* je ne pouvais assurer celle là que par les secours qui me *seraient* fournis en cas d'attaque: et quoique le mouvement de l'armée Prussienne ne laissat aucun doute que cette attaque n'eût lieu au premier instant, *Custine* deminuait d'heure en d'heure les moyens de défense qu'il m'avait laissé à *Francfort*, et me constituait de plus en plus dans l'impossibilité *morale* de me maintenir dans *Francfort*, d'après les assurances

qu'il prodiguait si solemnellement au Sénat et aux Magistrats de cette ville qu'elle n'aurait, *dans aucun cas*, de siège à soutenir.

Certes, s'il est des moments affreux dans la vie pour un homme d'honneur, c'est sans contredit la situation dans laquelle j'étais plongé qui peut faire apprécier la longueur de semblables instants. Mais, de quelques dangers que je fusse environné, j'étais fermement résolu de ne pas compromettre l'honneur der armes Françaises, à périr victime de ma fidélité aux intérêts de la République Française et à obéir strictement aux ordres du Général à qui elle avait confié le commandement de ses Armée sur le Rhin. Plus ce Général paraissait incertain dans ses projets, et contraire à lui-même, plus j'étais invariable dans ma résolution et dans mon serment de fidélité à l'honneur et à la République Française. Je faisais moi même nuit et jour, les rondes qu'exigeaitent le service de la place et l'aproche des ennemis; je cherchais a tout voir par mes yeux affin de m'assurer de la pleine exécution des ordres que j'avais donnés; je surveilais les postes avec la même vigilance que j'observais les mouvemens de l'ennemi; et en maintenant, dans l'interieur de la ville, une discipline exacte et une tranquilité parfaite, je ne négligeais aucune des précautions capables d'empêcher une surprise de la part d'un Capitaine aussi actif et aussi versé dans la science militaire

que l'est le Duc de *Brunswick*. Aussi s'il m'était permis de me louer de quelque chose, dans le fatal commandement qui me fût confié a *Francfort*, je parlerais *de la vigilance* que j'apportai constamment a la défense de cette ville; car les Généraux Prussiens et S. M. le Roi de Prusse se sont chargés de faire l'éloge de la bravoure des Soldats Républicains renfermés dans *Francfort*; et leur Commandant à partagé l'honneur de leur défense, comme il a partagé les tourmens de leur longue et pénible captivité.

Les mouvemens de l'ennemi dévenant de plus en plus sérieux, et un Trompette Prussien s'étant approché des portes, je m'empressai d'en donner connaissance au Général *Custine*. Je me vois obligé de rapporter ici un extrait de deux dépêches que je lui addressai le 30 au soir.

„ Les mouvements des Prussiens ne laissent „ plus aucun doute, je vais probablement être „ sommé de nouveau et attaqué. Si vous comp- „ ter sur la resistance de *Francfort*, il faut de „ nécessité que le secours que vous me faite es- „ pérer depuis si longtems, arrivé promptement. „ Je n'ai qu'a me louer du Magistrat; aucun in- „ dice ne me fait soupçonner les Bourgeois de „ *Francfort* de mauvais desseins contre nous; „ quoi qu'en même tems il soit aisé de s'apperce- „ voir que l'Armée considérable qui est à leurs por- „ tes et tant de bouches a feu qui sont dans le voisi-

„ nage de leur ville, leur causent les plus vives
„ inquietudes. Dépuis la déclaration que vous
„ avez faite au Sénat que la ville n'aurait point
„ de siege a soutenir, les esprits se sont un peu
„ tranquilises: je ne puis vous cacher cependant,
„ que dépuis lestentatives que j'ai faites par vôtre
„ ordre de forcer l'arsenal, je suis observé de
„ très près, et que je ne sors jamais sans être
„ entouré et suivi par la multitude. Vous ju-
„ gez donc que tous les préparatifs qui pourraient
„ indiquer, de ma part, le dessein de vouloir
„ soutenir une attaque, me sont rendus impossi-
„ bles, tant par la faiblesse de la garnison, que
„ par l'immense superiorité du peuple de *Franc-*
„ *fort* et la grande proximité de l'ennemi. Mais,
„ quelque expineuse que soit ma situation, soyez
„ assuré, Général, que je ne me laisserai point
„ abattre par les dangers, et que je ferai tout ce
„ qu'il sera possible de faire."

„ Au reste, je me fie entièrement sur vôtre
„ prompt secours. Vous me prescrivez dans vô-
„ tre d'épêche, que j'ai reçu hier, de mettre le
„ feu a la ville si elle bouge. Je vous supplie avec
„ instances, mon Général, de refléchir que je
„ me trouve avec une poignée de Français, au mi-
„ lieu d'une Nation étrangère, dans une grande
„ ville qui sert de dépôt à un grand Commerce,
„ et ou il se trouve même pour plusieurs millons
„ de marchandises appartenant à des négociants

„ Français; que la population y est très nombreu-
„ se, que ma réserve ne consiste qu'en 150 hom-
„ mes, que les remparts peuvent être a peine gar-
„ nis, que l'ennemi est tout près de nous; que
„ par toutes ces raisons il m'est impossible de ten-
„ ter l'exécution de votre ordre; qu'en mettant
„ le feu à la ville je provoquerais, sans nécessité
„ le desespoir des habitans de *Francfort*. Reflechis-
„ sez y, je vous en prie encore, mon Général."

Le Maréchal de Camp employé
à l'Armée du *Rhin*.

(*Signé*) VAN HELDEN.

Francfort, sur le *Mein*, le 30 Nov. 1792.
An premier de la République Française.

Le Général *Custine* répondit à sa manière à ces deux dépêches qui lui exprimaient si bien l'extrémité de ma position. Il me marqua par une seconde Lettre aussi, du 30, (17) que quatre Bataillons de Grenadiers étaient *destinés* à prendre à revers toute troupe *qui viendrait m'attaquer*, (la veille, il avait assuré formellement le Sénat qu'il n'y aurait point d'attaque.) Fidèle a son esprit de rodomontade, *Custine* m'assura que les Prussiens le *verraient* le lendemain matin à la pointe du jour, et que je serais témoin de la manière dont ils s'en *tireraient*... Je dois dire en passant que les Prussiens *virent* en effet *Custine après* la

prise de *Francfort*, abandonnant ses positions. Sacrifiant la garnison Française, et se repliant en toute hâte ou pour parler plus juste fuyant sur *Mayence*, *sans donner aux Francfortois le spectacle d'une Bataille*, mais les ayant destinés en revanche, a tous les fléaux d'un siège ou d'un bombardement, après les avoir trompés jusqu'au dernier instant, comme on va le voir.

Pour completter, sans doute, les assurances qu'il avait donné le 28 Novembre, aux habitants de *Francfort*, le Général *Cutine* m'ordonna le 1er Décembre (18) de fournir au Commissaire des Guerres six hommes par Compagnie, et les hommes nécessaires pour l'escorte des bateaux jusqu'a *Höchst*, ainsi que pour l'escorte du trésor que le Général m'enjoignait de faire partir sur le champ. On voit que ce Général ne se souciait pas du tout que le trésor tombât entre les mains de l'ennemi, et cette derniere mesure semblait prouver évidemment, que l'ordre d'évacuer la ville de *Francfort*, ne tarderait pas à être expedié du Quartier Général.

Par l'exécution des ordres contenus dans la depêche précédente, la force active de la garnison de *Francfort* se trouva encore diminuée de plus de 250 hommes, ce qui m'obligea a dégarnir les poligones et a n'y laisser que 30 hommes. Aussi, je ne doute pas que l'intention du Général en Chef ne fût d'abandonner la ville; car, il me parût im-

possible *Custine* exigeat jamais que *quatorze ou queize cent* hommes, sans Artillerie ni Munitions pussent se défendre contre une armée de 50 ou 60 mille hommes pourvue d'une nombreuse Artillerie de siège. Mes soldats n'ayant que trente cartouches, en suposant que chaque homme eût seulement tiré deux coups par minute, ne pouvaient, physiquement se défendre *que pendant un quart d'heure*; et en admettant cette défense, ils étaient exposés a être passé au fil de l'épée d'après le refus apporté à la sommation faite par le Lieutenant Colonel *de Pellet*.

Conformément aux intentions du Général en Chef, je fis mes préparatifs de retraite. J'en attendais l'ordre a châque instant, et j'attendais avec uné égale impatience l'effet de la *visite* que le Général *Custine* devait faire au commencement du jour, premier Decembre, au Général Prussien. Mais j'eus beau écouter, il ne se passa rien entre les deux Armées. Bien au contraire, je fus informé dès les six heures du matin, par mes patrouilles que deux colonnes de Cavalerie Prussiene ayant de l'Infanterie derriere elles, s'approchaient de la ville: j'en donnai promptement avis au Général *Custine*, en lui réprésentant que selon toutes les apparences j'allais être attaqué sans retard. J'en récus la réponse suivante, qui certes est le comble de la dérision et de la mauvaise foi la plus insigne. (19.)

„ Mon Général, le Général *Custine* montant à
„ chéval pour aller réconnâitre l'ennemi, me
„ charge de vous dire, que la Cavallerie ennemie
„ ne franchira pas les fossés et les murs de *Franc-*
„ *fort.*"

(*Signé*) DE LUCHI, *Adjoint à l'Etat-Major, faisant le service auprès du Général en Chef.*

Je crus dévoir repondre sur le champ au Général en Chef, que je savais aussi parfaitement que lui, qu'on ne montait point les remparts à chéval et qu'on ne prenait pas les villes avec de la Cavallerie; mais que je savais aussi, qu'on mettait souvent la Cavalerie en avant pour masquer l'Infanterie et cacher ses desseins. Je lui observai aussi, a cette occasion, que pendant vingt années de service dans un Corps du genie, par quantité de rélations militaires que j'avais lues, et par des conversations fréquentes avec des anciens militaires, je m'étais convaincu de la difficulté qu'il y avait pour l'ordinaire, à garder les portes, sorties on poternes, par lesquelles il y avait une infinite d'exemples militaires que les ennemis avaient pénétre dans l'intérieur d'une ville en poursuivant des postes avancés; que ma situation devenait de plus en plus insouténable, n'ayant avec moi que de troupes de nouvelle création, commandées il est vrai par des

Officiers braves et pleins de bonne volonté ; mais sans expérience et sans instruction ; et que malgré toutes les précautions que je ne cessai de prendre, il me devenait tout a fait impossible de défendre la ville confiée à mes soins, si je n'étais promptement et efficacement secourru.

J'observai de plus au Général *Custine*, que me trouvant sans Artillerie et sans Cavallerie, je me voyais dans l'absolue nécessité de lui réprésenter sans cesse les mêmes inquiétudes relativement a la brave garnison que j'avais l'honneur de commander, et qu'en pareil cas, je me croirais coupable de garder le silence, et de ne pas réclamer jusqu'a l'importunité même, des ordres positifs d'évacuation, ou des sécours suffisans pour une défense honorable.

Custine était trop occupé sans doute, a *poursuivre* l'ennemi pour accorder quelque attention à de semblables avis ; mais il était de mon dévoir de ne lui laisser rien ignorer de ce qui avait rapport à la défense de la place, aussi n'ai-je cessé de remplir ce dévoir que l'orsqu'il m'est devenu imposible de communiquer plus longtems avec le Général en Chef.

Le 2e Decembre, a 4 heures et demi du matin, le Capitaine *Bertrand*, faisant les fonctions d'Adjudant de la place, m'informa que toute l'Armée ennemie était en plein mouvement. J'ordonnai de nouveau la sortie des patrouilles, et j'expediai,

sur le champ, une ordonnance au Général *Custine.*

A six heures et un quart l'Adjudant de place me fit rapport que les colonnes ennemies se rapprochaient sensiblement de la ville, et ce rapport m'ayant été confirmé par l'Adjoint *Bailly* qui était sorti avec les patrouilles à chéval, j'expediai sur le champ une nouvelle ordonnance au Général *Custine.*

Comme j'avais donné les ordres les plus précis que personne ne pût entrer dans la ville ou en sortir que sur une permission signée du Général en Chef ou de moi, je fus obligé dès les 5 heures du matin de délivrer des passeports à quantité de négociants ou d'employés *Français*, qui jugeaient trop bien les mouvements de l'ennemi, pour prolonger leur séjour dans la ville, ou que les affaires même et le service de l'armée apellaient ailleurs. J'avais visité cependant par moi même au commencement de la nuit, malgré les dérangements continuels que j'éprouvais, les postes de la place et y avais donné les ordres nécessaires.

A huit heures, l'Adjudant de place vint pour la troisième fois et me fit rapport que les ennemis avançaient à grands pas, qu'ils étaient même déjà parvénus près des vignes. J'expédiai sans le moindre delai, une ordonnance a *Custine.* C'est le dernier avis que je lui ai adressé, et je dois observer que depuis près de *trente* heures, je n'avais eu de lui aucune nouvelle, et n'avais réçu aucun

ordre de sa part. Après avoir donné aux Citoyens *Bertrand* et *Bailly* les ordres relatifs à la circonstance je me disposai à sortir pour me porter dans les endroits on ma présence serait le plus nécessaire, à l'effet de surveiller par moi-même tous les points de défense et de soutenir, jusqu'a la dernière extrémité, l'honneur des armes Françaises.

A huit heures et demi, le feu de mousquetterie commença du côté de la porte neuve, je donnai de suite ordre d'y transporter les deux pièces de canon qui formaient toute mon Artillerie, et je me rendis aussitôt avec l'Adjoint à l'Etat-Major, *Bailly*, à celle des portes où le feu me parût le plus vif. A mon passage sous la voute un Officier vint me faire rapport qu'un trompette ennemi étant venu jusqu'a la barrière, les volontaires Nationaux avaient tiré sur lui, l'avaient démonté et vraisemblablement tué. J'allais sortir de la porte, lorsque cet officier et les soldats environnant cherchaient à m'en détourner par les plus pressantes sollicitations; en effet, l'ennemi faisait contre cette porte et contre le pont un feu des plus vifs. Ces volontaires après m'avoir inutilement répresenté que je ne pourrais tenir un moment dans ce poste sans être enlevé par le feu de l'ennemi, fûrent jusqu'à me prendre par l'habit pour m'empêcher de sortir, mais les peu de paroles que je leur adressai donnèrent à leur intérêt pour moi

une direction plus noble. „ Songez braves camera-
„ des, que je suis vôtre Général, que vôtre hon-
„ neur comme le mien exige que je sois au milieu
„ de vous, et que je suis vôtre Commandant
„ pour périr avec vous si je nepuis vous conser-
„ ver à la République." Je me rendis en pro-
nonçant ces mots, sur le pont et jusques dans
l'avancée, dans l'intention de faire cesser un mo-
ment le feu pour être instruit de ce qui avait eu
lieu à l'égard du trompette dont je viens de par-
ler: car, s'il avait été effectivement tué, la gar-
nison était exposée dans le cas de la prise de la
ville, à être passée au fil de l'épée. Il était donc
essentiel, dans cette circonstance, de ne point
agir, au moins volontairement, contre les usages
et les droits de la guerre; mais réfléchissant aus-
sitôt que les Grenadiers ennemis fussillaient avec
mes Soldats à brulle-pourpoint, et craignant si
je donnais l'ordre d'*interrompre* le feu que cet or-
dre ne fût pris pour celui de la retraite, je me
décidai à laisser continuer le feu. Je me rendis
au rempart, et ensuite dans la fausse braye de la
courtine, à coté de la porte, pour observer ce
qui se passait, et examiner de plus près les dis-
positions d'attaque de l'ennemi. Deux boulets de
canon entrèrent a quatre pas de moi dans le talud
du rempart, un troisième donna sur un batiment
à côté du quel je repassai, et quelques éclats
tombèrent même sur moi. Je vis tomber vis-à-vis

de moi et à une très petite distance plusieurs Soldats et Officiers ennemis, et entr'autres un Officier, que j'ai sû depuis être le Capitaine *de Wolff*, des gardes Hessoises.

Dans ce moment j'envoyai ordre à la Compagnie des Grenadiers du 5me Bataillon du Bas-Rhin de border le rempart à droite et à gauche de la porte neuve. Elle se rendit à cette porte, une partie des Grénadiers montèrent au rempart, vingt cinq d'entr'eux, environ, entrainés par l'exemple d'un de leurs Officiers se sauvèrent et sortirent, quelques instants après de la ville, par une des portes du côté opposé de l'attaque. Je m'apperçus en même tems que l'Officier de garde à la porte neuve avait quitté son poste, que de la garde entière il ne restait qu'un seul volontaire, et peu de tems après on vint me faire rapport que l'Officier et tous les Soldats de garde à l'avancée de cette même porte, avaient également deserté leur poste. Je vis un rassemblement considérable près de cette porte, et j'entendis les cris suivants; „ assomons ce Commandant, il se mocque de „ tout ce que *Custine* nous a promis jeudi, il „ dit à ses Soldats de sedéfendre jusqu'à la der„ nière extremité; il va faire venir ses canons „ et veut faire ruiner la ville; assomons ce Com„ mandant et tout sera bientôt fini." Un certain nombre de garçons de metier, armés de bâtons, de sabres, et de pistolets vinrent effectivement à moi;

moi mais ils furent heureusement, rétenus ou pour mieux dire détournés de leurs perfides desseins par un membre du Sénat que quelques honnêtes Bourgeois secondèrent de tout leur crédit, dans cet instant de crise et par quelques soldats de la ville, qu'ils avaient appellés pour les aider à dissiper cet atroupement.

Echapé à ce danger, je fis marcher sur le champ une partie de la réserve, et je fis distribuer mes deux pièces d'artillerie aux deux portes. Mais à peine les ordres étaient ils donnés, qu'on m'informa que la populace et les gens de metier s'opposaient de toutes leurs forces au pasfage des pièces. Ils avaient coupés les traits, blessé les chevaux, assomé l'officier et plusieurs des soldats qui les accompagnaient. Je renouvellai l'ordre de faire marcher ces pièces coute qui coute, mais on me vint faire rapport qu'elles étaient entièrement demontées ; que les débris des affuts avaient été cachés dans des maisons voisines, et que l'officier préposé au commandement de ces pièces avait été assomé et n'avait eu que la force nécessaire pour se sauver.

L'ennemi attaquait dans ce moment la ville par quatre endroits ; à la porte d'*Essenheim*, à celle de *Friedberg*, (dite la neuve,) à la porte de la *Toussaint*, et au Fauxbourg de *Saxenhausen*. Je recevais de minute en minute, des plaintes d'officiers et de Soldats que la populace avait maltraités ou

blessé pour les empêcher de se rendre à leurs postes respectifs. L'Adjudant du 82me Régiment, me montra deux blessures assez graves et notament un coup de bayonette qu'il venait de récévoir a la cuisse. Partout, la populace se dechaînait contre les officiers porteurs d'ordres quelconques, et le nom de *Custine* était hautement invoqué pour *légitimer* de semblables excès. La déclaration qu'il avait faite au Sénat le 29, était si précise et elle avait été si généralement répandue par le Magistrat, qu'on attribuait à mon opiniâtreté seule, la résistance que j'opposais aux Armées Prussiennes; et plus le feu de l'ennemi dévénait vif, plus le soulèvement de la populace de *Franefort* prenait un caractère allarmant, et acquièrait de la consistance malgré les efforts et les réprésentations du Magistrat et des Bourgeois.

Je fus arrêté à mi-chemin de la *Porte-neuve*, où je me rendais pour donner des ordres, par plusieurs bourgeois qui me pressérent dans les termes les plus touchans et en même tems les plus forts de ne pas aller plus loin; tant le danger auquel je courrais leur parassait certain. Un rassemblement considérable occupait en effet les avenues de la *Porte-neure*, et l'animosité de cette populace était portée au dernier point. C'était surtout contre moi que s'exhalaient cette animosité et ces menaces, et j'en eusse été positivement la victime sans l'assistana et la générosité des

bourgeois. Lorsqu'il virent que toutes leurs instances pour arrêter mes pas étaient inutiles et que je portais la main sur la garde de mon épée pour me frâyer un passage, ils me saisirent par le bras en m'adressant ces parôles touchantes: „ Oui, Monsieur le Général, nous périrons ici „ plutôt que de vous laisser courir à une mort „ certaine, et d'imprimer à la ville de *Francfort* „ une tâche ineffaçable; car, de quelle honte ne „ serions nous pas couverts si un Général de la „ République Française était massacré dans nos „ murs!" on m'entraîna au même instant, et on me porta même, pendant quelques pas, du côté qui conduisait à mon Logement devant lequel je me vis contraint de me rendre, espèrant encore pouvoir y donner les ordres nécessaires à la defense de la place.

On voit maintenant dans quelles extrémités m'avait précipité le Général *Custine*. En donnant au Peuple de *Francfort* l'assurance sacrée que cette ville n'aurait, dans aucun cas, de siège à soutenir, il provoquait contre moi un soulèvement général; et il me mettait hors d'état de le comprimer, en me laissant entiérement dépourvu d'artillerie et en ne renforçant pas une garnison qui se trouvait, d'un autre côté, de tout points insuffisante pour arrêter los mouvemens de l'armée ennemie. La perfidie avec la quelle *Custine* me promit toujours et ne m'envoya jamais les secours que je ne

cessais de lui demander, l'assurance si souvent repétée qu'il *était près de moi* et l'abandon total dans lequel il me laissa; l'ordre qu'il me donnait de tenir dans la ville de *Francfort* et *d'y mettre même le feu si elle bougeait*, et la promesse qu'il faisait à ses habitans de leur épargner toute attaques et de leur donner le spectacle *gratuit* d'une Bataille; toutes ces circonstances, je ne crains pas de le dire, influérent, d'une manière presque directe, sur les échecs que les Armées Françaises éprouvérent quelques mois après, dans la Belgique et sur la rive gauche du Rhin. Mais en préparant de semblables revers par sa conduite, *Custine* exposait *immédiatement* les Français renfermés dans *Francfort* à être passés au fil de l'épée par l'ennemi, ou massacrés par le peuple; et nous n'eussions, certainement, pas échappé à cette horrible alternative, si le Roi de Prusse ainsi que ses Généraux et les Généraux du Landgrave de Hesse-Cassel n'eussent apporté autant de générosité à user de leur victoire qu'ils mirent d'intrépidité à l'obtenir, si le Magistrat et les Bourgeois de *Francfort* n'eussent imprimé encore plus de sagesse et de modération à leurs demarches, que le peuple ne montra de violence et d'openiâtreté dans ses excès.

Lorsque je parle des exces que le peuple de *Francfort* commit, dans ces circonstances, je n'entends parler et je ne parle en effet, que de cette

populace juivé que j'ai signalée plus haut, et de ces garçons de métier réellement étrangers à la ville de *Francfort*. Ceux-ci avaient, comme je l'ai dit, leurs parents et leurs amis dans l'armée ennemie; et quand aux juifs, il était devenu impossible au Magistrat, de les contenir plus longtems. Le Magistrat, avant le commencement de l'attaque, les avait consignés dans leurs maisons; il avait même placé une garde à l'extrémité de la rue dans laquelle ils habitent. Mais les boulets et les obûs lancés par l'ennemi du côté des *Porte-neuve* et de *la Tous-saint*, ayant principalement endommagé la rue des juifs, et enlevé les cheminées et le comble de plusieurs de leurs maisons, ils forcérent la garde et se repandirent dans la ville. Et certes, ils étaient excusables de chercher un asyle dans un autre quartier que le leur, qui étant comme on sait très étroit et composé de maisons entassées les unes sur les autres, les exposait à un danger imminent, ne fût ce que par la chûte des decombres, et des toîtures. S'ils se livrèrent ensuite à des excès très repréhensibles, dans l'intérieur de la ville, envers la garnison Française, elle n'en doît que plus d'éloges et des remercimens plus sincères au Magistrat; car, il fallût, je le repête, toute sa sagesse et toute sa fermeté pour nous dérober aux fureurs de la populace; et je saisis de nouveau, cette occasion pour rendre au Sénat de *Francfort*, l'éclatante justice qu'il mérite et pour publier les

droits qu'il acquit, dans cet instant de crise, à la reconnaissance de la Nation Française.

Je donnai ordre au Lieutenant-Colonel *Faivre*, Commandant le 10me Battaillon de la *Haute-Saone*, qui se trouva heureusement près de moi, de visiter tous les postes et d'ordonner aux Commandants respectifs de tenir ferme jusqu'au dernier moment, en les assurant que rien n'était encore désesperé et que le secours promis par *Custine* nous arriverait enfin. Cet Officier parvint à remplir cette mission difficile, et je dois beaucoup d'éloges à son activité et à ses talens militaires.

Deux pélotons s'étaient mis pour la seconde fois, en route affin de gagner les portes ou l'attaque avait lieu, mais ils furent de nouveau répoussés par la populace. Les vociférations qu'elle exhalait, les coups de fusil que des garçons de métier tiraient dans les ruës, la fuite de plusieurs Soldats qui ajoutaient encore à ce desordre, et qui s'imaginant que tout était perdu, se sauvaient à travers les cris de la populace; ces différentes circonstances persuadèrent si bien à un des pelotons que l'ennemi était déja dans la ville, et un boulet de canon et un obûs, qui vinrent tomber dans le voisinage du Quartier-Général, inspira à ces Soldats une telle frayeur, qu'ils se débandèrent dans le même instant, et sous mes yeux, sans qu'il me fût possible d'arrêter ce désordre; et sur le bruit qui se repandit bientôt après que je

venais d'être tué, ils gagnerent à toutes jambes la porte de *Bockenheim* par laquelle ils sortirent de la ville.

Il est du dévoir d'un Général de signaler la lâcheté comme la bravoure, et de flétrir ceux qu'il ne saurait punir parce qu'ils ne se laissent point atteindre. Le nommé *Herbin* ci devant écrivain à l'Etat-Major de l'Armée du Rhin, et attaché depuis à mon Quartier-Général lachâ honteusement le pied des le commencement de l'attaque, et dans le moment où ses services m'étaient plus nécessaires que jamais; ses déclamations et son exemple contribuerent beaucoup à la défection du péloton dont j'ai parlé et à celle de plusieurs Soldats. J'étais cependant parvenu, malgré toutes sortes de difficultés, à faire connaître au piquet du 82e Régiment d'Infanterie l'ordre de se rendre à la *Porte-neuve*; mais malgré la contenance extrêmement ferme du Commandant de ce piquet auquel j'avais ordonné de percer à travers la foule, coute qui coute, il fût repoussé par les garçons de metièrs avec perte de cinq hommes tués ou blessés. Il devint physiquement impossible à ce Commandant d'atteindre la porte dont il devait remplacer la garde qui avait pris la fuite, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Pendant que tout ceci se passait les députations des bourgeois se succedaient sans interruption, et elles avaient toutes pour objet de m'engager à ne

pas défendre plus longtems la ville de *Francfort*, et à la préserver d'une ruine totale, conformement aux solemnelles promesses de *Custine*. Je lui repondais que ma conduite était invariablement tracée, et que je ferais ce que l'humanité, la prudence, mon dévoir et l'honneur me prescriraient.

Cette réponse, la seule qu'il me fût possible d'accorder aux Citoyens de *Francfort*, était bien loin de satisfaire les négocians si justement allarmés sur le sort de leur propriétés. Un d'entre-eux vint me prévenir que l'acharnement et la fureur du peuple étaient montés au dernier point, et qu'il ne me restait plus d'autre moyen pour échapper à sa rage que de montrer les ordres de *Custine* en vertu des quels je m'obstinais à provoquer, ainsi, le désespoir de tous les habitans de *Francfort*. Le danger dont j'étais environné ne me fit pas oublier que j'avais l'honneur d'être Général au service de la République Française, et je repondis en consequence; que je n'avais à rendre compte de ma conduite qu'à la Nation Francaise et à mes supérieurs civils et militaires; que je ne craignais point de mourir pour la Liberté, et que tous les excès de la populace ne me porteraient jamais à me départir de mes ordres. J'ajoutai que le tems n'était pas éloigné, sans doute, ou l'on se repantirait amèrement des torts dont on se rendrait coupable envers les Républicains Français. Cette reponse parût faire

une vive impression sur ce Bourgeois de *Francfort*, puisqu'il s'empressa de m'assurer que le Magistrat et les Bourgeois loin de prendre aucune part aux excès de la populace et des gens de metier ne cesseraient jamais, au peril même de leur jours, de prévenir les suites d'un pareil soulevement; et que l'intérêt qu'il prenait à la garnison Française avait pû, seul, lui déterminer à faire la démarche dont j'étais le témoin et l'objet.

Si depuis le jour où conformément aux ordres de *Custine* j'avais tenté de forcer l'arsénal et de faire fouiller un souterrein de *Saxenhausen*, où j'étais prévenu qu'il existait un magasin de poudre, si dis-je, la populace m'avait observé de près depuis ce jour et m'avait constamment environné lorsque je marchais dans la ville, on sent que dans le fort de l'attaque, toutes mes démarches étaient scrupuleusement observées par cette même populace. La défiance devint si excessive que je ne pus faire un pas, ni proférer une parole sans être environné par la multitude, et il suffisait que j'adressasse la parole a un Officier, pour qu'il devint suspect au même instant, à la populace. J'entendais de toutes parts, les menaces qu'on proférait contre nous; mais je dois à la vérité de dire que même parmi les flots tumultueux de ce peuple, plusieurs voix s'élevèreut en faveur de la garnison Française. *Il suffit*, s'écriaient quelques uns d'entreux; *d'empêcher le Général et les Officiers de se*

porter aux remparts, le Soldat en descendra bientôt. Je vis former, sous mes yeux, le complot de demonter tous les Cavaliers qui paraîtraient dans les rues qui aboutissaient aux points d'attaques, d'intercepter à tout militaire les aproches des portes et du Quartier Général, et de veiller avec le plus grand soin à ce qu'il ne peut-être transporté de cartouches sur les remparts ou aux portes que foudroyait l'Artillerie Prussienne.

Ce complot, le seul que je pusse craindre et qu'il me fût impossible de prévenir, fût parfaitement exécuté comme on va en juger.

Les Sous-Officier et Soldats qui revenant des distributions et entendant la cannonade, accoururent pour rejoindre leurs Compagnies furent interceptés, et ne purent gagner les postes. Les Lieutenants *Grandidier* et *Cardinet*, l'un et l'autre du 7e Battaillon des *Vosges*, le Sergeant-Major de la Compagnie du Capitaine *Goëlner* du 5e Battaillon du *Bas-Rhin*, et plusieurs autres sous Officiers que je ne pourrais nommer ici sans étendre inutilement les bornes de cet ouvrage, furent interceptés, blessés et plus ou moins gravement maltraités. Le Lieutenant-Colonel du 82e Régiment d'Infanterie le Citoyen *Durozel* faisant les fonctions de Commandant de la place, qui voulut se rendre auprès de moi pour me montrer l'impossibilité de tenir plus longtems contre des forces aussi superieures que celles qui nous assie-

geaient, ne pût jamais parvenir à descendre du rempart. Le Capitaine *Wagner* du 5e Battaillon du *Bas-Rhin* qui voulût conduire un blessé à l'hôpital fût blessé, lui même, par la populace. L'Adjudant de la place, le Capitaine *Bertrand* fût également arrêté en se rendant auprès de moi. Il fallût qu'un boulet de canon vint tomber au milieu de la foule qui l'environnait et la dissipât au même instant, pour que ce brave Adjudant pût parvenir jusqu'à moi.

Je saisis avec empressement cette occasion de rendre aux Citoyens *Durozel*, *Bertrand*, *Bailly*, *Fischer*, *Kommpespath* &c. la justice qu'ils méritent. Les talens et la bravoure du premier de ces Officiers, l'intelligence et le dévouement sans bornes du second, la présence d'esprit et le courage du Citoyen *Bailly* qui faisait auprès de moi les fonctions d'Aide Camp, l'assiduité et l'application constante du Citoyen *Fischer* Fourrier de l'Armée, et l'exactitude dans le service jointe à la bravoure dans le danger, du Citoyen *Kommpespath* Waguemestre de l'Armée ont pû, seuls, me mettre en même de prolonger aussi longtems la défense de la ville de *Francfort*, et de soutenir jusqu'au dernier moment, l'honneur des armes Françaises; et je dois à ces véritables Français un tribut particulier d'éloges et de remerciments.

La multitude se livrait sans relâche aux plus grands emportemens. Les Citoyens *Bailly* et

Fischer fûrent asfaillis et gravement maltraités ; et de trois ordonnances que j'envoyai, coup sur coup, au Commandant de la Cavallerie, une seule pût revenir auprès de moi, sans qu'il lui eut cependant été possible de percer jusqu'à ce Commandant, et c'est avec le visage ensanglanté que cette ordonnance venait me rendre compte des obstacles insurmontables qui s'opposaient à l'exécution de mes ordres ! pour les rendre plus inutiles encore, s'il était possible, la populace repandit le bruit que le Général Français était tué, que l'ennemi avait déja pénétré dans la ville, qu'il allait tout passer au fil de l'épée, et que la garnison n'avait plus un instant à perdre pour abandonner la place, et s'echapper par la seule porte qui était encore libre. On sent combien de semblables rumeurs, qui se fortifiaient de bouche, en bouche, étaient propres à ébranler des jeunes gens pleins de bravoure, j'en conviens, mais qui voyaient le feu pour la premiere fois et qui n'étaient accoutûmés ni aux événements, ni aux ruses militaires. Ces ménées provoquèrent, bien incontestablement, la défection d'une partie notable de la garnison qui longtems avant l'entrée de l'ennemi et sans aucun ordre de ma part, abandonna les postes et parvint à sorter de la ville.

Dans ces extrémités, plusieurs Militaires et Bourgeois me donnèrent le conseil de faire venir à mes côtés, un trompette dont je pourrais me

servir à tout évenements. Je me rangeai d'autant plus volontiers à cet avis, qu'il me parut offrir les moyens de tranquiliser le peuple, et ceux de prolonger en même tems la défense de la place jusqu'à l'arrivée des secours de *Custine*, secours sur le quel je comptais toujours. Je fis donc, venir un Trompette, et j'eus lieu de m'applaudir de cette mésure, lorsque le Commandant de la place *Durozel* qui se trouvait à un des fronts attaqués, fût parvenu à me faire informer du danger imminent que courait la garnison Française.

On nécessait, pendant cet intervalle de redoubler d'instances pour m'arracher l'ordre de faire cesser le feu; on me parlait continuellement des déclarations de *Custine*; on me répétait jusqu'à satiété qu'il n'avait jamais pû me donner l'ordre de tenir dans *Francfort*, puisqu'il se serait mis d'après son propre témoignage, dans l'impossibilité de justifier aux yeux de la nation Française le sac et la ruine de cette ville; impossibilité qui résulterait évidemment de l'ensemble des mesures prises par ce Général en Chef, et du dénuement absolu d'artillerie et de munitions dans lequel il m'avait laissé. On n'oublialt aucune des raisons propres a persuader tout homme qui ne fait pas marcher avant sa propre conservation, l'observation rigoureuse des ordres de son Chef; et on se servait habilement, mais sans succès, des fautes du Général *Custine*

pleinement confirmé par tous les militaires et tous les bourgeois qui m'approcherent, que le piquet entier de Cavalerie venait d'abandonner la ville, son officier en tête; c'était cependant un ancien officier, très brave homme et dont je faisais beaucoup de cas. J'ai sçû depuis, qu'un peu après neuf heures, quelqu'un se disant porteur de mes ordres, était venu annoncer à cet officier qu'il eût à se sauver avec son monde le plutôt possible, qu'il avait balancé quelque tems, mais que ne pouvant communiquer avec moi par les empêchemens qu'y apportait la populace, et jugeant qu'il n'y avait plus rien à espérer, il s'était décidé à gagner avec son piquet la porte de *Bockenheim*; qu'il l'avait trouvée ouverte et entièrement abandonnée de ceux à qui la garde en avait été confiée, ce qui l'avait décidé à sauver son piquet en évacuant la ville. La defection de ce piquet me fut d'autant plus sensible, que je le destinais à faciliter l'entrée du secours sur lequel je comptais encore, tant les assurances et les promesses réitérées du Général *Custine*, me permettaient peu de croire à un abandon entier de sa part. C'est aux ménées de la populace que je me vis forcé d'attribuer un semblable événement, et il doit achever de faire connaitre l'horible situation dans laquelle j'étais plongé.

Le Quartier-maître du 82e Regiment d'Infanterie, l'Adjudant-major du 5e Battaillon du *Bas-*

Rhin; celui du 7e Battaillon *des Vosges* et plusieurs autres Officiers me firent successivement rapport, que la populace attaquait nos Soldats dans les ruës et jusque dans les bastions; peu d'instants après on vint m'informer que les garçons de metiers accouraient de toutes parts, avec leurs outils, dans l'intention d'ouvrir les portes à l'ennemi. Leur grand nombre ne me laissait aucun doute qu'ils ne reussisent dans cette entreprise, car l'espèce de rage dont ils étaient animés ne connaissait plus aucun frein. Les obûs et les boulets pleuvaient de toutes parts; un boulet était tombé sur le clocher de l'Eglise de Ste. Catherine, beaucoup de maisons étaient déja endommagées, le feu avait pris à quelques unes, la maison des orphelins et celle des pauvres avaient déja considérablement souffert de la cannonade, plusieurs bourgeois avaient été blessés, deux avaient même été tués, l'artillerie des Prussiens et des Hessois faisait un feu continuel. Les braves Républicains n'en continuaient pas moins sur les remparts, leur feu de monsquetterie avec la dernière opiniâtreté. Ni le nombre de leurs ennemis, ni le soulevement de la populace, ni la certitude même de ne pouvoir arrêter plus longtems les efforts d'une Armée de 50 ou de 60 mille hommes commandée par le Roi de Prusse, en personne, n'étaient capables d'arrêter ou d'ébranler le courage de ces Soldats Français, destinés à triompher de la coalition

tion de tous les Souverains, et à arborer un jour l'étendart Républicain sur les sommets des *Alpes* et des *Pyrénées*, sur les rives du *Danube* et du *Pô* aux sources du *Tibre* et du *Nil*. Tout était perdu, et ces jeunes Français croyaient encore la fortune indécise; car, leur courage leur tenait lieu de forces, et leur amour pour la Patrie semblait multiplier leurs ressources, en les épuisant.

Mais, si la valeur n'est jamais *vaincue*, il est un terme à ses efforts; il arrive enfin le moment ou elle est réduite à céder. Les munitions étaient finies, plusieurs postes n'avaient, déjà, plus de cartouches; il n'y en avait point au Quartier-Général, *les Caissons* que le Général *Custine* m'avait envoyés *pour éloigner les patrouilles* ennemies, étaient vuides, il me devenait impossible de me procurer de nouvelles munitions. Dans cette extrémité qui ne me permettait pas de remplacer les cartouches consommées aux fronts attaqués, je voulus y faire filer du moins quelques soldats des fronts opposés à l'attaque, affin de maintenir le feu de mousqueterie aussi longtems qu'il resterait à ma disposition une seule balle: mais on me rapporta dans ce même moment, que 5 ou 6 Compagnies postées de ce côté, venaient de se sauver en masse, et étaient sorties de la ville en même tems, par deux portes. Cinq minutes plus tard, on m'informa que la garde de la porte, dite *Schaumain-Thor* avec la plus grand partie des pélotons qui occupaient

Saxenhausen, venait également de prendre la fuite. J'avais laisé une forte garde dans ce Fauxbourg, parce qu'il renfermait une population considérable, mal disposée, en général, pour les Français, et parce que ce poste était en outre d'une importance majeure pour prévenir les entréprises que l'ennemi eût pû tenter contre la ville par le *Mein* en y faisant descendre des bateaux de débarquement. Mais, ces précautions ne servaient qu'a rendre plus grande la perte d'une partie, si considérable par elle-même, de mes forces. J'étais donc, par cet abandon à *l'entière discrétion de l'ennemi:* et, nul doute qu'il ne fut entré bien plutôt dans *Francfort* s'il avait connu la véritable situation dans laquelle je me trouvais.

Pour comble de désastres, on me fit rapport que la chaîne d'un des petits pont lévis venait d'être brisée par l'artillerie ennemi, que ce pont était baissé, que le grand pont allait l'être incessamment, et que les sappeurs Hessois accouraient pour en foncer la porte capitale; et j'appris dans la suite que l'officier d'artillerie qui dirigeait la pièce au moyen de laquelle ce pont lévis fut abattu, avait obtenu de son Souverain la croix de mérite militaire. Je dois à la vérité de dire que les troupes Hessoises donnérent dans cette circonstance, des preuves de courage et de fermeté qui sont au-dessus de tous les éloges. Elles soutinrent d'une maniere distinguée la réputation de leurs armes, et deve-

loppèrent aux yeux de l'Europe cette vigueur et ce caractère qui signalent dans l'Histoire Romaine, la résistance que les *Kattes*, leur ancêtres, opposèrent aux vainqueurs de l'Univers. L'intrépidité des Hessois s'accroissait encore par leurs pertes. Le Prince de *Hesse Philipsthal* avait été grievement blessé, et mourut bientôt après de ses blessures; le Régiment des Gardes-Grenadiers avait perdû un monde considérable; plusieurs officiers de distinction avaient été tués ou blessés; un major et quatre ou cinq officiers des gardes Hessoises étaient au nombre des premiers, huit à neuf Officiers de ces même gardes étaient au nombre des seconds, et près de 200 Soldats avaient déjà mordu la poussière. On sent qu'une perte aussi considérable devait ajouter, encore, à l'impétuosité et au courage des troupes Hessoises. Je ne me permettrai point de parler ici, du courage des troupes Prussiennes. L'Europe en fait depuis cinquante ans l'éloge, la *Silésie* est devenue partie intégrante de la Monarchie Prussienne et *Frederic* II. n'a laissé à la postérité que le droit de confirmer le jugement que son siècle porta sur la discipline, la tactique et la bravoure des soldats Prussiens.

L'impétuosité de l'attaque augmentait progressivement, le désespoir de la populace de *Francfort*. Le feu se manifestait en plusieurs endroits, plusieurs boulets et plusieurs obûs, tomberent près de moi, devant l'Hôtel de l'Empereur Romain;

la multitude qui y était réunie ne fut plus maitresse de retenir ses hurlemens. Elle m'enveloppa, et j'allais périr, si plusieurs bourgeois, les Ex-consuls et quelques membres du Sénat ne m'eussent arraché à des excès que la faiblesse de mes moyens ne me permettait ni de prévenir, ni d'arrêter. Mais, ces mêmes bourgeois ne tardèrent pas à partager eux-même l'animosité et la crainte publique; ils me pressèrent dans les termes les plus énergiques de donner, enfin, l'ordre de reddition; ils me réprésenterent la ruine de leur ville aussi certaine, qu'inutile et même funeste pour la gloire et les intérêts de la République Française; ils me rendirent responsable, aux yeux du Peuple Français, du sang des Citoyens, qui, suivant les usages et le droits de la guerre, allait être versé lorsque l'ennemi pénétrerait dans la ville: ils me dirent, enfin, que n'ayant plus de cartouches à donner à mes soldats, une partie d'entre-eux ayant déjà évacué la ville, toute la populace s'étant prononcée avec acharnement contre une plus longue défense, les garçons de métier accourant aux portes pour les ouvrir à l'ennemi, et le Magistrat ne pouvant en aucune manière s'opposer à ces mesures, ils me sommaient de faire cesser le feu, ou d'avoir à répondre personnellement des malheurs qui allaient éclater.

Je sentais tout aussi bien que les bourgeois de *Francfort*, l'inutilité et le danger d'une plus longue

résistance. Mais, j'étais résolu de périr dans le poste ou m'avait placé la République Française, ou de ne l'abandonner que lorsqu'il ne me resterait plus aucun espoir de le défendre. On m'informa dans ce même moment, qu'un Bataillon du Régiment Hessois de *Kospoth* avait été embarqué à *Hanau* et descendait le *Mein* pour débarquer à *Francfort* et nous prendre en flanc : mais, malgré tant d'obstacles, je comptais encore que le Général *Custine* tenterait une diversion en notre faveur. Je fis observer de nouveau, du haut des clochers, les environs de la ville, et il me devint alors impossible de douter que je n'avais plus aucun secours éranger à attendre, même à espérer.

Considérant, que j'étais attaqué de tous côtés par une armée nombreuse, que les postes les plus importans à la défense avaient été abandonnés par leurs Commandans, et qu'il m'était impossible d'y faire parvenir du secours ; que les fossés en plusieurs endroits des fronts attaqués étaient à sec, et que déja quelques soldats ennemis les avaient franchis ; me voyant abandonné d'une partie considérable de la garnison ; me trouvant sans Artillerie et sans Munitions, mes soldats n'ayant plus de cartouches : le fauxbourg de *Saxen-hausen* étant à la disposition de l'ennemi, et me trouvant privé par là du seul point par lequel j'eusse pû tenter une retraite ; une populace nombreuse secondant les efforts de l'ennemi et s'opposant à

tous ceux que je pouvais lui opposer ; étant dans l'impossibilité physique de faire exécuter des ordres et même d'en donner ; instruit qu'un des ponts-levis était abbattu par l'artillerie ennemi et que ses sapeurs commencaient le brisement des portes capitales ; voyant les garçons de metier desarmer d'une part les Soldats Français qui y servaient de garde, et se glisser de l'autre sous la seconde voûte pour en ouvrir l'entrée à l'ennemi malgré le feu que celui-ci deployait dans cette partie ; voyant le feu mis à la ville, et entendant de tout côtés les cris, la rage et le désespoir de la populace et des bourgeois ; recevant de toutes part les informations les plus positives qu'il ne m'arrivait, qu'il ne pouvait même m'arriver aucun secours, les troupes ennemis interceptant toutes les communications, réfléchissant que deux portes principales étaient restées ouvertes à l'ennemi par la defection de la garde que j'y avais placée, et que je pouvais ni les défendre ni en opérer seulement la fermeture ; ayant sur ma responsabilité personnelle la vie de tant de soldats Français ; auxquels je dévais conserver si cela m'était encore possible, des jours précieux à la République Française ; récevant à châque instant, les prières et les sommations des bourgeois, et du magistrat de *Francfort*, de prevenir, s'il en était encore tems, la ruine entière d'une cité industrieuse et qui renfermait pour une somme considérable de marchan-

dises appartenant à des négocians Français ; considérant, enfin, que j'avais épuisé tous les moyens possibles de défense, que j'avais satisfait aux loix de l'honneur, et à mes dévoirs envers la Nation Française, et qu'un trompette ennemi ayant été tué, toute la garnison était par cela même, exposée à être passée au fil de l'épée, je me décidai à prévenir l'effusion du sang Français ; je donnai en conséquence au Citoyen *Bailly* l'ordre de se rendre, sur le champ, précédé d'un trompette, à celle des portes ou l'attaque était la plus vive, affin de démander au Général ennemi d'entrer en pour parler, et d'obtenir par ce moyen, une capitulation, ou la vie sauve pour mes Soldats.

Comme le bruit se repandait que l'ennemi venait de forcer la porte de la *Toussaint*, je me hatâi d'y envoyer un trompette de la ville pour aller de ce côté à la rencontre du Commandant ennemi, et le prévenir que j'avais envoyé un Officier à la *Porte-neuve*, affin d'entrer en pour-parler. Le bût de cette mesure était d'arrêter, autant qu'il pouvait être en mon pouvoir, l'effusion du sang Français. Le Citoyen *Bailly* s'acquitta de la commission que je lui avais donné, avec cette intrépidité qui lui est naturelle. Il trouva le petit pont par lequel il passait, baissé par les coups de canon, l'ennemi occupé a baisser le grand pont, et prêt a déboucher avec son artillerie dans la rue

qui aboutit a la *Porte-neuve*. Une autre Colonne pénétrait par la porte de la *Taussaint*.

Il est de mondevoir de dire, que la conduite de l'adjoint *Bailly* sauva la vie, dans cette circonstance à plusieurs soldats Républicains. Si son zèle et son civisme ne se démentirent pas un moment, je dois avouer aussi, que le Général ennemi eut la généreuse attention, de donner au citoyen *Bailly* un piquet commandé par un Officier avec l'ordre de précéder la Colonne, d'arrêter la premiere fureur du soldat et de contenir la populace. La garnison Française fût rédévable de sa conservation à ce trait de grandeur d'ame, et les vainqueurs se montrèrent veritablement dignes de la Victoire, lorsqu'il leur était devenu si difficile d'empêcher leurs Soldats d'en abuser.

Le Duc de *Brunswick*, m'ayant fait l'honneur de se rendre chez moi, avec toute sa suite, voulût bien me témoigner sa surprise de la résistance opiniâtre que j'avais faite sans Artillerie, avec une Garnison si faible et dans une Ville qui n'était tenable sous aucun rapport. Un pareil reproche était trop honorable pour moi, il était trop bien mérité par les Républicains que j'avais l'honneur de commander, pour que je ne repondisse pas au Général Prussien; „ que sans le „ défaut de munitions, sans le soulèvement de „ la populace, son entrée à *Francfort* eût été re-

„ tardée plus longtems; et que si j'avais suivi „ les ordres de mon Chef, les Soldats Français „ n'avaient pris de leur côté conseil, que de leur „ courage et de leur amour pour la Patrie, dans „ un moment où il ne leur était resté que ces „ seules ressources." Après plusieurs assurances flatteuses. Le Duc de *Brunswick* voulût bien se ressouvenir de la défence qui lui avait été opposée à *Amstelveen* lors de l'entrée des Prussiens en Hollande en 1787, et me parler des retranchements et autres ouvrages de fortifications que j'avais fait élever dans les environs d'*Amsterdam*. Il me dit à cet égard des choses infiniment honnêtes, et le suffrage d'un juge aussi éclairé me fût (je ne crains pas de l'avouer) infinement agréable, sur tout dans la situation où je me trouvais.

Sans doute, on trouvera mauvais que je rapporte ces particularités, et l'on dira peut-être qu'il ne m'appartient pas de faire mon éloge. Mais, tous le monde a ses envieux et ses jaloux, et l'obscurité même la plus profonde ne saurait dérober l'homme qui en jouit, aux traits de la calomnie. On peut donc se premettre de dire du bien de soi-même, lorsqu'on à été injustement accusé, car, alors il y à de la grandeur d'ame à ne pas se laisser humilier, alors, il y à du courage à répousser la calomnie; où serait d'ailleurs l'honneur, où serait la justice, si l'homme qui à satisfait à tous ses dévoirs envers la Societé, n'avait pas le droit d'appeller

le jugement de ses Concitoyens, s'il n'avait pas le droit de s'offrir à leur estime avec les témoignages les plus propres à lui mériter ce sentiment? Lorsqu'on à été fidèle à l'honneur on ne craint pas de l'être à la verité, et il y aura toujours par conséquent plus de véritable modestie que d'orgueil à s'appuyer sur les suffrages d'un juge, dont les lumières et l'équité, dans cette partie, sont aussi généralement réconnues que celle du Duc de *Brunswick*. Mais, dira la calomnie, (car elle est inépuisable dans ses subterfuges) il n'est point de Capitaine, qui n'ajoute au danger du combat qu'il a eu à soutenir pour augmenter l'éclat de la Victoire qu'il a remportée! sans doute beaucoup de Généraux ont recours à cette petite vanité; mais les hommes grands par eux mêmes la dédaignent. Les Généraux de la République Française ont rendu hommage à la bravoure de leurs ennemis, mais loin d'exagérer cette bravoure ils ont été simples dans leurs récits, comme ils se sont montrés terribles dans leurs combats. Les Généraux Prussiens ont rendu la même justice aux Soldats Français; ces Généraux ont remporté quelques avantages sur les défenseurs de la République dans le cours d'une guerre qui servait si bien l'ambition de la maison d'Autriche, et la férocité du Gouvernement Anglais, d'une guerre qui allait trop directement contre les véritables intérêts du cabinet de *Berlin*, pour qu'il ne fut pas le premier de

l'Europe, à poser les armes; le Souverain de la Prusse, ses Ministres et ses Généraux ont montré autant de sagesse que de dignité; et si à la suite d'une animosité qui leur était étrangère, ils ont reproduit dans le cœur des Français ce respect et cette estime que la politique éclairée et le grand caractère de *Frederic* II. leur avait inspirés en faveur de la Monarchie Prussienne, ce n'est pas pour avoir exagéré le courage des Républicains Français; c'est pour lui avoir rendu justice, que deux Nations si digne de s'aimer ont renoué les noeuds d'une alliance qui repond à l'Europe de sa tranquilité, à l'Allemagne de sa conservation. Et certes, une pareille exagération en fait de bravoure, a été rendue impossible même à la jalousie; car, la gloire de la République Française est repandue dans toutes les contrées où ces Républicains ont porté leurs armes, et s'ils ont eu l'Europe entière a combattre, c'est l'Europe entière qu'ils ont vaincue.

Mais sans m'abandonner plus longtems a ce sentiment d'admiration que l'éclat des armes Françaises transmettra a nos derniers neveux (car, c'est sur tout a la République Batave qu'il appartient de s'honorer des exploits de la République Française,) je ne saurais m'empêcher de revéler que les Généraux Prussiens et Hessois n'ont été que justes dans les éloges qu'ils ont accordés à la résistance de la garnison Française de *Francfort*,

Le nombre de morts qu'ils ont laissé au pied des murs de cette Ville, la perte du *Prince de Hesse-Philipsthal*, les croix du merité Militaire dont le Landgrave de *Hesse-Cassel*, décora dix ou douze Officiers, les promotions que *Frederic-Guillaume* fit à cette occasion dans ses ordres de Chevalerie et dans les grades de son armée, le Monument funèbre que ce Souverain à fait élever aux portes de *Francfort*, (monument qui honore la memoire du *Prince de Hesse-Philipsthal* en immortalisant le courage des Républicains Français) tous ces faits dont l'authenticité est irrécusable, temoignent bien incontestablement, que les ennemis de la République Française n'eussent pas récouvré sitôt la ville de *Francfort* si elle eût été pourvue des munitions nécessaire à sa défense.

Puis que j'ai été gravement calomnié j'ai le droit de redire que plusieurs Princes, et presque tous les Généraux Prussiens et Hessois m'ayant honorés d'une visite le lendemain de la prise de *Francfort*, me donnérent dans cette occasion, un temoignage public d'intérêt et d'estime, ils daignèrent même me repeter que si j'avais merité un reproche, c'était celui d'avoir mis trop d'opiniâtreté à défendre une ville couverte et avec des forces aussi inferieure que les miennes.

Les Hessois étaient irrités au dernier point contre le Général *Custine*. Il avait écrit a leur Souverain une lettre offensante pour la dignité de

la République Française, et il avait montré dans le cours de ses déprédations une haine particulière contre le Landgrave. *Custine*, *Custine*, c'est *lui que nous devons avoir!* s'écriaeient les soldats Hessois qui se répandirent dans les rues de *Francfort*. Persuadés que son fils était aupres de moi, ils environnèrent le Quartier général, et ménacèrent de tirer par les fenêtres de mon appartement. Un Négociant de *Francfort*, Mr. *Schmidt*, appercevant un grenadier Hessois qui me couchait en joue au moment où je parraissais à une croisée, prit le grenadier par le bras et détourna le coup. L'arrivée du Duc de *Brunswick* sauva le vie aux braves Officiers rassemblés auprès de moi; et la présence du Roi de Prusse achèva peu de moments après de dissiper l'attroupement. Ce monarque ayant sur tout à coeur de prévenir l'effusion de sang, et de sauver aux soldats Français une vie qu'ils avaient si vaillement hazardée contre son Armée, donna des ordres tellement précis; le *Prince Louis de Prusse*, le *Prince de Hesse-Darmstadt*, le Général de *Biesenroth* &c., secondèrent si bien ces ordres généreux, que les Volontaires Nationaux fûrent promptement arrachés à la fureur du soldat ennemi. Et il fallût toute la Grandeur d'ame des Généraux Prussiens et Hessois, pour derober ces Volontaires à la mort; car des jeunes gens qui n'avaient quitté leurs foyers que depuis peu de semaines, qui ne connaissaient

ni les droits ni les usages de la guerre, disputaient encore la victoire au vainqueur : et loin d'accepter le quartier qui leur était offert, armés d'un fer dont leur courage avait émoussé la pointe, il se défendaient dans les rues et jusqu'a dans l'intérieur des bastions. C'est d'après une telle opiniatreté que l'on doit apprécier l'humanité dont les Prussiens et les Hessois donnèrent des preuves dans cette circonstance.

Le Roi de Prusse me fit rendre mon Epée et exigea ma parole d'honneur que je ne sortirais point de *Francfort*. J'avais lieu d'espérer que je serais renvoyé de suite en France, sur ma parole et jusqu'à mon échange définitif. Quoiqu'il n'eût été rien statué encore, entre les deux Nations rélativement aux échanges des prisonniers, ma liberté m'eut été rendue sans la conduite que le Général *Custine* se permit de suivre au sujet de la prise de *Francfort*. Aussi toutes les instances que je fis pour obtenir d'être renvoyé dans le sein de la République Française fûrent inutiles. Mais si quelque chose pût diminuer dans ces circonstances les régrèts que j'éprouvais de ne pouvoir lui consacrer plus longtems mes services, ce fût la manière honorable dont le Roi de Prusse, et les Généraux Prussiens voulurent bien s'exprimer sur mon compte. En me réitérant leurs assurances d'estime, ils ne me laisserant point ignorer que la conduite de *Custine* nécessitait de semblables mé-

sures, que cette sévérité n'avait aucun motif qui me fût personnel ; et que dans toutes les rélations qui seraient publiées on me rendrait ainsi qu'à la garnison Française de *Francfort*, la justice que meritaient et leur discipline pendant mon sejour de *Francfort*, et leur courage pendant son attaque.

En me faisant informer que j'allais être transféré dans les Etats du Landgrave de *Hesse-Cassel*, le Roi de Prusse daigna me faire assurer particulierement, qu'on ne tarderait pas à prendre des arrangemens fixes concernant les Officiers prisonniers de guerre; que ces arrangemens détermineraient une fois pour toutes ce, à quoi on pourrait s'en tenir réciproquement ; que je n'attendrai problablement pas longtems à être renvoyé sur ma parole, mais que cette liberté dependrait des arrangemens qu'on prendrait avec les Généraux et des mesures qu'adopterait, pour cette partie de la guerre le Gouvernement Français.

Je partis donc pour *Marbourg* le 7 Decembre avec une partie des Officiers Français. Les autres se rendirent à *Hanau*; d'ou, une partie d'entr'eux, furent transférés ensuite dans les Etats du Roi de Prusse.

TROISIEME PARTIE.

Détail de ma conduite et de ce qui s'est passé depuis mon arrivée à Ziegenhain, *jusqu'à ma mise en liberté et à mon retour en France.*

J'avais rendu compte le 2 Decembre au Général *Custine* de la reddition de *Francfort*, et je l'avais vivement sollicité d'employer tous les moyens qui pouvaient être en son pouvoir pour me faire promptement échanger, ou renvoyer sur parole.

J'avais fait les jours suivants les démarches les plus fortes concernant ce même objet, tant auprès de S. M. le Roi de Prusse, qu'auprès du Duc de Brunswick et des autres Généraux. On m'opposa continuellement pour réponse que la conduite du Général *Custine* envers le Magistrat de *Francfort*, ne permettait point qu'on me laissât retourner en France, et que celle qui serait tenue envers les Deputés de cette Ville qui se trouvaient à Paris, et envers les Officiers Prussiens prisonniers de guerre, determinerait les résolutions ultérieures à notre égard.

Le 6 Décembre j'écrivis au Ministre de la guerre *Pache* pour le solliciter de prendre les me-

mesures qui dependraient de lui affin d'obtenir ma remise en liberté et mon retour en France. J'envoyai le même jour copie de cette dépêche au Général *Custine*. Je lui observai que la crainte où l'on était que, sur les rapports qui seraient faits rélativement à la populace de *Francfort*, les Députés de cette Ville qui se trouvaient à *Paris* n'y fussent rigoureusement traités, motivait et *décidait* notre captivité; qu'il était de sa justice comme de son honneur de rendre au Sénat de *Francfort* aux Bourgeois et aux véritables Citoyens de cette ville l'éclatante justice qui leur était due; qu'il savait aussi bien que personne, tant par mes rapports que par des Officiers ou Soldats révenus a son Armée, que ce Magistrat et les Bourgeois avaient comprimé de tous leurs moyens, les excès de la populace juive et étrangère; qu'ils m'avaient sauvé personnellement la vie, et qu'enfin sans la constance et la générosité de leurs efforts, une grande partie de la garnison Française eût été livrée à un peril extrême et inévitable.

Le 10, j'écrivis *au Landgrave de Hesse-Cassel* pour lui demander d'être renvoyé sur parole. Le Duc de *Brunswick* etant Généralissime de l'Armée combinée Prussienne et Hessoise, j'était proprement le prisonnier du Roi de Prusse: mais comme les troupes Hessoises avaient été chargées particulièrement d'attaquer *Francfort*, et qu'elles avaient été les premières à prendre possession

de la ville, j'étais *constitué* prisonnier de guerre du Landgrave de *Hesse-Cassel.*

Le 12, les Officiers Français à la réquisition du Sénat de *Francfort* crurent de leur honneur d'éclairer la Convention Nationale sur les imputations que *Custine* se permettait contre les Magistrats de *Francfort.* Cette piece fût souscrite par 44 Officiers du 7me Battaillon *des Vosges*, du 5me du *Bas-Rhin*, du 10me de la *Haute-Saône* du 2me du 82me Regiment, et plusieurs Commissaires des Guerres et Employés à l'Armée du *Rhin.* Elle me fût présentée par le Commissaire de Guerres *Matthieu Favier*, et j'y apposai ma signature. La reconnaissance et la verité exigent que je consigne ici cette pièce (20) quoi qu'elle ait été collationnée par les Notaires *Jaenicke* et *Kappes*, immuatriculés *par le vénérable Sénat de la susditte Ville et République libre d'Empire, de Francfort.* Si cette depêche honore le Magistrat, elle témoigne en même tems la loyauté et la justice qui caractétisent les Républicains et les Officiers Français. 56 Sous-Officiers rédigèrent une déclaration semblable. Elle fut remise ainsi que la précédente, le 6 Janvier 1793, au Ministre des affaires étrangères de la République Française par les Députés de *Francfort* détenus à *Paris.*

Le même jour 12 Décembre, 63 Officiers ou Sous-Officiers envoyerent au Général *Custine* une décla-

ration, par laquelle ils attestaient la générosité l'humanité et la loyauté dont le Magistrat de *Francfort* avait constamment usé envers la garnison Française. Ces pièces suffisent pour montrer combien ce Général était inexcusable dans les torts dont il cherchait a rendre coupables les Citoyens de *Francfort*.

Le 13, je renouvellai, par écrit, auprès du Roi de Prusse et du *Duc de Brunswick* ma sollicitation, affin d'obtenir un prompt élargissement.

Quelque mauvaise volonté que le Général *Custine* eût montré rélativement a la défense de *Francfort*, et quoiqu'il me fut prouvé ainsi qu'à tous les Officiers de cette garnison, que le Général en Chef avait évidemment trahi, dans cette circonstance, les intérêts de la République, je ne pouvais me persuader qu'il aurait encore l'audace d'attenter a notre réputation. Mais les torts et les fautes de *Custine* étaient si manifestes qu'il eût récours à l'infamie la plus lâche pour se justifier auprès du Gouvernement Français. Il ne lui était pas possible de calomnier longtems, du moins avec quelque ombre de pudeur, les Magistrats de *Francfort*; car ceux-ci n'épargnaient rien pour éclairer le jugement de la Convention Nationale, et la vérité se fait jour tôt ou tard. L'on sent d'ailleurs de quel poids allait être dans l'opinion publique, le témoignage unanime d'une ville qui se présentait au tribunal de l'Europe entière avec les preuves

irrécusables d'une grande sagesse, et de l'humanité la plus généreuse. Plus les accusations de *Custine* étaient absurdes, plus la justification du Sénat devait donc être terrible pour ce Général.

Aussi, dans le rapport que *Custine* fit le 7 Décembre a la Convention Nationale, il attribua la prise de *Francfort* au soulévement général de ses habitans, et à la haine prononcée du Magistrat contre la République Française. „ Voi„ là dit *Custine*, à la Convention Nationale, voi„ là un des *dix mille* poignards qui ont été dis„ tribués au peuple de *Francfort* pour assassiner „ la garnison de cette ville; 300 Français ont „ été non tués, mais se sont laissér égorger par „ lâcheté; leurs femmes et leurs enfants ont été „ massacrés; la vengeance Nationale doit se dé„ ployer", &c. — Avant d'aller plus loin, je suis forcé de présenter quelques réflexions bien simples. *Custine* traite dans son rapport les habitans de *Francfort d'assassins* et les officiers et soldats de cette garnison de *lâches*. Mais l'une de ces accusations detruit nécessairement l'autre; car, si *dix mille assassins*, secondés par une Armée de 50 mille hommes munie d'une forte Artillerie ont tué 300 *soldats*, certes c'est bien peu de victimes pour tant de *bourreaux*; et la garnison entière pouvait être massacrée dans une telle supposition de faits, sans être pour cela accusée de

lâcheté, puisque seize cent hommes qui composaient cette garnison devaient naturellement succomber sous les coups d'un aussi grand nombre *d'assassins* et d'ennemis. Mais la garnison Française n'a perdu que 41 hommes trouvés morts sur les remparts ou dans les rues, et 19 qui sont morts de leus blessures; ce qui fait en tout 60 hommes tués. Elle a eu 106 blessés; et ce fait irrécusable (21) dément victorieusement et la fable des poignards, et l'accusation d'assassinat si libéralement portée contre les Citoyens de *Francfort*. Car, dans le nombre des morts et des blessés ci dessus rapporté, on accordera bien sans doute, que le canon des Prussiens et des Hessois y est entré pour quelque chose! et alors, il faut convenir que les *dix mille assassins* ont bien mal fait leur métier.

Mais si l'accusation *d'assassinat* est si gratuitement absurde, celle de *lâcheté* est pour le moins aussi révoltante. Près de 300 soldats Prussiens ou Hessois ont été tués ou blessés, 15 ou 20 officiers, parmi lesquels plusieurs officiers de distinction, ont été également tués ou blessés; un Prince de Hesse y à perdu la vie, un monument public à été élévé à l'honneur *des braves Prussiens et Hessois tués au siege de Francfort*. Et tous ces faits sont irrécusables, car le journal de l'Armée de Prusse en fait foi, les archives de *Francfort* le témoignent, et l'obélisque élévé sous ses murs

force les voyageurs à rendre hommage à la bravoure des Républicains Français. Si la perte qu'essuièrent les Prussiens et les Hessois (perte enorme comparativement au nombre et aux moyens des assiegés) prouve le courage des Républicains Français, elle prouve ce me semble, non moins clairement, que ces Républicains n'avaient pas derriere eux *dix mille assassins* armés de dix mille *Poignards*. En admettant ce petit conte de boucher, si impudemment presenté par *Custine* à la tribune d'une Nation, certes il n'y aurait pas de terme assez fort pour honorer l'heroïsme des Républicains Français! Au nombre de seize cent hommes, sans Artillerie, n'ayant que trente coups de fusil à tirer ils parviennent à tuér 300 hommes aux ennemis qui assiègent la ville dans laquelle ils sont renfermés, ils tiennent tête en même tems dans l'intérieur de cette ville à *dix mille assassins armés de poignards*, et parviennent cependant à ne perdre que 41 homme pendant la durée de ces *vêpres siciliennes* que seconde d'une manière si formidable une Armée de 50 mille hommes composée des meilleures troupes de l'Europe et commandée par un de ses plus grands Capitaines! quel excès d'intrepidité et en même tems quel prodige de bonheur!.....

Si les monuments par lesquels le Roi de Prusse consacra le courage du Commandant et de la garnison Française de *Francfort* obligent *Custine* à

réconnaître dans le fonds de l'ame le courage de ce Commandant et de cette garnison, ce Général en Chef n'est pas plus heureux dans l'accusation *d'assassinat* qu'il intente au Magistrat de *Francfort*. Car, sur 1158 Français fait prisonniers a *Francfort*, *aucun* n'a eu connaissance des *dix mille poignards*. Ces prisonniers n'ont été instruit du *danger qu'ils avaient courru*, ils n'ont même scû *qu'ils avaient été assassinés* que par les gazettes de *Mayence* où était le Quartier-Général de *Custine*, et par celles de *Paris* ou ce Général envoyait *ses* rapports. Bien plus les prisonniers Français nient *unanimement* les faits avancés par *Adam Philippe Custine*, et ces prisonniers reconnaissent au contraire, les habitans de *Francfort* pour leurs bienfaiteurs. (20.)

Au reste pour donner une idée de l'impudence avec laquelle un Général d'armée comme *Custine* peut se permettre d'en imposer à une Nation entière, je donnerai ici un extrait des rapports que ce Général ne rougit pas d'adresser le 3 et le 7 Décembre à la Convention Nationale. Je ne ferai aucune réflexion sur ces rapports, parce qu'il me faudrait combattre à chaque mot l'imposture et l'absurdité, et que de pareils rapports en disent plus que je ne pourrais en dire (41).

Le Sénat de *Francfort* offrit *vingt-quatre mille livres* de récompense à l'homme qui prouverait la fabrication et la distribution non pas de *dix mille*

poignards, mais *d'un seul*, à l'homme qui fournirait la moindre preuve de trahison de leur part. Si les preuves de ce fait ne pouvaient être fournies par personne à raison de son atroce fausseté, voici des preuves qui peuvent être fournies par plus de quarante mille témoins et que les Républicains Français se sont empressés de publier.

Soixante dix Maisons avaient été gravement endommagées, les boulets et les balles siflaient dans tous les coins de la ville, les obûs avaient mis le feu en plusieurs endroits, toute la Bourgeoisie de *Francfort* était plongée dans la consternation et le désespoir. Cette Bourgeoisie était le jouet des vaines paroles du Général *Custine*, les jours des habitans étaient en danger, leurs propriétés ravagées, leurs demeures enflammées par l'artillerie des assiegnants; et tous ces desastres qui pouvaient être suivis d'une ruine totale, avaient lieu après la déclaration solemnelle du Général *Custine qu'il ne serait pas tiré un coup de canon sur Francfort*, après avoir assuré le Sénat qu'il *donnerait* ordre au Commandant Français d'effectuer sa rétraite, après la garantie donnée en quelque sorte par le Général Prussien qu'il laisserait effectuer cette rétraite. Si le Sénat *de Francfort* a la suite d'une promesse aussi sacrée de la part du Général *Custine*, eût tenté de désarmer la garnison Française au moment ou elle commença la défense de la place, une telle mesure eût pû être sinon excusée

du moins pardonnée en faveur de l'obligation contractée par le Sénat de conserver aux habitans leurs vies et leurs propriétés. Mais, loin de se permettre la moindre violence, plusieurs Sénateurs (*Kingenhermer*, *Rothan*, *Rièse*, *Muller*, *Scheult*, *Steitz* etc. etc.) visitaient les Corps de Gardes et surveillaient les polices établies dans les quatorze quartiers de la Ville. Ils surveillèrent les ordres donnés par le Sénat aux Capitaines dits les XXVIII, pour maintenir le bon ordre et *préserver les troupes Françaises de toutes insultes*, et pendant que j'opposais aux Prussiens et aux Hessois une resistance opiniâtre, inutile, mais qui m'était commandée par le devoir, par l'honneur, par *les ordres de mon Général*, le *Bourgemestre* envoyait tous les Chirurgiens de la ville au secours des blessés.

Le Combat fini, les habitans de *Francfort*, hommes et femmes, s'occupent du soulagement des blessés; plusieurs maisons converties en hospices sont meublées sur le champ. Les Bourgeois y transportent eux mêmes les blessés, les Magistrats y envoyent les provisions les plus abondantes, pourvoient à tous les besoins des Républicains Français, les visitent avec soin, dissipent leurs inquiétudes, les consolent avec délicatesse, et reçoivent, en payement, les larmes de la réconnaissance.

Généreux habitans de *Francfort*, c'est ainsi que

vous vous êtes vengés des déprédations, de la perfidie, de la trahison du Général *Custine* ! c'est ainsi que vous avez bien mérité de la République Française, qui chérit l'humanité plus encore, qu'elle n'aime la gloire. Non jamais votre ville n'aura placé ses fonds à un si bel intérêt !

J'avais la certitude d'être échangé au premier moment, d'après les assurances réitérées qu'on m'avait données à ce sujet, lorsque dans la nuit du 17 au 18, le Commandant de la place de *Marbourg*, m'informa qu'à la réquisition du Roi de Prusse j'allais être détenu comme *Prisonnier d'état* dans la forteresse de *Ziegenhain*. Le Gouverneur de cette forteresse était le Lieutenant Général *de Donop*, oncle du Major *de Donop* des Gardes-Grenadiers Hessoises qui venait d'être tué au siège de *Francfort*, et l'on sent assez qu'une semblable recommandation ne devait pas adoucir les rigueurs de ma captivité.

Je temoignai sur le champ au Landgrave de *Hesse-Cassel*, l'étonnement dans lequel me jettait une mesure aussi rigoureuse, lorsque j'avais du compter au contraire, sur mon prochain élargissement, et je le suppliai d'employer son autorité pour m'obtenir la permission de me rendre en France sur parole. Ce Souverain voulut bien me répondre (22). le 30, et m'apprendre que le Général *Custine* après avoir été la cause des refus que j'avais éprouvés antérieurement, était encore celles des

nouvelles rigueurs exercés à mon égard, et à celui des prisonniers Français.

J'écrivis le 18, au Général *Custine*, et je lui envoyai copie de la lettre que j'addressais ce même jour au Ministre de la guerre *Pache*. Je marquais à ce Ministre, „ que les bruits par les quels j'ap„ prenais qu'on cherchait à attaquer la réputation „ du Commandant et des Officiers faits prisonniers „ à *Francfort* venaient de nous pénétrer de la plus „ vive indignation; que j'écrivais en conséquence „ au Général *Custine*; que je le suppliais de don„ ner connaissance à la Convention-Nationale „ tant de cette lettre, que du rapport et des „ deux dépêches que j'avais eu l'honneur de lui „ adresser avant mon depart de *Francfort*; que „ je demandais avec instances que ma conduite „ et celle des officiers prisonniers avec moi fus„ sent sévérement examinées; que les ordres *ori„ ginaux* de *Custine*, *que j'avais heureusement „ conservés au pereil de ma vie* prouveraient à la „ Nation Française quel était le coupable, de lui „ ou de moi; et que je le suppliais d'employer „ tous les moyens qui pouvaient être en son pou„ voir, affin d'obtenir mon élargissement et mon „ échange qui pouvaient seul me mettre en même „ d'aller soumettre ma conduite au jugement du „ Gouvernement Français."

Dans la lettre du Landgrave au Commandant de la place de *Marbourg*, il était dit expresse-

ment, qu'au *moment ou il allait me rendre la liberté*, le Roi de Prusse réquérait que je fusse détenu comme *Prisonniers d'Etat*, en represaille de ce que sur les rapports de *Custine* les Députés de la ville de *Francfort* étaient détenus et gardés à vue a Paris; que douze officiers Français (dont deux Lieutenants Colonels et dix Capitaines) le fussent de même, et que nous serions regardés comme *Prisonniers d'Etat* jusqu'à ce que les susdits Députés eussent été mis en liberté.

La lettre que le Colonel *de Manſtein* Aide de Camp du Roi de Prusse m'écrivit de la part de ce Monarque (23.) et celle que le *Duc de Brunswick* me fit l'honneur de m'adresser (24.) me confirmèrent pleinement la cause des refus apportés à ma délivrance et à celle des autres officiers Français.

Jusqu'a cette époque je n'attribuai ces refus qu'aux traitements exercés sur les Députes de *Francfort* d'après les rapports de *Custine*. La lettre du Maréchal de la cour du Prince d'Isembourg (*F. de Lepel*) en me donnant une connaissance precise des rapports du Général *Custine* vint m'apprendre (25). jusqu'à quel point ce Général pouvait porter l'oubli de soi-même, les bassesses de la vengeance et les lâchetés de la calomnie, dans l'espérance de couvrir ses fautes aux yeux de la Nation Française.

Je réfléchis bientôt qu'en marquant le 18, au Général *Custine* et au Ministre de la Guerre, que

j'étais parvenu à conserver les ordres originaux en vertu desquels j'avais *du desarmer la Bourgeoisie de Francfort, incendier cette ville*, faire mes préparatifs pour l'évacuer, et *la défendre* sans secours et quoique *je ne dusse pas y être* attaqué ; je réfléchis dis-je que la conservation de pareils ordres devenait une preuve trop évidente des fautes sans nombre du Général *Custine* pour qu'il ne cherchât pas à éloigner de la France un témoin aussi *capital* que je l'étais, et par conséquent à entraver de tous ses efforts ma délivrance ou mon échange.

Ce Général ne se borna pas, en effet, à ces précautions. Il avait a justifier des torts et des *contradictions* sans nombre dont il s'était rendu coupable envers le Ministre de la Guerre. En effet, tantôt *Custine* m'écrivit qu'il m'enverra des renfort et de l'artillerie ; (7) tantôt, il me marque que je n'ai besoin de rien, et que deux caissons de cartouches, et deux pièces de trois me suffisent *pour eloigner les patrouilles ennemies* (16). Tantôt il me donne les ordres de désarmer la ville de *Francfort*, et d'y mettre le feu si elle bouge, (10.) et tantôt il me remercie de n'en avoir rien fait et remercie le Sénat des soins qu'il s'est donné pour prévenir les suites funestes qu'aurait entraîné mon opiniatreté à excuter des ordres aussi impolitiques, mais aussi précis de la part de *Custine*. Tantôt, ce Général me marque de me disposer à évacuer

Francfort et me retire une partie de la garnison (13 et 18) et tantôt il me marque que *si on m'attaque il est près de moi, et que les Prussiens le verront*: (16 et 18) et toujours en me disant de me tenir prêt à évacuer *Francfort au premier avis*, il m'écrit dans le style le plus rodomont qu'un Républicains Français *ne capitule pas* et se defend, jusqu'à la mort. (10 et 11.) D'un autre côté, *Custine* marque dès la fin de Novembre au Ministre de la guerre, que la très grande supériorité de l'Armée Prussienne, ne lui permet pas de songer à conserver *Francfort*, et qu'il fera évacuer cette ville; et dans son rapport à la Convention Nationale ce même *Custine* marque qu'il volait au secours de *Francfort* lorsqu'il apprit sa reddition, qu'il avait tout fait pour server cette place, et que cette reddition *qui ne pouvait lui être imputée* venait déranger tout le plan de ses opérations, *opérations qui sans cela* l'eussent rendu maître de l'Allemagne entière.

Pour étayer tant d'absurdités tant de mensonges et tant de bravades, il fallait écarter avec soin la vérité, et invoquer des *faux témoins*. Ce même *Herbin* (*), dont j'ai signalé plus haut la lâcheté

(*) Je ne dois pas oublier ici un fait qui doit servir à jetter un certaine jour sur la reddition de *Francfort*, et les suite que la Calomnie y a données.

Le 13 Janvier 1793, je crus de mon devoir de dénoncer formellement au Commissaire Auditeur de l'armée Française,

et la fuite, s'était rendu, auprès du Général *Custine* après avoir essayé d'enlever mes papiers, ce qui lui eût été certes facile, sans un peu de précaution de ma part, puisqu'il était mon secretaire particulier. Il fit le rapport que bon lui sembla à *Custine*, ou pour mieux dire le lâche et infame *Herbin fit* le rapport que *Custine* eut l'impudence d'envoyer à la Convention Nationale. Et l'on sent bien, que ce rapport devait être *vrai* aussi longtems que je serais renfermé dans une forteresse et dans l'impuissance de faire connaître la vérité. En me laissant en captivité *Custine* assurait, donc, ses calomnies; et lorsque je lui eûs marqué que j'étais parvenu à conserver ses ordres *Originaux* il dût faire tous ses efforts pour que cette captivité n'eut pas de fin, s'il était possible.

Herbin reçut de *Custine* 1500 livres, en numé-

le Citoyen *Herbin*, j'écrivis donc, au Quartier-Général à *Mayence*, que le dit *Herbin* non content de m'avoir lâchement abandonné, dans un moment ou les services de tous ceux qui m'environnaient étaient si nécessaire à la défense de *Francfort*, avait encore infiniment contribué à la reddition de cette ville, en répandant l'épouvante parmi les soldats, en publiant que tout était perdu sans ressources. Ainsi ce lâche après avoir induit en erreur le Général en Chef *Custine*, sur l'état de défense de cette ville, empêcha *peut-être* ce Général de venir a mon secours. —— Je dois encore observer, que n'ayant point reçu réponse du Commissaire Auditeur, je renouvellai le 12 Février auprès de ce Commissaire la même denonciation contre le dit *Herbin*.

faire, à titre de gratification, et une promesse d'un grade d'Officier dans la Cavallerie. Je dois observer que ce lâche n'était que soldat lorsque je le pris à mon service, et qu'il fût rayé de la liste des aspirans aux places d'Officiers, sur les représentations énergiques de plusieurs Officiers qui avaient eu connaissance de sa conduite à *Francfort*.

Je fus instruit de ces faits par l'Adjoint à l'Etat-Major *Bailly*. Ce brave et intéressant Officier avait reçu le 31 Décembre, du Commandant de la ville de *Marbourg* l'ordre de se rendre à *Francfort* auprès de l'Aide de Camp du Roi de Prusse *de Manstein*. Le 5 Janvier 1793, le Citoyen *Bailly* fût échangé contre un Aide de Camp Prussien, et *Custine* fit renvoyer cet Aide de Camp au Quartier-Général Prussien, *dans sa Berline* et même *sans le faire bander les yeux* comme cela est en usage en pareille circonstance et comme cela fût très bien observé par les Prussiens à l'égard du Citoyen *Bailly*. Le résultat de cette *complaisance loyale* du Général *Custine* fût que le lendemain 6 Janvier, l'Aide de Camp Prussien échangé la veille, conduisit en personne la Colonne Prussienne qui attaqua les Français du côté de *Hochheim*, et leur fit éprouver une perte considérable tant en hommes qu'en chevaux et qu'en Artillerie; les rapports véridiques portent la perte des Français, dans cet échec, à 16 ou 17 cent hommes.

Cha-

Chacun fera sur ce petit fait les réflexions que bon lui semblera, ainsi que sur *l'échange* du Citoyen *Bailly*. Cet Adjoint ignorait le motif de son élargissement, mais ce motif lui fût bien connu à son arrivée à *Mayence*.

Il m'écrivit de *Creutznach* le 7 Janvier 1793, ces propres mots. „ J'ai trouvé à *Mayence* le Général *Custine* en nombreuse compagnie, il m'a fait „ beaucoup d'accueil et m'a dit qu'il me reservait „ pour récompense de la manière dont je me suis „ conduit à *Francfort*, d'être employé auprès „ *d'Houchard* à l'avant-garde. Il me toucha ensuite „ quelques mots sur l'affaire de *Francfort*, je le „ pris sur le ton de la vérité et de la franchise „ que vous me connaissez, et vous rendis en bref „ toute la Justice qui est due à la bravoure, à la „ vigilance, et aux talens Militaires que vous avez „ déployés dans la défense de *Francfort*; *Custine* „ pretexta sur le champ des affaires et se retira.

„ J'ai sçû par plusieurs personnes *que toutes les* „ *dépositions*, et cela dévait être, *avaient été faites à votre avantage*, à l'exception *seulement* de „ celle *d'Herbin* qui vous donne des torts. Je „ sais que le Général *Custine* lui à fait donner „ 1500 livres; je trouve que c'est payer bien cher „ la *bassesse*, *l'infamie*, et la *Calomnie*.

„ Je puis vous assurer, mon Cher Général, „ qu'on vous rend en général à l'armée la justice

„ que vous méritez, et j'espère que tout le mon-
„ de sera bientôt forcé de la rendre à un Officier,
„ qui comme vous, n'a rien à se reprocher, etc. etc."

(*Signé*) BAILLY.

Je raporte ce témoignage parce qu'il est authentique. Le Citoyen *Bailly* à été constamment à mes côtés depuis le mois de Juillet 1792. jusqu'a la prise de *Francfort*; pendant l'attaque de cette Ville, il à été témoin et de très près de toutes mes actions, et personne ne pouvait en rendre mieux que lui, un compte *exact*. Il ne céda à aucune des insinuations qui lui furent faites pour altérer la vérité; il lui fût fidèle quoiqu'on eût été, ainsi que je l'ai sçû depuis, jusqu'à lui promettre un grade très supérieur s'il voulait *déposer* dans le sens de *Custine*.

Ce même Adjoint à l'Etat-Major dans une lettre dattée de *Paris* 25 Ventôse an 4, et timbrée *Ministre de la Guerre*, m'écrivait ces mots au moment de son depart pour *Constantinople*. „ Je dois à „ la vérité de repèter, le discours que vous a tenu „ le Duc de *Brunswick* — lors de son entrée à „ *Francfort*; le voici du moins en substance. S'a- „ dressant à vous; . . . . . *Vous avez fait tuer* „ *Monsieur le Général, quantité de braves Officiers* „ *et Soldats: je vous avoue que je ne m'attendais* „ *pas a une aussi forte résistance de vôtre part,* „ *vû vos peu de moyens de défense: mais vous avez*

„ *fait votre devoir et vous l'avez grandement fait.*
„ Le Duc fit ensuite l'éloge le plus flatteur des
„ ouvrages que vous aviez fait élever près *d'Am-*
„ *sterdam* en 1787, et dit qu'il ne s'en serait ja-
„ mais rendu le maitre s'il ne les eût tourné par
„ eau. Plusieurs Généraux Prussiens, et nota-
„ ment *Kakereuth* et *Schönfeld* vantèrent dans les
„ termes les plus flatteurs, la vigoureuse résis-
„ tance que vous apportates à l'affaire de *Franc-*
„ *fort* etc. etc.

„ Dans tous les tems je rendrai hommage à la
„ vérité, et dirai ce que j'ai vû et entendu."

(*Signé*) BAILLY.

Le Citoyen *Fischer* m'écrivit le 17 Janvier 1793 de *Mayence*. „ Cent personnes qui ont données
„ leurs dépositions avant *Bailly* et *moi* ne sont que
„ des *fuyards* qui nous abandonnèrent. Mais les
„ braves gens se chargeront, soyez en bien sûr,
„ de donner à la Convention Nationale des preu-
„ ves *convaincantes* de la justice de vôtre cause.
„ Le lâche *Herbin* a reçu de l'argent etc."

Le Citoyen *Bertrand*, Capitaine du 5me Bataillon du *Bas-Rhin* m'écrivit de *Paris* le 5 Germinal an 4.

„ Une déposition faite par un témoin entendu
„ dans l'affaire de *Custine* dit: que peu avant que
„ les Prussiens se rendirent maîtres de *Francfort*,
„ la Police militaire et la Discipline n'y regnaient

„ pas; qu'on n'avait placé aucun piquet d'avant-
„ poste pour surveiller les mouvements des enne-
„ mis, que les ponts étaient baissés etc. Une
„ rélation publiée sur cette affaire dit, que vous
„ n'aviez donné l'ordre de transporter les canons
„ aux remparts qu'après que l'attaque avait durée
„ plus d'une demi-heure.

„ J'ai déclaré, et je déclarerai toujours, que l'u-
„ ne et l'autre de ces assertions sont de la plus
„ grande fausseté; que pendant tout le tems de
„ mes fonctions *d'Adjudant de la place*, jusqu'au
„ moment ou l'ennemi est entré en Ville, le bon
„ ordre et la discipline militaire y ont été main-
„ tenus, que vous m'avez donné, et que j'ai fait
„ exécuter à cet égard, les ordres les plus sévères;
„ qu'après la sommation qui vous fût faite par le
„ Général Prussien, vous fites placer a 150 toises
„ en avant de la Ville des piquets d'Infanterie, et
„ envoyer des patrouilles en avant, pour observer
„ les mouvemens de l'ennemi, auquel elles ont tué
„ du monde en rencontrant de ses patrouilles;
„ qu'une partie du peu de Cavalerie que nous
„ avions avec nous est sortie à la découverte
„ à la pointe de chaque jour; qu'il a été fait
„ des patrouilles de Cavalerie qui ont tué
„ quelques hommes à l'ennemi, ce qui peut-
„ être attesté par le Citoyen *J. Strauss*, alors
„ Capitaine au 14me Régiment de Cavalerie,
„ du quel étaient aussi les Cavaliers; que les

„ ponts-levis ont été constamment levés, et que
„ les clefs des portes et ponts-levis sont toujours
„ restées aux corps de gardes des officiers Fran-
„ çais; que n'ayant eu que deux petits canons de
„ 3, et *qu'un seul Caisson de gargousses*. ces piè-
„ ces ont resté devant vôtre porte jusqu'au mo-
„ ment de l'attaque, et qu'au premier coup de
„ feu qui s'était fait entendre, vous avez donné
„ l'ordre de les transporter à la *Porte-neuve* où je
„ vous avais fait rapport que l'ennemi dirigeait
„ un de ses principaux points d'attaque et où
„ vous jugiez pouvoir en tirer le parti le plus
„ avantageux: mais les roues et les affûts de ces
„ canons ayant été brisés par la Canaille de *Franc-*
„ *fort* armés de haches et autres outils de cette
„ espèce, les Cannoniers et Charretiers tués ou
„ blessés par elle; ces deux petits canons n'ont
„ pû arriver à leur destination et ont resté de-
„ montés dans la rue ditte *Scheffer-Gass.*

„ Voila les faits dont j'atteste la vérité" etc.

(*Signé*) BERTRAND, *Capitaine au 5me Bataillon du Bas-Rhin.*

J'ai du raporter les dépositions de trois Officiers dont on ne saurait corrompre la loyauté. Ils existent, ils ont été à côté de moi ou près de moi à l'attaque de *Francfort*, et leur réputation et leur honneur donnent un poids irrésistible à leur té-

moignage. Je dois repéter ici, que je dois en partie aux talens et à la bravoure de ces trois Officiers, l'honneur de la resistence que j'ai fait a *Francfort*; et j'ajouterai même, que les talens militaires et l'intrépidité du citoyen *Bertrand* rendent cet Officier précieux à la République Française.

'A cette époque, il ne me resta plus aucun doute sur les manoeuvres que *Custine* tramait a *Paris* pour excuser sa profonde ignorance dans l'Art Militaire et pour couvrir sa trahison. J'adressai, le 24 Decembre 1792, au Président de la Convention Nationale un précis de la rélation que j'avais fait parvenir au Ministre de la guerre; je protestai contre le rapport faux et calomnieux dans l'ensemble comme dans les details, que *Custine* avait ôsé présenter a la Nation Française, sur la reddition de *Francfort*, avant même qu'il n'eût reçu la rélation officielle de cet événement: et en priant le Président de la Convention, de mettre ma réclamation et celle des Officiers Prisonniers d'Etat ou de guerre sous les yeux de cette assemblée, je demandais que les Réprésentants de la Nation voulussent bien ordonner un prompt et sevère examen de ma conduite et de celle de la Garnison Française de *Francfort*. Je renouvellai en même tems auprès du Ministre de la guerre les démarches que j'avais faites tant par rapport à l'examen de ma conduite que par rapport à mon retour en France.

Je sollicitai de nouveau auprès du Roi de Prusse,

du Landgrave de *Hesse-Cassel* et du Duc de *Brunswick*, mon renvoi en France sur parôle, afin de répondre aux déclamations du Général *Custine*. Il me fût fait (26.) les mêmes réponses que précedemment.

Le 12 Janvier 1793, je mis ma demande sous les yeux du conseil exécutif.

Le 18, conjointement avec les douze Officiers détenus comme Prisonniers d'Etat au Chateau de *Ziegenhain*, je renouvellai mes réclamations auprès de la Convention Nationale.

Le 20, j'écrivis au Général *Custine* et lui représentai combien le rapport qu'ils *s'était permis de faire* sur la reddition de *Francfort* me prouvait qu'il avait été induit *en erreur*, je lui traçai de nouveau le précis de ses ordres et de l'exécution qu'ils avaient reçus; et je le sommai, au nom de son propre honneur, de faire tout ce qui dependrait de lui pour effectuer promptement mon échange, afin que ma conduite pût être soumise à un examen *légal*.

Loin de favoriser mon échange, le Général *Custine* crût plus convenable à ses intérêts de continuer à m'outrager par des déclamations non moins indécentes que calomnieuses; et en me retenant dans le fonds d'une forteresse, il crût m'ôter tous les moyens d'y répondre, ou du moins de faire décider par un jugement authentique, *du quel de nous deux* la Nation

Française avait lieu de se plaindre. Mais moins je pouvais obtenir ma mise en liberté et plus je m'efforçais de faire parvenir la vérité au Gouvernement Français auquel le Général *Custine* en imposait de la manière la plus audacieuse et par toutes les ressources que pouvaient lui fournir les circonstances, la corruption de *son Herbin* et la lâcheté de ces soldats qui au premier coup de Canon que les Prussiens tirèrent sur *Francfort*, s'étaient sauvés au Quartier général de *Custine*.

J'écrivis donc, le 28, à ce Général, que ses procédés étant aussi contraires à la Justice qu'à l'honneur et ce respect que tout homme se doit à lui-même, je venais de porter contre lui plainte formelle au Conseil exécutif; je n'hésitait point à marquer à ce Général que s'il lui restait une ombre de pudeur, il devait s'imposer silence à mon égard, jusqu'à ce qu'il m'eût fourni les moyens de venir à *Paris* rendre compte de ma conduite. Je le sommais de faire procéder a mon échange, affin que nous puissions comparaître tous deux devant la loi, et je ne craignis pas de l'assûrer qu'il avait en moi un adversaire qu'aucune considération ne ferait taire ou reculer, parceque si je m'étais montré irréprochable dans l'observation de mes dévoirs, je n'en serai que plus vrai dans le récit que j'avais à faire sur les événements de *Francfort*. Je réprésentai enfin à ce Général, que puisque ses rapports

calomnieux contre le Magistrat de *Francfort*, avaient procuré la détention des Députés de cette Ville à *Paris*, et décidé nôtre captivité à *Ziegenhaïn*, il pouvait mieux que personne y mettre un terme, et que son honneur, suffisait, au défaut de toute autre considération, pour le lui ordonner.

J'écrivis en même tems au fils du Général *Custine*. Il connaissait les fautes de son Père et avait un intérêt majeur à ce qu'il n'achevât pas de rendre sa justification impossible. J'engageai ce Lieutenant Colonel à employer tout l'ascendant qu'il pouvait avoir sur l'esprit de son Père pour le déterminer à opérer promptement mon échange, puisque son honneur y était si directement intéressé; et je finis par lui représenter que si on parvenait à faire taire pour un tems la vérité, elle n'en aurait que plus de force lorsque je pourrais la présenter environnée de toutes les preuves qui étaient en mon pouvoir.

Le même jour 28 Janvier 1793, j'envoyai copie de ma dépêche au Général *Custine*, au Conseil exécutif provisoire. Je représentai aux Ministres de la République que ce Général abusant de l'état de détension dans lequel il m'avait constitué et me retenait par une suite non interrompue de faux rapports, je portais plainte formelle contre ce Général devant le Corps de la Nation; que puisqu'il était assez vil pour calomnier un homme dans

le moment même où il le mettait dans l'impuissance de se défendre, je priais le conseil exécutif de vouloir bien faire usage du pouvoir que la Nation avait déposé entre ses mains, pour imposer silence au Général *Custine*, jusqu'à ce que la loi dont nul Citoyen n'avait le droit de dévancer le jugement, nous eût appèlé tous les deux devant son Tribunal.

J'adressai en même tems au Conseil exécutif, un rapport circonstancié de la prise de *Francfort*, appuyé sur les ordres émanés du Général en Chef *Custine*. Le Conseil exécutif me fit connaître le 13me Fevrier (27) que mes dépêches etaient parvenus jusqu'à lui.

Le 1er Fevrier conjointement avec les douze Officiers prisonniers d'Etat, je réuouvellai mes sollicitations auprès du Roi de Prusse et du Landgrave de *Hesse-Cassel*.

Les réponses que le Roi de Prusse nous fit faire le 6, (28) nous apprirent que les Députés de la Ville de *Francfort* etant de retour nous cessions d'être *Prisonniers d'Etat*; et que nôtre état de *Prisonniers de guerre* cesserait au moment où l'on consentirait l'échange des Officiers Prussiens qui se trouvaient prisonniers en France.

Le 19me et le 25me, j'écrivis au Ministre de la la guerre *Beurnonville*, et lui envoyai copie de la réponse susmentionnée du Roi de Prusse. Le 9me

Mars, je rénouvellai mes instances auprès de ce Ministre, pour opérer l'échange respectif des prisonniers.

L'on voit incontestablement que je n'épargnais ni tems ni peines pour obtenir mon élargissement et mon échange ; et l'on jugera qu'un homme *aussi repréhensible que Custine cherchait à me faire paraître*, n'eût pas invoqué avec une opiniâtreté si constante son retour en France, s'il eût eu des reproches à se faire. Je ne cessais d'appeller sur ma tête l'examen le plus sévère, je ne cessais de demander des juges, et *Custine* ne m'accordait que des geoliers ! Loin de m'appeller au Tribunal de la Loi, il m'en interdisait l'entrée ; et lorsque tout lui faisait un dévoir de faire procéder à l'examen et au jugement de ma conduite, il s'opposait au contraire par tous les moyens possibles à mon élargissement et a mon échange.

Il n'avait pû calomnier plus longtems le Magistrat le *Francfort*, parce que cette Ville, avait usé avec force de tout l'ascendant que la vérité lui donnait dans cette circonstance : mais des individus, tels que moi et les autres Officiers Français, n'avaient pas les mêmes moyens pour mettre sous les yeux du Gouvernement Français cette vérité qu'un perfide Général était si interessé à ne pas faire parvenir à sa justice. L'on sent en outre, que plus le Magistrat de *Francfort* se justifiait aux yeux de la Nation Française, moins il restait de ressources au

Général *Custine* pour se justifier lui-même ; et plus cette ame vile cherchait, par conséquent à rejetter ses fautes que je suis forcé d'appeller désormais ses crimes, sur les seules personnes qu'il pouvait mettre dans l'impossibilité, au moins momentanée, de s'en défendre.

J'étais cependant loin de me rebuter, car l'honneur ne se fatigue jamais. Je m'adressai de nouveau et avec chaleur, le 9 Mars, au Ministre de la Guerre *Beurnonville*. Le 28 Avril, de concert, avec tous les Officiers Français je renouvellai mes instances auprès du Landgrave de *Hesse-Cassel*.

Le 25 Août, je mis de nouveau ma situation sous les yeux du Conseil Exécutif, et je crûs de mon devoir de deduire tous les Chefs d'accusations que j'avais à porter contre le Général *Custine*. Je sollicitai toute la protection du Gouvernement Français pour être échangé, et suppliai avec instances qu'il me fut permis de soumettre ma conduite à un jugement légal.

C'est à cette époque que le Général *Custine* porta sa tête sur l'échaffaud ; et quoiqu'il ne puisse entrer dans mes principes ou dans mon intention, d'agraver la flétrissure que cette condamnation imprime a sa mémoire, je me dois à moi-même de présenter aux gens de bien, *les seuls dont je recherche l'estime*, les réflexions suivantes.

Custine dit dans son rapport qu'il était arrivé à *Mayence sans avoir vû d'ennemi*. C'est à peu près

la seule vérité que contienne ce rapport, et elle est incontestable; car, à moins d'avoir des ailes, il eût été impossible aux Prussiens et aux Hessois d'atteindre ce Général: mais un pareil avœu de sa part, prouve qu'il *n'était pas près de moi*, et qu'il en était sorti avant que le sort des armes *l'y eût forcé*, malgré les assûrances qu'il me donnait d'un prompt secours de sa part, en me défendant de capituler avec *des esclaves suppôts des despotes* (10).

Il dit que j'avais négligé de prendre des précautions contre les Bourgeois de *Francfort*, et il aurait pu *ajouter d'incendier la Ville*. Mais certes l'exécution d'un ordre aussi absurde, aussi atroce était, comme on l'a vû plus haut, d'une impossibilité physique et morale à la fois. Il est aisé de l'appercevoir que l'exécution de cet ordre insensé eût parfaitement servi à la justification de *Custine*: car cette exécution aurait porté les habitants de *Francfort*, dans l'excès de leur désespoir, à massacrer la foible Garnison Française qui était au milieu d'eux; la perfidie et les fautes de *Custine* eussent été ensevelies avec nous, et il eût été debarrassé ainsi des témoignages et des preuves qui allaient s'élèver contre lui. Et pour ne laisser aucun doute sur les intentions de *Custine* a cet égard, je dois ajouter qu'il donna la plus grande publicité à cet ordre de *desarmer* et *d'incendier* afin de provoquer contre nous la fureur de la populace,

même dans le cas où je ne tenterais point d'exécuter de pareils ordres.

Custine dit dans son rapport, que je ne lui ai jamais parlé de la *fabrications de dix mille poignards* et que je l'ai laissé également dans l'ignorance à l'égard des 150 garçons Charpentiers qui seraient arrivés la veille de *Hanau* à *Francfort*. Ce Général a bien raison cette fois-ci, car il m'eût été impossible de le prévenir de ces deux *faits* puisqu'ils n'avaient jamais existés: et à moins de deviner quelles seraient les fables qu'il plairait à l'imagination de *Custine* de débiter à la Convention Nationale, il fallait bien que je les ignorasse, jusqu'à ce que j'en fusse instruit par ses rapports. Et c'est peut être la premiere fois que le Général en Chef d'une Armée à eu l'impudence de reprocher à un de ses Officiers *l'ignorance* d'un mensonge fabriqué par ce Général.

Custine dit dans son rapport que 300 *Français ont été égorgé par le poignard*; on voit que la perte totale est bien loin de se porter à ce nombre d'hommes (21). Aussi *Custine* serré de près dans son interrogatoire n'at-il pas persisté dans l'atroce assertion que contenait son rapport à la Convention Nationale.

Custine dit dans un de ses rapports, qu'étant convaincu qu'il ne pouvait faire plus longtems illusion aux Prussiens sur ses véritables forces, il

avait fait préparer *des positions plus assurées* pour son Armée. Il marque au Ministre de la guerre, que dès qu'il à vû l'ennemi à portée de l'attaquer, il à prls une de *ces* positions, *et fait évanouir ainsi les projets de l'ennemi. Custine* avoue donc nettement malgré sa fameuse lettrre au Général Prussien (10 et 11) qu'il n'était pas dans l'intention de combattre l'ennemi, et qu'il n'était pas dans l'intention ou dans la *position* de secourir *Francfort* malgré l'assurence qu'il m'en avait si formellement donnée *en cas que je fusse attaqué* (16 et 17). Mais comme de semblables contradictions n'étaient pas aussi admissibles au Tribunal révolutionnaire qu'au Ministre de la Guerre, *Custine* repond à l'accusation du Commissaire *Simon* qu'il n'était qu'à trois quart de lieues de la ville lorsqu'il apprit sa reddition, *et que si elle eût tenu seulement 3 ou 4 heures de plus*, il serait venu encore à tems pour la délivrer. On voit clairement dans quels replis ce Général s'embarrassait lui-même; car en répondant ainsi, il avouait qu'il *avait dû* secourir *Francfort*, que par conséquent le Commandant de *Francfort avait dû* se défendre, que par conséquent, encore, *Custine n'avait pas dû* garantir au Sénat de *Francfort* qu'il ne serait pas tiré un coup de Canon sur la ville; que *Custine n'avait pas dû* me laisser sans renforts, sans artillerie, sans munitions; *n'avait pas dû* me refuser obstinément toute espèce de sécours; *n'a-*

vait pas dû en m'envoyant deux Caissons de cartouches me marquer, *vous en avez assez pour repousser les patrouilles ennemies; n'avait pas dû* m'écrire, *si on vous attaque vous connaissez ma résolution, je suis près de vous: Custine* enfin; *n'avait pas dû* répondre par les persifflage et l'ironie (16 et 19) aux démandes aussi instantes que motivées que je lui adressais pour réclamer des prompts secours.

Custine ne peut pas prétexter ici l'ignorance des faits, car ses propres lettres témoignent contre lui: *Custine* ne peut pas *ignorer* que l'ennemi était en marche, car lui-même me l'apprend; (8) *Custine* ne peut pas se dissimuler que *Francfort* va être assiégé, car il répond lui-même à la sommation que le Général Prussien m'avait faite de rendre cette Ville: (17) *Custine* ne peut pas avancer que j'ai dû évacuer *Francfort*, car il m'ordonne de ne pas capituler et de me défendre jusqu'à la mort (10) *Custine* est loin de songer à remplir les promesses qu'il à faites au Sénat (14) puis-qu'il me commande *de mettre le feu à la ville de desarmer la Garnison, de réaliser si elle bouge, et de faire romper les Capitalistes Francfortois.* (10) *Custine* ne peut pas dire avec quelque ombre de vraisemblance, même de pûdeur, que les fossés avaient dix en douze pieds d'eau, car il répond avec l'impudence la plus marquée aux observations que je venais de lui adresser

adresser rélativement à ces fossés qui étaient en grande partie à sec. Cette impudente ironie (19) ne sert qu'à établir avec plus de force la vérité de ces observations et à prouver en même tems que cette vérité était bien connue de ce Général en Chef. *Custine* ne peut pas avancer que je sois demeuré tranquille Spectateur des événements, que j'aie manqué de vigilance pour prévenir une surprise de la part de l'ennemi, ou de résolution pour répousser ses attaques; car il me conjure de calmer mes craintes, et me promet un prompt et puissant secours si je suis attaqué (17). *Custine* est donc un Calomniateur et un lâche lorsqu'il dit dans ses rapports ou dans son interrogatoire que si j'eûsse tenû 3 ou 4 heures de plus, il serait venû à tems pour secourir *Francfort*: car, il résulte de son avœu *qu'il n'était pas là près de moi* comme il me le marquait si affirmativement (10) puisqu'il le fallait encore, 3 ou 4 heures, outre les 2 heures et demie de tems que l'attaque avait duré, pour arriver *assez à tems*: car, il résulte de son avœu que les quatre Bataillons de Grénadiers, *déstinés a me secourir* et qui étaient aussi *tout près de moi*, avaient cependant besoin de 6 ou 7 heures pour arriver à tems; car, il résulte de son avœu, qu'en arrêtant pendant deux heures et demie, une armée de 50 ou 60 mille hommes, j'avais fait infiniment plus de résistance que *Custine* n'en pouvait exiger, et même espérer de ma part, puisque

d'après ses ordres je ne devais *qu'éloigner* les patrouilles ennemies (16) et que *je n'avais besoin* d'autres munitions que de celles qu'il m'envoyait pour *éloigner* ces patrouilles.

On voit, que le Général en Chef ne m'ordonnait et ne me mettait en même que *d'éloigner* des patrouilles, et que j'ai arrêté cependant pendant plus de deux heures *une armée* formidable. Il résulte, donc, que j'a fait bien plus que mon devoir, si toute fois le devoir d'un véritable Citoyen ne consistait pas à faire tout ce qu'il est en son pouvoir de faire. Il résulte encore, que par la résistance que j'ai opposée aux Prussiens et aux Hessois, *j'ai sauvé l'Armée de Custine* qui à profité du tems de l'attaque pour se replier sur *Mayence*; et que loin d'être secouru par ce Général, c'est effectivement moi qui l'ai secouru et qui plus est, *sauvé*.

Si tous les faits antérieurement détaillés prouvent que j'ai fait *grandement* mon devoir suivant l'expression du *Duc de Brunswick*, quelques réflexions suffiront pour laisser *Custine*, sans excuse aux yeux de l'honneur comme a ceux de la Loi.

Puisque j'ai tué environ 300 hommes aux ennemis, et fait *tuer quantité de braves Officiers et Soldats*, suivant le témoignage du *Duc de Brunswick*, il est clair que j'ai vaillament défendu la Ville de *Francfort*. Puisque l'attaque et le siège de cette Ville par les Prussiens, et les Hessois ont duré deux

heures et demi environ, il est clair que les portes étaient fermées et les ponts-levis levés. Puisque des soldats Hessois sont parvenus jusqu'au pied des remparts en traversant les fossés qui étaient en partie presqu'a sec, et n'ont été empêchés de monter sur le rempart que par le feu de mousqueterie que les Républicains Français opposaient dans cette partie, il est clair que les fossés ne contenaient pas partout dix on douze pieds d'eau de profondeur, ainsi que l'avance *Custine*. Puisque je n'avais pas une seule pièce d'Artillerie et que les Soldats Français n'avaient que trente coups de fusil à tirer, il est clair que je ne pouvais pas prolonger la défense de *Francfort* au delà de deux heures, c'est à dire au delà du tems nécessaire pour consommer le peu de poudre que *Custine* avait laissé a ma disposition. Puisque je n'ai perdu que 41 hommes tués et 19 morts de leurs blessures, et puisque je n'ai eu que 106 blessés, il est clair que la garnison Française n'a pas été *assassinée* par dix mille hommes armés de dix mille poignards. Il est donc évident que *Custine* ne voulait pas que je défendisse la ville de *Francfort*, qu'il ne m'a laissé ou fourni aucun moyen pour la défendre, qu'il était parfaitement instruit que le Roi de Prusse allait attaquer cette Ville, qu'il n'a pas tenté sérieusement de la secourrir, qu'il n'a pas même essayé une diversion en sa faveur, qu'il s'est montré lâche sur les rives du *Mein* comme

en Amérique, Calomniateur dans ses rapports à la Convention Nationale, coupable au Tribunal Révolutionnaire et infâme sur l'échaffaud.

L'accusation intentée au Tribunal Révolutionnaire contre *Custine*, donne une nouvelle force à ce que j'ai dit jusqu'ici; et certes un témoignage semblable est irrécusable, car j'étais bien étranger à cette accusation. Dans le dispositif de la conclusion de l'Accusateur-public contre *Custine*, il est dit: „ Convaincu d'avoir laissé une trop foible „ garnison à *Francfort*, et de ne l'avoir point „ retirée, s'il prévoyait ne pas pouvoir garder „ cette Ville." Le même arrêt qui fait tomber la tête de *Custine* établit comme on voit, l'impossibilité ou je me trouvais de défendre *Francfort*; et loin d'avoir concourru à faire naître cette impossibilité, je n'avais rien négligé pour la prévenir, en demandant sans cesse des secours et des renforts qui m'étaient sans cesse refusés, comme on l'a vû a chaque page de ce récit.

Quoique j'aie fourni déjà une telle surabondance de preuves qu'il soit devenu inutile d'en présenter des nouvelles, je veux laisser la Calomnie, aussi bien que *Custine* sans un seul prétexte.

La ville de *Francfort* rend *authentiquement* témoignage à la discipline que j'ai fait régner dans cette ville avant qu'elle ne fut assiegée, à la vivacité de l'attaque faite par les Prussiens et les Hessois, à l'opiniâtreté de la résistance que je

leur ai opposée (21). La rélation publiée par le Citoyen *Beaulieu*, confirme ces témoignages (29). La pétition présentée pour les *Francfortois*, à la Convention Nationale le 24 Janvier 1793, par *J. Gorani*, remplissant à *Francfort* une mission secrette du Gouvernement Français, confirme de nouveau tous les faits ci-dessus mentionnés (30).

L'extrait du livre d'ordre de la garnison Française de *Francfort* prouve, invinciblement, que je n'ai rien négligé non seulement pour la défense de cette Ville ; mais *pour la vigilance et la surveillance* que je devais en ma qualité de Commandant, exercer tant par rapport aux mouvements intérieurs qui pouvaient se manifester dans cette Ville, que par rapport aux projets que l'ennemi pouvait vouloir tenter contr'elle. (31.) Le livre d'ordre prouve que j'ai été *constamment* sur me gardes et que j'ai donné les ordres nécessaires pour la défense des postes, et dans le tems qu'il fallait donner ces ordres.

Le journal de l'Armée du Roi de Prusse (32.) vient fortifier toutes ces preuves. Tous les journaux Allemands rendent, plus énergiquement, encore justice à la *surveillance* et à *la bravoure* du Commandant et de la garnison Française de *Francfort* ; et si je ne rapporte pas à la fin de cet ouvrage les extraits de ces journaux et de quelqu'autres rélations imprimées qui ont paru peu après la reddition de *Francfort* (*Politiſches journal, jahr-*

gang 1792. *Staats und gelehrte zeitung des Humburgischen ünpartheyische Correspondenten, die älten Franzöſen in Deütschland, oder Custin's Heldenthaten, Tagebüch von der Einnahme Francfurts &c. &c.*) C'est pour ne pas ajouter de nouvelles pages à un ouvrage deja si étendu. Mais les incrédules, ou ce qui est la même chose, les envieux, peuvent compulser ces journaux; et ils y trouveront sur ma conduite des temoignages si flatteurs, que la modestie suffirait pour m'interdire de citer les passages de ces journaux qui me sont rélatifs.

Vingt ou vingt cinq Officiers, parmi lesqu'els sont tous les principaux officiers qui composaient la garnison de *Francfort*, ont déposé de la manière la moins équivoque et la plus honorable pour ma conduite. Je possède leur dépositions et leurs lettres en *original*, et ce faisceau de preuves dont *tout homme estimable* pourra se convaincre chez moi a volonté, doit achever, ce me semble, de completter non pas ma *justification*, (car j'ai le noble orgueil de ne point trouver ce terme convenable pour moi,) mais l'exposé d'une conduite loyale, noble et telle que la République Française avait lieu de l'attendre de ma personne.

J'attache tant de prix a l'honneur et j'en attache si peu à la vie, que dans le doute où j'étais si je n'expirerais point au fonds de la forteresse dans laquelle *Custine* avait l'étonnant secret de me retenir, j'avais fait *reconnaître et collationner*

toutes les pièces que j'étais parvenu à sauver au peril de mes jours. Toutes les pièces probantes citées en entier ou par extraits a la fin de cet ouvrage, furent collationées *d'après les originaux*, par l'Auditeur Militaire du Gouvernement de *Ziegenhain* (*Conrad Fréderic Rothamel*) et scellées du cachet du dit Gouvernement. Cette copie ainsi collationée fût revêtue de la signature, et munie du cachet du Baron de *Donop* Lieutenant-Général d'Infanterie et Gouverneur pour S. A. S. le Landgrave de Hesse-Cassel, des villes et forteresses de *Ziegenhain*.

Custine pouvait donc attenter a ma liberté, mais il ne pouvait disposer de ma réputation. Il pouvait m'ôter la vie, mais il était forcé de me laisser l'honneur; et c'était son propre temoignage qui devait, tôt ou tard, le convaincre d'avoir été, lâche Général à la tête de son Armée, et *Faux-dénonciateur* dans son Cabinet.

Et pour ajouter le dernier trait au tableau que je viens de faire, je dois rapporter le témoignage que le Roi de Prusse daigna me rendre, aussitôt après qu'il eût signé avec la République Française une Paix qui devenait le présage et en quelque serte le gage de cette Paix générale que le Gouvernement Français cherchait *déjà* à procurer à l'Europe.

Le Roi de Prusse ordonna à son Departement des affaires étrangères, de faire déclarer au Citoyen

Barthélemy, Ambassadeur de la République Française près le Corps Helvétique par le *Comte de Hardenberg*, son Ministre d'Etat, „ Que Mr. „ le Général *van Helden* de son côté n'avait man- „ qué en rien à la défense de la ville de *Francfort* „ qui lui avait été confiée, et que tout au con- „ traire, il avait pleinement satisfait a son dévoir „ de Commandant." Cette déclaration qui me fût communiquée par Monsieur le Général-Major de *Manstein* (33) fût effectivement remise au Citoyen *Barthélemy*. Monsieur le Comte de *Hardenberg* me fit l'honneur de m'informer qu'il avait exécuté le 7 Août 1795 les ordres de son Souverain a cet égard. (34)

Si le respect que tout homme honnête doit avoir pour sa réputation, me réduit, malgré moi, à la nécessité de dévoiler les iniquités du Général en Chef *Custine*, je m'empresse de déclarer que le fils de ce Général ne doit pas être confondû dans une telle accusation. Cet Adjudant-Général plein de talents, et rempli de qualités estimables périt sur le même échauffaud que son Père, parceque son malheur voulût qu'il eût un tel Père; mais il portait une Ame, il était doué d'un esprit et d'un caractère différens en touts points de ceux qu'offrait son Père: et sans prétendre justifier cet Officier des torts qu'il eût aux jeux de la Loi, je ne craindrai pas de dire qu'il était digne d'un meilleur sort, et que son âge peu avancé encore,

et même son respect filial doivent préserver sa mémoire de la honte attachée au supplice qu'il subit avec un courage si tranquille.

Tout le monde connait l'humeur inquitte et féroce du Général *Custine*. Cet homme n'avait jamais gagné un coeur, il n'avait jamais évité la haîne d'un seul individu. Comme en Amérique, par la violence de son caractère, et l'intolérable despotisme de son commandement, il avait provoqué dans le Régiment ci devant *Saintonge* une de ces dissentions civiles qui ne laissent plus de choix aux Officiers d'un Régiment qu'entre le deshonneur ou la mort. *Custine* avait porté sur les bords du *Rhin*, cette hauteur, cet orgueil et ce caractère intraitable qui l'avaient forcé, dix ans auparavant, à s'exiler de son propre Régiment. Sur le *Rhin* comme sur la *Delaware* il s'était fait autant d'ennemis qu'il comptait d'Officiers et presque de soldats soumis à ses ordres; et malheureusement pour lui, bien plus encore pour la République Française, *Custine* s'attachait bien plus à callomnier *ces* ennemis, qu'il ne cherchait à combattre ceux de la République Française.

La dénunciation était l'arme favorité du Général *Custine*, car son ame était dévorée par la jalousie la plus vive et en même tems la plus basse. Sans parler des dénonciations nombreuses que ce Général se permit contre des corps entiers qu'il accusa, indifférentement, de lacheté, de trahison,

de haine pour le Gouvernement Français, de concussions ou d'assassinats, je me bornerai à observer que dans l'espace de 5 ou de 6 mois, il dénonça sept Officiers généranx parmi lesquels se trouvrait aussi le Ministre de la Guerre *Beurnonville* qu'il accusa d'une basse jalousie; qu'il ôsa accuser de lâcheté le Général *Kellerman*, et qu'il dénonça avec la même impudeur le Général *Neuwinger*, quoique ce Général eût donné les plus grandes preuves non pas de courage, mais d'intrépidité; qu'il eût été couvert de blessures, et qu'il se fût trouvé au moment de perdre la vie, lorsqu'un Officier Prussien accourut pour suspendre le coup qui allait l'achever.

Et cependant le Général *Neuwinger*, le Général *Kellerman*, le Général *Beurnonville*, tous les Généraux si libéralement dénoncés par *Custine*, (et moi même) eussent été autant de victimes, immolées à la haine, et au *féroce égoisme* de ce Géneral, à son *insatiable ambition*, *et au désir dont il était consumé de passer pour le premier Général de la République*, *pour le seul homme capable de sauver la Nation Française*, tous ces Généraux seraient peut-être, coupables aujourd'hui dans l'opinion publique, si *Custine* eût pû parvenir à triompher de ses fautes et à tromper la justice Nationale! car, il en est des réputations à peu près comme des fortunes, le succès en établit presque toujours la legimité aux yeux du vul-

gaire, et souvent même il suffit pour le vulgaire que l'homme de bien succombe pour être envisagé comme criminel.

On n'a pas oublié sans doute l'acharnement avec lequel les *dénonciateurs* s'attachaient, il y à deux années, aux premiers succès de ce Général Français qui remplit la terre de son nom, dans un âge où *César* n'était connu à *Rome* que par l'excès de ses dettes et l'énormité de ses déréglemens. Et si *Buonaparte* qui força depuis les Rois au respect, l'envie au silence et la Postérité à l'admiration, fût mort avant la prise de *Mantoue*, à cette époque ou sa Gloire était encore enveloppée dans son Genie, ne faudrait-il pas craindre que la réputation de ce Républicain n'eût été ensevelie dans son tombeau? La calomnie eût, sans doute, arraché les feuilles de ce Laurier qui ombrageait son jeune front; et, peut-être, l'homme qui, en créant son nom et ses ressources, s'est rendu plus immortel qu'*Alexandre*, n'eût-il pas trouvé un Historien assez hardi pour le conduire à la Postérité?

Généreux Français! Tu ne brules pas *Persépolis* et la gloire de *Parménion* ne te fait point ombrage! Tu joins la modestie de *Phocion* et la justice d'*Aristide* à la continence de *Scipion*: et si les mœurs de ton siècle, si la cause même de la Liberté te forcent à éloigner de ton camp cette simplicité dont brillait *Epaminondas*, tu portes

toutes ses vertus dans ton ame; et plus que ce *Thébain*, tu es devenu l'orgueil et l'amour de ta Patrie!

Tu honores le tott de *Pindare* et tu rends hommage a la viellesse; tu respectes le malheur et tu meprise la flatterie: plus généreux que la fortune, tu dedaigne d'écraser les Rois, quand tu les a vaincus! *Berthier* jouit impunément de sa Gloire, il est à la fois ton rival et ton ami fidèle. Tes Généraux, tes officiers sont tous associés a ta Célébrité; tes soldats sont les compagnons plutôt que les instrumens de tes exploits: ton génie donne à l'Armée Française, encore, plus d'éclat que tu n'en reçois de sa valeur. Tu foules d'un pied superbe les Etats despotiques, et les Thrônes s'évanouissent; tu souris a la Liberté, et les Nations entières lui sont rendues. Tu secondes le Gouvernement Français dans ses conceptions sublimes, tu le secondes dans ses généreux efforts pour consolider la Liberté et la Paix de l'Europe. Et comme si l'Europe n'était pas assez vaste pour te contenir, tu reporte la Philosophie, les Loix et les Sciences dans le berceau où elles ont pris naissance. Tu rends à *l'Egypte* ses Secrets, et ses Arts, et son ancienne richesse et son antique Gloire. Tu lui restitue, à la fois, son Histoire et sa Renommée. Tu lui r'ouvres les portes de l'Orient, tu élèves une nouvelle *Carthage* destinée à être l'alliée fidèle de la nouvelle *Rome*. Sur cette même terre, ou l'on vit

une femme plus perfide que l'Elément sur lequel elle força les *Triumvirs* à combattre pour l'Empire de l'Univers, où l'on vit une Reine-Courtisanne disputer la Victoire au Vainqueur et essayer ses charmes jusques sur la gloire de *César*; sur ces mêmes rives qu'une nuit de tant de siècles couvrit après ces jours de gloire et de prospérité, tu fondes sous les auspices du Gouvernement Français, une Colonie de Héros et de Savants réservés a délivrer l'Afrique et l'Asie du double joug de l'ignorance et du despotisme!

Poursuis, jeune demi-Dieu, tes hautes destinées. La nouvelle de ta mort a volé en Europe, elle s'y est repandue avec la rapidité de la lumière. Car, les ennemis de ta Patrie ont eu, sans doute recours à cette grande imposture pour tenter le Genie de la République Française: mais, ils l'ont trouvé inébranlable, même pour ce revers. Si un deuil immense couvrait la République Française, ses Magistrats, Suprêmes, ses Généraux, ses Soldats, ses Citoyens, tous la defendraient avec une vigueur nouvelle, tous la vengeraient par de nouveaux triomphes.

Tel est, en effet, le dégré de gloire auquel tu es monté, que tu es, aujourd'hui, le seul homme qui puisses voir ta mort avec indifference. Tu habites, on ne saurait se le dissimuler, une terre fatale aux grands-hommes: l'Afrique à vû périr *Annibal et Pompée*, *Antoine* et *Caton*. Tes cen-

dres réposeraient-elles, donc en *Egypte?* . . . . Non, une plus douce espérance nous est, encore, permise, mais nous la cultivons avec l'inquiétude inséparable d'un souhait aussi precieux.

Dieux Protecteurs de la Liberté veillez sur des jours si souvent prodigués pour sa défense, forcez le courage de *Buonaparte* à craindre enfin, pour sa vie, rendez le jeune Héros à la République Française et aux Républiques alliées! ou, si tel est l'arrêt du sort que le nouvel *Achille* doive être moisonné dans la fleur de ses ans, donnez, du moins à ces Républiques un *Homère* pour chanter ses exploits!.....(*)

(*) NB. Pendant l'impression de cet ouvrage, impression que l'extrême rigueur du froid à infiniment rétardée, un de mes amis ayant en connaissance de ces lignes, crût pouvoir les rendre publiques, et cet éloge de *Buonaparte* fût en conséquence inséré dans plusieurs Gazettes. Les sentiments que m'inspire ce Héros auquel je rends la justice que tout homme impartial ne saurait lui réfuser, ces sentiments me font un dévoir de déclarer ici, que loin d'être faché que la publication de cet éloge ait précédé celle de mon ouvrage, j'ai joui avec satisfaction de l'accueil que l'opinion publique à fait à la manière dont j'ai exprimé ma façon de penser sur ce Général: je crois lui donner une nouvelle preuve de mon Admiration, je crois donner à ma Patrie une nouvelle preuve de mon attachement, en conservant, ici, ce morceau *qui m'appartient* et dans lequel, je le repête, j'ai cherché à exprimer, l'hommage et si libre et si pur que je rends au Vainquer de l'*Egypte*.

Quelqu'étrangère que puisse paraître à mon sujet une digression semblable, je n'ai pû me refuser au plaisir de consigner, dans ces pages, l'admiration que m'inspirent les talens et les exploits de *Buonaparte*. Associé, pendant neuf années, à l'honneur des armes Françaises, sujet d'une République qui s'honore de leur dévoir l'abolition du Stadhouderat, c'est un hommage de réconnaissance et de respect que j'offre ici au Gouvernement Français, et c'est une nouvelle preuve d'amour et de fidèlité que je donne par consequent au Gouvernement Batave.

En disant que la calomnie et la dénonciation n'ont pas épargné le pacificateur de *Campo-Formio*, j'ai montré combien ces passions, enfantées par l'envie, exercent leurs fureurs surtout homme revêtu d'un caractère public. Et, en effet, tout homme qui remplira une fonction publique ou qui se mettra, de quelque manière que ce soit, en évidence, doit s'attendre aux attaques de la Calomnie. Lorsqu'on est bien pénétré de cette vérité qu'on ne peut faire, *impunement*, même le bien, on méprise les libelles et les libellistes, comme ils méritent de l'être; et fort du témoignage de sa conscience et de l'estime des gens vertueux on se présente sans crainte, au Tribunal de l'opinion publique.

Mais, si la vérité parvient toujours, tôt ou tard, à se faire écouter, le *Faux dénonciateur*

n'en est pas moins le plus *lâche* et le plus *vil* des hommes. L'individu qui à pû s'abaisser jusqu'à une telle infamie ne jouira jamais, quoiqu'il puisse faire, du témoignage de sa conscience : et cet individu fut il le Maitre du Monde entier, n'en serait pas moins le plus méprisable des êtres ; cet individu n'en serait pas moins *Taré*, et n'en porterait pas moins toute sa vie le signe ineffaçable de l'opprobre ; car, de tous les moyens dont l'ambition et la médiocrité peuvent se servir pour usurper un grade ou un pouvoir quelconques, il n'en est pas de plus odieux et qui laisse moins d'excuses à son autheur, que celui de Dénonciateur, lorsque sur tout la Loi dont il appelle le glaive sur la tête de l'innocent, vient constater la faussetté de la délation. Et certes, j'ai personnellement le droit de vouer à la haîne et au mépris publics, les *Faux Dénonciateurs*, puisque j'en eusse été la victime sans le concours des preuves et des authorités irrécusables qui défendent mon honneur contre toutes les calomnies du Général *Custine*.

C'est malgré moi, je le répète, que je mets au jour ses ténébreuses manoeuvres, mais je dois justifier l'estime dont m'honorent les gens de bien, et je dois prouver à mes Concitoyens, que si la jalousie et l'envie ont pû attaquer ma réputation, j'obligerai les envieux et les jaloux à me rendre justice ou à se démasquer eux-mêmes. Il dépend,

on

on le sait, du premier *Factieux*, tant soit peu habile, de ranger l'opinion publique dans son parti, et de laisser même la Loi indécise pour un tems dans ses jugements, si la fortune ou l'événement viennent séconder les entreprises de ce *Factieux*. Mais il à beau usurper une certaine Popularité, il à beau se parer de l'honorable titre d'ami de la Patrie et de la Liberté, il n'en est pas moins, tôt ou tard, jugé par le public comme il mérite de l'être. *Custine* en imposa, pendant huit mois, à ses Concitoyens : au bout de ce tems, ils le virent monter à l'échaffaud.

Pour donner une idée de l'impossibilité ou se trouvait *Custine* de l'éviter je dois rapporter le fait suivant. *Jean Couturier* Deputé à la Convention Nationale dépose au Tribunal Révolutionnaire en présence de *Custine*, „ que se trouvant en mission „ dans le Département du *Bas-Rhin*, on y mur- „ murait hautement contre ce Général ; qu'on l'y „ accusait d'avoir négligé d'envoyer du renfort au „ Commandant qu'il avait placé à *Francfort*, et „ d'avoir par cette conduite livré nos braves frères „ d'armes au fer des ennemis." *Custine* répond à cette accusation, „ le Commandant de *Francfort* „ me demanda du Canon, je lui repondis qu'il en „ avait sur les remparts et qu'il n'avait qu'a s'en „ servir, il me demanda de la poudre, je lui en „ fis passer. Je lui envoyai mon fils qui s'est

„ battu lors de l'attaque avec la plus grande in-
„ trépidité."

On serait tenté de prendre pour une fable, une semblable réponse, car, elle prouve à la fois l'excès de l'absurdité et celui de la *noirceur*. On voit par la lettre de *Custine* du 30 Novembre (16.) qu'il ne voulait pas que je provoquasse des coups de canon et qu'il trouvait que *j'avais assez de deux canons*. Quant aux canons qui se trouvaient sur les remparts, c'étaient des vielles pièces de fer de differens calibres, ces canons étaient hors d'usage, sans affûts et enfoncés dans la terre; mais eussent-ils été parfaitement montés, on sent qu'il m'eût été impossible de m'en servir sans poudre et sans boulets: et la même lettre de *Custine* (16.) prouve qu'il ne m'envoya ni poudre ni boulets pour un pareil usage, puis que le seul secours que je parvins à arracher à ce Général consista en *deux caissons de cartouches d'Infanterie*, et qu'il me marquait *que je n'avais pas besoin d'autre chose*. J'étais en outre sans Artilleurs, sans Cannoniers, et *Custine* savait qu'il était impossible de s'emparer des munitions de la Ville, m'avait même *remercié* d'avoir, rénoncé à l'exécution des ordres qu'il m'avait donnés de forcer l'Arsenal, et avait garanti de nouveau au Sénat qu'il ne serait fait aucune entreprise à cet égard.

Mais, ce que *Custine* avance rélativement à son

fils est plus absurde encore, s'il est possible, que tout le reste. Cet Adjudant-Général passa *clandestinement* à *Francfort* la nuit du 28 au 29 Novembre et en sortit à la pointe du jour. Je ne doute pas qu'il ne se fût battu avec bravoure, car il en était doué, s'il se fût trouvé exposé à l'attaque des Prussiens. Mais, on conviendra que sa bravoure n'eût pas été d'un grand secours pour la garnison Française, et que tous ses efforts n'eussent pas rétardé la prise de la ville d'une seconde. Et quant à l'absence de *Custine fils* pendant le siège, c'est un fait que la ville de *Francfort* et la garnison Française attestent unanimement.

Sans pousser plus loin l'examen des preuves qui s'accumulent contre le Général *Custine*, je dirai que même après son jugement je ne pus parvenir à être échangé, quelques démarches que je renouvelasse à cet effet. J'écrivis le 14 Décembre au Ministre de la Guerre *Bouchotte*, le 21 et le 28 au Landgrave de *Hesse-Cassel*; mais les événements de la guerre s'opposaient de plus en plus à tout échange de prisonniers, car les Puissances coalisées évitaient, autant qu'elles le pouvaient, de réconnaître la République Française. J'écrivis de nouveau au Landgrave de *Hesse-Cassel* au mois de Mars 1795; et j'en éprouvai un nouveau refus (35.) Le Roi de Prusse ayant signé à *Basle* la Paix avec la République

Française, j'écrivis le 26 Mai au Citoyen *Barthélemy* qui avait conclu ce traité au nom de cette République; „ Que je croyais devoir être compris dans l'échange stipulé par l'article X. du „ susdit traité, puisque l'armée combinée qui „ avait attaqué *Francfort* étant commandée par „ le Roi de Prusse en personne, et ce Monarque „ ayant disposé en Vainqueur des prisonniers Français, je ne pouvais être envisagé que comme „ prisonnier de guerre du Roi de Prusse." „ Je „ priai ce Ministre de faire auprès des Ministres „ de *Prusse* et de *Hesse-Cassel* les démarches nécessaires pour que je fusse mis en liberté, et „ qu'il me fût, enfin, possible d'aller rendre „ compte de ma conduite au Gouvernement Français."

Mais, comme les troupes Hessoises étaient entrées les prenieres dans *Francfort*, ainsi que je l'ai dit plus haut, le Roi de Prusse avait jugé à propos de constituer une partie de la garnison Française prisonnière de guerre du Landgrave de *Hesse-Cassel*; et le Landgrave n'ayant conclu sa Paix avec la République Française qu'au mois de Septembre (1795) toutes mes instances ne m'obtinrent autre chose, que d'être renvoyé en France *sur parole* au mois de Juillet: ce ne fût même qu'au mois d'Octobre ou de Novembre, c'est-à-dire après la ratification respectives du traité de Paix, que je fûs formellement échangé.

Les Commissaires de la Convention Nationale près l'Armée du *Rhin* dont j'avais toujours fait partie, m'ayant ordonné de rester près le Quartier général de cette Armée, je ne pûs me rendre à *Paris* que dans le premiers jours d'Octobre. Mais à peine eus-je touché le sol de la Liberté que je fût dédomagé de tous les maux que j'avais souffert pour sa défense; et c'est ainsi que tous les sacrifices que l'on fait à une Cause aussi Sainte, après avoir servi de consolation au véritable Citoyen, deviennent, enfin, pour lui autant de récompences.

On s'étonnera peut-être, de la longeur de ma captivité, elle n'a cependant rien que de bien naturel. Il eût *peut être* dépendû en quelque sorte de moi d'obtenir quelque tems après la prise de *Francfort* la liberté de me rendre en *Hollande*; mais, la *Hollande* était alors en guerre avec la République Française. J'avais une connaissance particulière des côtes, des fortifications et des Frontieres des Provinces-Unies, ma qûalité d'officier du Corp du Genie et principalemeu celle d'Aide de Camp du Chef de ce Corps, m'avaient imposé l'obligation d'un semblable travail; l'on sentira facilement, sans que j'entre dans de plus longs détails à ce sujet combien la calomnie eût eu de prise sur ma réputation, si dans ces circonstances j'avais pû consentir à retourner en *Hol-*

Lande. Car, j'étais lié par dévoir et par inclination au Serment de fidèlité que j'avais prêté à la République Française, je lui devais compte de la confiance dont elle m'avait honoré, et je ne pouvais me retirer sur le territoire de ses ennemis sans laisser soupçonner ma fidèlité et mon honneur, quelle qu'eut été d'ailleurs l'inaction à laquelle je me fusse dévoué pour lors, en *Hollande.*

Les Commissaires du bureau des Vétérans Militaires Nationaux, m'adressèrent à *Strasbourg* un brevet de *Vétéran*, et un Médaillon; et je reçus avec autant de plaisir que de réconnaissance cette marque de satisfaction de la Répuqllque (36).

Le Général de division de l'Armée du *Rhin* et *Moselle Lesaix*, le Général en Chef de l'Armée des *Alpes* et d'*Italie*, *Kellerman*, le Général *Schauenbourg*, le Général *Xaintrailles*, et plusieurs autres Généraux sous les ordres desquels et avec lesquels j'avais eu l'honneur de servir, voulurent bien s'empresser de me donner des marques publiques d'estime et d'intérêt. Je rapporterai ici une partie des témoignages honorables qu'ils rendirent de ma conduite, et si je ne les transcris pas tous à la fin de cet ouvrage, c'est uniquement dans la crainte d'ajouter, encore, à sa longueur (37).

Plusieurs Réprésentants du Peuple, membres du Conseil des Cinq cents, et des Anciens, qui avaient été en même, dans le cours de leur mis-

sions, de connaître particulièrement ma conduite, voulurent bien s'empresser également de me rendre le témoignage le plus flatteur (42).

Il me restait à montrer que mes braves Camerades d'infortune avaient suivi pendant leur captivité une conduite digne de l'honneur Républicain. Le Landgrave de *Hesse-Cassel* voulut bien m'en faire expédier le certificat (38). Ce Souverain donna des preuves de la plus généreuse humanité envers les prisonniers Français; et si ceux-ci éprouvèrent quelquefois des besoins, ils cessèrent aussitôt que le Landgrave pût en avoir connaissance Je me fais un dévoir de rendre homage aux procedés nobles et touchants que son Aide de Camp Général (le Comte de *Bohlen*) eut toujours, à cet égard. (39.)

Après avoir adouci, autant qu'il était en mon pouvoir, l'infortune de mes braves frères d'armes, je jouis de la satisfaction de les voir rendus a la République. Mais, si je fûs assez heureux pour leur procurer les moyens de revoir leurs foyers et leurs drapaux, je dûs à ces vétitables Républicains un des moments les plus doux de ma vie. Qu'il me soit permis de consigner ici (40.) les remerciements que m'adressaient du fonds de leurs chaumières; ces hommes simples, remplis d'honneur, et bien meilleurs juges qu'on le pense peut-être, de l'honneur de leurs Généraux. Je ne crains pas de l'avouer, oui, je m'honore plus de ces lignes dictées par des coeurs sincères et dé-

sintéressés, tracées par des mains pauvres et loyales, que de ces titres fastueux que l'orgueil des cours dispense à tant de favoris qui ont l'estime de leur Maître sans posséder celle de leur propres Laquais.

Vers ce même tems, le Général *Beurnonville* sortait de sa longue captivité. Je le rencontrai à l'hôtel du Ministre de la guerre, et il s'empressa de me dire publiquement, „ qu'ayant été char-„ gé par le Conseil exécutif d'examiner ma con-„ duite pendant la prise de *Francfort*; il avait „ apporté à cet examen le soin le plus scrupuleux; „ que d'après toutes les récherches qu'il avait „ fait faire dans la République, après toutes les „ informations qu'il avait fait prendre à *Franc-„ fort*, d'après celles qu'il y avait pris lui-mê-„ me lors de son séjour dans cette ville, avant „ d'être transféré dans les prisons de l'Autriche, „ il s'était pleinement convaincu que la conduite „ que j'avais tenue, dans une circonstance aus-„ si difficile était entièrement irréprochable; que „ cette conduite me faisait honneur, et que je „ m'étais acquis des droits à l'estime et à la ré-„ connaissance Nationales, en résistant opiniâ-„ trement avec des moyens aussi nuls que ceux „ qui avaient été laissés à ma disposition, aux „ attaques d'une Armée aussi disciplinée et aus-„ si bien pourvuë d'Artillerie que l'état celle „ du Roi de Prusse."

Le 21 Janvier 1796, me trouvant ainsi que tous les Généraux Français pour lors à *Paris*, chez *Buonaparte*, à l'hôtel de l'État Major Général de l'Armée de l'intérieur, pour y prêter le Serment de haîne à la Royauté, et se rendre ensuite au Champ de Mars affin d'y assister avec le Directoire exécutif, les Ministres et toutes les Autorités Constituées à la Fête de l'anniversaire de la mort du dernièr Roi des Français; le Général *Beurnonville* saisit avec autant de *noblesse* que de *grace*, cette occasion pour me renouveller en présence de tous les Officiers-généraux, l'éclatant témoignage qu'il avait déja rendu sur mon compte. Et ce qui devait ajouter encore à ma satisfaction, c'est que le Général *Beurnonville* à son arrivée à *la Haye* rendit *officiellement* le même témoignage sur mon compte, ainsi qu'ont bien voulu m'en informer le Citoyen *Bicker*, plusieurs membres de la Commission des rélations extérieures et du Gouvernement Batave, et notament le Citoyen *Pymann* pour lors membre du Commité de *l'Union*.

Un témoignage semblable fût en outre rendu *officiellement*, par le Ministre de la guerre de la République Française, *Aubert Dubayet*, aux Citoyens *Meyer* et *Blauw*, pour sa lettre du 1 er. Frimaire an 4, à ces deux Ministres plénipotentiaires de la République Batave près la République Française.

Si je n'eusse consulté que mon intérêt person-

nel, j'aurais habité sur le territoire de la République Française. L'ancienneté de mes services, la datte de mon brevet d'Officier-Général, les pertes considérables que j'ai essuiées depuis le commencement de la guerre de la Liberté jusqu'a mon retour en France, ne me permettaient pas, en effet, de douter que le Directoire exécutif n'eût égard à mes droits d'avancement, et ne voulut bien accorder sa bienveillance aux titres par les quels je m'efforcerai toujours de la mériter. Mais la République Française et la République Batave, ne formaient plus q'un même Peuple armé pour la même cause; un traité d'Alliance venait d'être conclû entre ces deux Nations, leur gloire et leur prospérité réciproques en resseraient chaque jour, les noeuds; servir l'une de ces deux Réqubliques, c'était ne point cesser de défendre l'autre: la République Batave, enfin, venait de rapeller tous ses enfans dans son sein. Mon devoir, mon honneur, ma fidélité, même, à la République Française m'ordonnaient d'obeir à la voix de ma Patrie, et de consacrer à mes Concitoyens une vie et des services qui appartiendront, sans réserve, à la Liberté jusqu'à mon dernier soupir. Je quittai donc la France et je revins en Hollande vers la fin du mois d'Avril 1796.

RÉSUMÉ.

Le pénible récit que je viens d'entreprendre prouvera, ce me semble, à tout homme impartial, que depuis mon entrée en service, je n'ai rien negligé pour servir ma Patrie. Il prouvera que j'ai été constamment fidèle a la cause de la Liberté, et que j'ai répondu, par toute la sincerité de mes efforts, à la confiance dont la République Française m'a honoré.

Elevé dans le sein d'une République qui résista pendant plus d'un demi-siècle a toutes les forces de la Monarchie Espagnole, qui était alors l'*Europe*, qui triompha du despotisme de deux *Philippe* et d'un Duc *d'Albe*, qui donna à toutes les Nations l'exemple de cette Tolérance réligieuse et de cette Liberté civile dont la Révolution Française appelle toutes les Nations à recueiller les fruits; nourri des exemples et des principes de ces grands Pensionnaires d'Hollande que la liberté compte parmi ses plus illustres Martyrs, que la Philosophie et les Sciences comptent parmi leurs plus éloquents bienfaiteurs; membre de cette République dont les *Ruyter* et les *Tromp* ont à jamais illustré le Pavillon, et qui en repandant sur tous les Etats de l'Europe les bienfaits du Commerce et des Arts à ouvert a tous les Etats de l'*Europe*, ces deux grandes sources de prospérité et de gloire, je me suis devoué, dès mes plus jeunes ans, à la défense d'une

Patrie si chère a mon cœur. Tous mes vœux ont eu pour objet sa Prospérité, sa Liberté. Dans ce tems malheureux où nos dissensions civiles appellèrent l'étranger sur notre Territoire, l'heritage de mes Pères fut livré à la fureur de l'ennemi, mon Père fut plongé dans les prisons, et je fus réduit à quitter ma Patrie pour coutinuer a la servir. La Liberté n'était pas, encore, née en France; mais le jour n'était pas éloigné où cet Empire allait sortir de son tombeau plein de force et de gloire, ou il allait donner à l'Univers le ſpectacle le plus imposaut et le plus sublime. L'Amétique était Libre, et ce grand bienfait de la Nation Française, ne devait pas être perdu pour elle-même.

L'estime et l'approbation de mes Concitoyens me sufivirent en France. Soumis aux loix qui gouvernaient, alors, ce Royaume, j'eus à peine le tems de le connaître, il n'existait plus. Le Peuple Français voulût être Libre, et la Royauté fut détruite. Alors, je me vouai sans réserve, à la défense de cette République, dont le désir le plus sincère est, de donner la Paix à l'Europe après l'avoir vaincue.

Ma qualité d'étranger m'imposait l'obligation de n'épouser aucun des partis qui divisaient à cette époque la Nation Française. Elle m'avait accordé un généreux asile, elle m'avait admis au nombre de ses défenseurs; c'est a ces considérations seules que je subordonnai ma conduite. Je demeurai fidèle au poste dans lequel

me plaça la volonté Nationale ; et je fis respecter la Loi partous les moyens qui étaient en mon pouvoir ; et lorsqu'il me fût ordonné de prendre le commandement de *Francfort*, j'acceptai ce commandement, quoique je previsse les dangers de toutes espèce aux quels je m'exposais.

J'ai fait, dans cette circonstance critique, tout ce qui pouvait dependre de moi pour soutenir l'honneur des armes Françaises. Sans Artillerie, sans Munitions, avec une garnison si évidemment insuffisante, j'ai eu à repousser l'attaque d'une Armée formidable et parfaitement disciplinée. Cette Armée à éprouvée une perte considérable, relativement au nombre et aux moyens des assiegés ; et la résistance que je lui ai opposé à donné le tems au Général *Custine* de *sauver* sa propre armée. Je me sers de cette expression, parceque c'est à la bravoure des Républicains que j'avais l'honneur de commander qu'un tel avantage doit être rapporté ; c'est a leur bravoure que je dois les éloges que les Généraux Prussiens et le Roi de Prusse donnèrent a ma conduite. Si j'ai été forcé de mettre au jour celle du Général *Custine*, on ne m'accusera pas sans doute, d'avoir cherché à attaquer sa mémoire ; car le soin de mon honneur et le serment de fidèlité que j'avais prêté à la République Française m'imposaient le dévoir de prouver à mes Compatriotes comme aux Républicains Français que je ne me rendais jamais indigne de leur confiance. — L'envie n'a pû me pardonner les grades

supérieurs dans les quels j'étais employé, quoique je n'eusse point sollicité ces grades: la calomnie s'et attachées a toutes mes actions, et plus il lui est devenu impossible d'en altérer la pureté, plus elle s'est attachée à jetter de la défaveur sur ma personne.

Les Généraux ennemis ont justifiés eux mêmes la conduite que j'ai suivie; les Généraux de la République Française sous les ordres des quels et avec les quels j'ai eu l'honneur de servir ont bien voulu me rendre toute la justice que je m'étais efforcé de mériter: les autorités constituées dans les ressort des queiles mon dévoir m'a placé, ont rendu témoignage au zèle avec lequel j'ai cherché à remplir ce dévoir. *Custine* dont le caractère intraitable à causé les vifs desagremens aux quels j'ai été exposé, *Custine* lui-même ne s'est permi aucune accusation *directe* contre moi, devant le Tribunal qui le condamna à la peine de mort; il se borna à avancer *qu'il m'avait envoyé les secours dont je pouvais avoir besoin*; et comme une telle assertion repose sur un fait public, il est si aisé d'en démontrer la fausseté, que cette circonstance est devenue presque indifférente pour ma justification.

Je n'ai cessé de provoquer mon échange pour aller sommettre au Gouvernement Frençais l'exposé de ma conduite. Au sortir de ma captivité, je me suis presenté devant la Loi, et loin de décliner son jugement, je l'ai sollicité avec instan-

ces. Je n'ai démandé ni *graces* ni *faveurs*. J'ai sacrifié une partie de ma fortune à la cause de la Liberté ; les pertes considérables que j'ai esuié depuis ma nomination au grade de Maréchal de Camp, jusqu'à mon rétour en France, ont encore diminué le modique héritage de mes Pères. Je ne démande ni éloges, ni récompences, car je n'ai fait que mon dévoir ; mais qui que ce soit n'à, je pense, le droit de me faire un réproche, car je crois n'avoir manqué en rien à ce devoir. J'ai quitté le service de la République Française ; mais ma Patrie m'ayant rapellé dans son sein, j'ai du obéir à ses ordres ; et c'est lorsque l'Assemblée Nationale Batave eût jugé à propos de me conférer, par son décrét du 8 Juin 1796, le grade de Général-Major, que je me vis dans la nécessité d'offrir au Directoire exécutif de la République Française la demission de mon grade de Général de Brigade.

Ce n'est point l'ambition, ce n'est point l'intérêt qui m'ont forcé à prendre la plume ; c'est le desir de prouver à mes Compatriotes que je suis digne de leur estime, c'est le besoin de donner au Gouvernement Batave une preuve de mon respect. Après trente années de service, après douze années de révolution, on n'ambitionne et on n'aime que le repos. Il est devenu aussi nécessaire à mon esprit qu'à mon cœur ; et quoique dans un âge éloigné encore de la vieillesse, c'est au repos que je sacrifierais avec délices les jours qui me restent à vivre, si ces jours n'appartenaient pas à ma Patrie et à la

Liberté; j'ai vécu pour les servir, je serai toujours prêt a mourir pour les défendre.

C'est dans le moment ou le Gouvernement Français déploye, aux yeux de l'Univers, une énergie si grande et une modération si sincère, c'est dans le moment ou la République Française après avoir Triomphé de l'Europe n'a plus d'autre ambition que celle d'en assurer la Paix, et ou cette République ayant pour alliés tous les amis de l'ordre et des propriétés, n'a plus pour ennemis que les partisans de *l'Anarchie* et de la *Superstition*; c'est dans ce moment qu'il m'est doux, qu'il m'est glorieux d'user du titre de Citoyen Français pour offrir au Directoire exécutif cet hommage de mon respect et de ma réconnaisance. En remplissant ce devoir, je satisfais le vœu le plus ardent de mon cœur, puisque je donne au Directoire exécutif de la République Batave un nouveau gage de ma fidélité et de mon amour.

Puissent ces lignes être aussi agréables à mes Concitoyens, que leur Estime m'est précieuse! Puissent-elles consoler la viellesse d'un Père qui m'apprit à aimer ma Patrie, et qui pour héritage me laisse ses principes à suivre, et son exemple a imiter.

Insuevit pater optimus hoc me,
Ut fugerem exemplis vitiorum quæque notando,
Quum me hortaretur, parce, frugaliter, atque,
Viverem uti contentus eo, quod mi ipse parasset.
Hor. Ser. lib. I. sat. IV.

Suivent les Pièces Probantes.

PIE-

PIECES PROBANTES.

N°. I.

La société des amis de la Constitution à Messieurs, le Commandant et Officiers du détachement du Régiment Royal Liégeois *à* Saverne.

MESSIEURS!

Les Commissaires exerçant à *Saverne* ont rendu compte à la société de tout ce que les succès de leur mission devaient à la conduite estimable et la plus digne d'éloges de Messieurs les officiers du Régiment Royal *Liégeois*. Sensible à l'appuy le plus imposant que vous avez bien voulu prêter aux opérations de ces Commissaires, qu'elle compte avec satisfaction au nombre de ses plus dignes membres, elle me charge de vous entémoigner sa plus vive réconnaissance. Je me félicite d'être près de vous, Messieurs, l'organe des sentimens dont elle est pénétrée. J'éprouve, combien au milieu des inquiétudes qui agitent les esprits, et des semences de trouble que l'on répand de tous côtés, il est satisfaisant pour les amis de la Liberté de voir des respectables militaires, non moins récommandables par leur civisme que par leurs vertûs guerrières, donner les marques les

plus éclatantes de l'attachement qu'ils lui ont voué.

Si de tels exemples pouvaient être suivis de la part de tous les Régimens qui appartiennent à la Patrie, quelles puissances oseraient se déclarer ennemis d'un Empire qui réunirait autant de Héros armés pour sa défense?

Je suis avec respect etc.

(*Signé*) LOUIS, *Président.*

Strasbourg le 7 Avril 1791.
3me *Année de la Liberté.*

N°. 2.

Attestation du Directoire du Département du Bas-Rhin.

Nous, les Administrateurs du Directoire du Département du *Bas-Rhin*, certifions, que Monsieur *van Helden*, premier Capitaine au 101me Régiment avec rang de Major, à toujours manifesté dans sa conduite les sentimens du civisme le plus pûr, et que pendant les trois mois qu'il à commandé le Détachement de ce Régiment à *Saverne*, il a servi la chôse publique, avec le zèle le plus destingué.

(*Signé*) *Le* PRÉSIDENT *et tous les membres du Directoire du Département.*

Strasbourg le 1 Septembre 1791.
3me *Année de la Liberté.*

Nous soussigné Officier Municipal de la Commune de *Strasbourg*, Commissaire nommé par le Département du *Bas-Rhin* pour exercer les fonctions à *Saverne*, certifions que Monsieur *van Helden*, premier Factionnaire et Major au 101me Régiment, commandant le Détachement des troupes à *Saverne* s'y est conduit avec autant de Zèle que de Patriottisme, et qu'il nous y a rendu les service les plus essentiels pour y maintenir l'ordre, la tranquilité et l'obéissance aux Loix.

(*Signé*) A. M. LA CHAUSSE,
Officier Municipal Commissaire à Saverne.

Strasbourg le 4 Septembre 1791.
3me *Année de la Liberté.*

N°. 3.

Le Directoire du Département du Bas-Rhin, *à Monsieur le Général* Luckner.

Le Directoire du Département du *Bas-Rhin*, a l'honneur de récommander à Monsieur le Général *Luckner*, Monsieur *van Helden*, premier Capitaine avec rang de Major *au* 101me *Régiment*, ci-devant *Roial Liègeois*, qui par sa *bonne conduite*, *sa fermeté* et *son patriottisme*, a rendu les plus grands services au Département, pendant qu'il a commandé un détachement de son Corps à *Saverne*.

Le Directoire prie Monsieur *Luckner* de faire valoir les services distingués de cet Officier auprès du Ministre de la guerre, et de s'employer pour lui faire obtenir le grade et l'activité de Lieutenant Colonel.

Pour Copie.

(*Signé*) ELVERT, *vice Président.*

Strasbourg le 5 Septembre 1791.

L'an 3 de la Liberté.

N°. 4.

Le Marèchal de Luckner, *à Monsieur* de Grave, *Ministre de la Guerre.*

1°. Je suis vivement sollicité, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous recommander Monsieur *van Helden*, premier Lieutenant Colonel du 101me Régiment, qui joint à un Patriotisme très éprouvé, une Capacité et une Zèle vraiment distingués. Il a une assez grande ancienneté de service dans les grades supérieurs, pour pouvoir être utilement placé comme Colonel à la tête d'un Régiment, et ce choix ne pourrait que faire un bon effet dans l'armée. Je vous démande avec instance cette grace pour cet excellant Officier; et je crois devoir vous observer en même tems, qu'il serait très utile de le remplacer dans le 101me Régiment par

un Officier d'une grande fermeté, d'un patriottisme à toute épreuve, et distingué sous tous les raports. Sans cette précaution, qui malheureusement à été négligé dans le choix du dernier Lieutenant Colonel qui à été donné à ce Régiment, le 101me Régiment ménace d'être livré à de grands desordres..... Le 101me Régiment est sous ce rapport d'autant plus digné de fixer votre attention, et d'obtenir tout vôtre intérêt, qu'il est presque au grand complet, composé d'une charmante espèce d'hommes, presque tous Lorrains et Alsasciens, et que bien conduit, il pourrait rendre de grands services, et être incessamment un des plus beaux de l'Armée.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer, vous prouveront à la fois, Monsieur, mon dévouement à la Chose Publique, et le désir que j'ai que vous vous honoriez par des choix utiles; c'est pour que cette réunion d'avantages ne puisse vous échapper que j'espère qu'en faisant Monsieur *van Helden*, Colonel d'un Régiment, vous voulez bien lui nommer un successeur, ferme, instruit et Patriote.

Le Maréchal de France etc.

(*Signé*) LUCKNER.

Strasbourg, le 31 Mars 1792.

L'An 4. *de la Liberté.*

NB. Cette Lettre du Maréchal *Luckner*, fût écrite a mon insçu, et pendant que j'étais en rou-

te avec le Régiment pour *Arles*, c'était à la sollicitation des Chefs de l'Armée du *Rhin*, et de plusieurs Corps Administratifs du Departement du *Bas-Rhin*, que le Maréchal fit cette demarche.

2°. *Le Ministre de la Guerre à Monsieur* Van Helden, *Lieutenant-Colonel dans le* 101*me Régiment d'Infanterie, à* Arles. .....

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que sur le compte qui a été rendu au Roi de la *Distinction de vos services*, Sa Majesté a jugé qu'il serait utile de vous employer dans l'Etat Major de l'armée et qu'elle à bien voulu vous nommer à une place d'Adjudant Général du Grade de Colonel. Elle a décidé en même tems, que vous seriez employé, dans l'Armée du *Rhin*. Les circonstances actuelles exigent, que vous vous rendiez sans délai à *Strasbourg*, pour y prendre les ordres de M. le Maréchal *Luckner*, et je ne doute pas que vous ne donniez en cette occasion une nouvelle preuve de votre zèle. Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre.

Le Ministre de la Guerre,

(Signé) P. DE GRAVE.

Paris, le 13 Avril 1792.
l'An 4. de la Liberté.

3°. *Le Ministre de la Guerre à Monsieur* Van Helden, *Adjudant-Général-Colonel, à l'Armée du* Rhin.

Vous avez obtenu, Monsieur, le Grade de *Maréchal de Camp Employé.* J'aurai l'honneur de vous en envoyer incessamment le brévet avec une lettre de service qui vous indiquera la maniere dont vous serez employé.

Le Ministre de la Guerre

(*Signé*) J. SERVAN.

Paris, le 20 Septembre 1792.

l'An 4. *de la Liberté.*

N°. 5.

Le Maréchal de Camp Alexandre Beauharnois *au Général* van Helden.

Marquez moi, mon cher Général, *si vous ne restez pas* avec Monsieur de *Custine*, quelle est la destination à laquelle vous donneriez la préférence. Je crois que Monsieur *de Biron* vous destine à commander la chaîne *des Vosges*, ou bien à *Weissembourg*, sous un Lieutenant Général qui commandera dans le *Bas-Rhin*, et qui résidera à *Hagenau.*

Bon jour mon cher Général, donnez moi vos commissions si vous en avez, et comptez sur mon tendre attachement.

(*Signé*) ALEXANDRE BEAUHARNOIS.

Strasbourg, le 27 Septembre 1792.

l'An 1er. *de la République.*

N°. 6.

Le Général d'Armée Biron, *au Maréchal de Camp* van Helden, *Commandant à* Weissembourg.

Je sais, mon Général, que le Général *Custine* vous destine, l'important Commandement de *Francfort*, qu'il ne peut assurément pas mettre en meilleures mains. Récévez en mon compliment, cher Général, et l'assûrance du désir que j'ai que cela ne nous empêche pas de servir ensemble.

(*Signé*) BIRON.

Strasbourg, le 7 Novembre 1792.
L'An 1er. *de la République.*

N°. 7.

Le Général d'Armée Custine, *au Maréchal de Camp* van Helden, *Commandant à* Francfort. *Lettre écrite en entier de la main de* Custine.

Citoyen, les ennemis sont en marche de toutes parts; j'ignore encore quel est leur projet, s'ils en ont, ils ne seront pas toujours cachés. Il faut que le poste de *Bergen*, soit en Infanterie, soit en

Cavalerie soit formé de votre garnison. ..... Je vous enverrai après demain un Battaillon de plus et quelques petit Canons de 3 et de 6. (ce renfort et cette Artillerie ne m'ont jamais été envoyés.) Mais en cas d'attaque, pour la defense de *Francfort*, *vous forcerez malgré toute représentation* le Magistrat de laisser prendre Artillerie et munition, pour votre défense..... vous desarmerez même la garde de la Ville si vous le jugez nécessaire, même si vous le trouvez utile. Il n'en faut pas parler avant que le moment d'exécuter soit arrivé. *Je prens sur moi la responsabilité.*

Croyez, Citoyen, à mon estime,
mon fils est en effet avec moi
Le Citoyen Général d'Armée
(*Signé*) CUSTINE.

Au Quartier-Général à *Mayence*, le 27 Nov. 1792.
L'An 1er. *de la République.*

N°. 8.

Le Général d'Armée Custine, *au Maréchal de Camp* van Helden, *Commandant à* Francfort. *Lettre écrite en entier de la main de* Custine.

Citoyen Maréchal de Camp, vous savez que

les Prussiens marchent sur moi de toutes parts, qu'ils ont le projet de m'attaquer et moi de me défendre de mon mieux de leurs attaques. Mais rien n'est incertain comme le sort des combats, et il faut prévoir les événemens desastreux. En conséquence, d'abord il faut que vous soyez maitre de la manœuvre des eaux. En second lieu, il faut que sans en faire bruit, vos troupes couchent habillés ces jours ci, et que chacun scache l'endroit du rempart ou il doit se porter.

3o. Que vous ayez reconnûs l'emplacement de votre Canon, et celui de la clef de l'arsenal, afin de vous *en emparer de vive force à l'instant de l'arrivée des ennemis; car mon intention est que vous ne vous laissiez pas forcer*, tant que je tiendrai dans ma position (*).

Je laisse à votre prudence le desarmement de la troupe de *Francfort*, mais c'est une mésure qu'il ne faut prendre *qu'à la dernière extrémité.*

Vous enverrez sur le champ enlever 200 Voitu-

(*) Ces ordres, ce style, et ces dispositions militaires étonneront prodigieusement les personnes qui ont lû ceux que donnent *Buonaparte*, *Berthier*, *Brune*, *Beurnonville*, *Championnet*, *Jourdan*, *Schauenbourg* et plusieurs autres Généraux de la République Française; car ceux ci montrent autant de talents militaires qu'ils annoncent de connaissances littéraires, et les ordres de *Custine* décèlent à chaque Ligne, l'ignorance la plus grossière et l'arrogance la plus révoltante.

res dans le pays de *Darmstadt*, à la rive gauche du *Mein*, ou du pays de *Mayence*, et vous me les enverrez sur le champ à *Höchst*.

En cas de retraite forcée de ma part, je vous en ferai prévenir, ou vous l'apprendrez par mon silence ou par la rumeur publique : et alors, la nuit suivante, sans en avoir prévenu qui que ce soit, en faisant la démonstration de vouloir soutenir un siège dans *Francfort*, en disant aux habitans que si les Prussiens vous attaquent, la nation Française payera les dommages; mais si la Ville bouge, vous mettrez *tout à feu et à sang*.

Ensuite à la nuit après avoir laissé dix hommes à chaque porte pour qu'on ne les ouvre pas, vous sortirez par *Saxenhausen* et vous dirigerez votre marche sur *Oppenheim*, *ou vous aurez envoyé à l'avance* pour qu'on vous prépare le pont volant. . . . . .

Suppléez à ce que je n'aurais pû prévoir. A six heures du matin, les troupes qui auront gardé les portes, s'en iront et essayeront leur retraite. Vous choisirez de bons marcheurs; ou à votre choix, vous les ferez descendre par le *Mein* pour leur retraite.

Le Citoyen Général d'Armée

(*Signé*) CUSTINE.

Au Quartier-Général à *Höchst*,
le 28 November 1792.

N°. 9.

Sommation du Général Comte de Kalkreuth, *au Général* van Helden, *Commandant les Troupes Françaises à* Francfort.

Le Comte de *Kalkreuth*, Lieutenant Général au service de Sa Majesté Prussienne m'a envoyé ici pour sommer le Général Français *van Helden*; et m'a chargé de stipuler la condition que si Monsieur le Général *van Helden* veut se rendre incessamment prisonnier de guerre avec toute sa garnison, on lui fera garder ainsi qu'à toute la garnison leurs équipages et tous les effets appartenants aux Soldats.

(*Signé*) V. PELLET, *Lieutenant Colonel de Cavalerie au service du Roi de Prusse.*

A *Francfort*, le 28 Novembre 1792.

NB. On a vû dans le Corps de l'ouvrage la reponse que je fis a cette sommation.

N°. 10.

Le Général d'Armée Custine *au Citoyen* van Helden. *Cette lettre est écrite en entier de la main de* Custine, *et on a observé dans la transcription* l'ortographe *de ce Général en Chef.*

Citoyen Général, à une insolence telle que celle du Général Prussien on ne lui repond que par une yronie, et je vous envoi la Lettre écrite à ce Général Prussien.

Je suis la près de vous, *je n'en sortirai que quand le sort des armes m'y forcera*, et alors vous avez des bâteaux pour venir me joindre et des bajonnettes pour vous faire un passage.

Souvenés vous qu'un Républicain, ne capitule pas avec des esclaves supots des despotes, *il n'a qu'a choisir entre la victoire ou la mort.*

Si la Ville de *Francfort* bouge, *maités le feu a la* Ville, desarmés la garnison, et *réalisés* si elle bouge.

Je n'aime pas les partis *violens*, et j'aime moins encore les autres lâches et pusillanimes, ils rempent devant la force, eh bien il faut en

montrer pour *faire sauter les capitalistes Francfortois.*

Je vous verrai demain vers la fin du jour

Le Général d'Armée

(*Signé*) CUSTINE.

A *Höchst*, le 28 Novembre 1792.

N°. 18

Le Général Custine *à l'Officier Général Prussien, Commandant les troupes du Roi son maitre sous* Francfort. *Lettre écrite en entier de la main de* Custine.

J'apprends, Monsieur le Général que l'obligeante attention avec laquelle pour ne pas voir couler le sang, vous voulez bien proposer aux troupes Françaises et à leur Commandant de rendre *Francfort.*

Moi qui ne veus pas vous ceder en politesse, j'aurai l'honneur moi-même de vous porter la réponse du Commandant Français.

Le Général Commandant en Chef les Armées de la République.

(*Signé*) CUSTINE.

Le 28 Novembre 1792.

NB. On a vû *comment* le Général *Custine* avait été *porter* la réponse au Général de *Kalkreuth!*

N°. 12.

Sauvegarde accordée à la Ville de Francfort.

Au Quartier-Général de *Mayence*, le 2 Nobre 1792. *l'An* 1er. *de la Rép. Française.*

Nous Adam Philippe Custine, Citoyen Français, Général en Chef des Armées de la République.

Ordonnons à tous Commandans de postes et de troupes, à tous Soldats et Citoyens Français, de respecter et faire respecter les personnes et les propriétés des Citoyens de la ville de *Francfort*, ainsi que d'assûrer la liberté du Commerce de la ditte Ville pendant tout le tems que les armées de la République Française sous mon Commandement resteront sur son territoire en Empire.

Promettons même de demander à la Convention Nationale de dispenser la ville de *Francfort*, pendant le reste de cette guerre, de toutes contributions postérieures à celles fixées aujourd'hui; rendant tous commandants de troupes et de postes *responsables de toutes violences qui pourraient être commises sur la ville de Francfort* et les personnes qui l'habitent.

Déclarant que tout soldat en Citoyen Français qui deshonorerait ce beau titre, en se permettant des violences, sera regardé et traité comme ennemi de la République.

(*Signé*) CUSTINE.

N°. 13.

L'Adjudant Général Beaurevoir
au Général van Helden.

Je m'empresse de vous prévenir, mon cher Général, que l'intention du Général *Custine* étant de faire évacuer la ville de *Francfort* des troupes que vous y commandéz, il est nécessaire qu'aussitôt le présent avis reçu, vous fassiez *secrettement* vos dispositions pour vous retirer, de manière *qu'au premier avis* du Général, vous puissiez sortir sans embarras et sans perte de tems.

Le 2e Bataillon des Vosges cantonné à *Bockenheim* reçoit en même tems l'ordre de partir pour venir cantonner prês du Quartier-Général; il passera sous les murs de *Francfort*, et je le préviens que vous protegerez sa retraite qui sera aussi couverte par plusieurs Corps de Troupes que le Général fait avancer: elles pourront également assûrer vôtre maiche, *si vous recevez l'ordre de sortir de Francfort.*

l'Adjudant Général

(*Signé*) BEAUREVOIR.

Je vous prie de ne pas oublier d'avertir le Citoyen *Mathieu* de faire embarquer aujourdhui tous les approvisionnemens de l'Armée qui existent à *Francfort*,

fort, et de leur faire descendre le *Mein* pendant la nuit. Leur destination est pour *Mayence*.

(*Signé*) BEAUREVOIR.

à *Höchst* le 29 Novembre 1792.
1er de la République.

NB. On voit que malgré la Lettre du 28 au Général Prussien, le Général *Custine* voulait faire évacuer *Francfort*; que je devais faire, mais *secrettement*, les préparatifs de l'évacuation, mais que je ne devais l'effectuer qu'au *premier avis* du Général, et *lorsque je recevrais l'ordre de sortir de Francfort.*

N°. 14.

Déclaration faite par le Général Custine *au Sénat de* Francfort, *et publiée par le Magistrat de cette ville le 29 Novembre à 5 heures du soir.*

„ Dans ces momens critiques, je suis venu pour „ donner avis au Magistrat de *Francfort*, que je „ me voyais dans la nécessité de risquer une af„ faire décisive avec l'Armée Prussienne qui s'ap„ proche, étant dans la résolution de garder la „ position que j'ai prise avec mes troupes dans

„ cette contrée, et m'attendant à être attaqué
„ d'un moment à l'autre: que cependant, comme
„ d'après la position respective des Armées, cet-
„ te scène effrayante pourrait s'ouvrir très près
„ des murs de la Ville, je n'ai pas eu d'intérêt
„ plus cher que de venir tranquiliser la Bourgeoi-
„ sie, en déclarant solemnellement au Sénat que,
„ quelque fût le sort de la Bataille, la Ville de
„ *Francfort* resterait à l'abri de tout danger, vû
„ qu'au cas d'un revers mes troupes n'y tiendront
„ pas et ne l'exposeront point à un siège; *qu'en-*
„ *fin il n'y aura point un coup de canon tiré sur*
„ *la Ville*, et que la garnison Française se réti-
„ rera paisiblement et sans faire le moindre dé-
„ gât.

Par le Général CUSTINE,
la Chancelarie de la Ville.

à *Francfort* le 29 Novembre 1792.
à 5 heures du soir.

NB. On voit, d'après une déclaration *aussi solemnelle*, que je ne devais pas m'attendre à soutenir un siège dans *Francfort*, que j'étais en quelque sorte dispensé de prendre des précaution pour repousser l'attaque des Prussiens, et que d'après l'effet moral qu'une telle déclaration devait produire sur l'esprit des habitans de *Francfort*, j'étais constitué dans l'impossibilité d'exécuter librement les mouvemens qu'une attaque des Prussiens con-

tre la ville de *Francfort* rendait cependant nécessaires.

N°. 15.

Custine *au Général* van Helden; *lettre écrite de la main de* Custine.

Le Citoyen *van Helden* doit ajouter *confiance* au Citoyen ***, (c'est un habitant de *Francfort*) porteur de la présente, et me faire connaître ce qu'il en apprendra.

Le Général d'Armée

(*Signé*) CUSTINE.

Le 21 Novembre 1792.
L'An 1er *de la République.*

NB. Lorsque je faisais part au Général *Custine* des mouvements de l'Armée Prussienne dont j'étais instruit par le Citoyen ***, *Custine* comme on le verra dans la pièce suivante et dans plusieurs autres, loin d'y avoir *confiance*, traitait ces rapports *de sots propos des houzards ennemis.*

N°. 16.

Le Citoyen Général Custine, *au Citoyen Général* van Helden. *Lettre écrite en entier de la main de* Custine.

Vous n'écoutez pas sans doute les sots propos des houzards ennemis ; vous savez que pour passer un fossé plein d'eau, il faut un pont de fascines : il ne se fait pas en six heures, et encore moins en un instant.

Laissez dire et *surtout tranquillisez-vous.*

Je sais que le Roi de Prusse est à *Hombourg*, il pourra peut-être lui prendre fantaisie de venir m'attaquer *dans ma position.*

Si je suis battû et *forcé* de me rétirer, alors vous serez toujours en même de vous retirer, dans la nuit même qui suivra ma défaite, par la rive gauche du *Mein* pour venir repasser au pont volant *d'Oppenheim* et exécuter *mon premier ordre* que vous avez depuis quelques jours, en amenant avec vous les Caissons qui seraient à *Francfort*. . . . . .

Je n'ai aucune nouvelle de *Scheglinsky*. Sang froid et calme, tranquillité nerf et courage, c'est tout ce que j'ai à vous recommander.

Le Général d'Armée

(*Signé*) CUSTINE.

Je vous envoye deux Caissons de cartouches, vous n'avez pas besoin d'autres choses. Je ne veux pas que vous provoquéz des coups de canon, *vous en avez assez de deux* pour éloigner les patrouilles. *Si l'on vous attaque, vous connaissez ma résolution.*

(*Signé*) CUSTINE.

Höchst le 30 Novembre 1792.

NB. On voit par cette Lettre, que les mouvemens des Prussiens me causaient des inquiétudes, que je cherchais à me prémunir d'avance contre leurs attaques, que je devais croire que *Custine* ne si retirerait *que lorsqu'il serait battu et forcé de se* retirer, que je ne devais évacuer la ville *que dans ce dernier cas*, que je demandais des renforts et de l'Artillerie et des munitions des guerre, et que je devais m'attendre si j'étais attaqué à être secouru par le Général *Custine.*

N°. 17.

Le Citoyen Général Custine *au Citoyen Général* van Helden. *Lettre écrite en entier de la main de* Custine.

Citoyen, calmés vos craintes au nom de Dieu, vous avez quatre Battaillons de Grenadiers tout près de vous (à *Rödelheim*) destinés à prendre à

revers toute troupe qui viendrait vous *attaquer.*

Laissez la Trompette à la porte, *tant qu'ils ne seront pas dans la ville tout sera pour le mieux.*

Ne laissez entrer ni Officier Prussien, ni Trompette, faites recevoir la Lettre à la porte et *renvoyés* Officier et Trompette: permettez moi de vous le dire, ce que vous me mandez à l'air du ridicule.

Vous n'avez pas compris ma Lettre de ce matin, il faut vous parler plus clairement, au reste mon chêr *van Helden* nous verrons demain matin *comment ils s'en tireront*, à la pointe du jour *ils auront ma visite*, n'en dites mot.

Le Général d'Armée

(*Signé*) CUSTINE.

Höchst le 30 Novembre 1792.

NB. On voit que *Custine* a très bien gardé, *envers les Prussiens* le secret de la visite qu'il se proposait de leur faire. Mais, l'on voit en même tems, que j'avais de vives inquiétudes sur le sort de *Francfort*, que je ne cessais de demander tous les renforts et tous les objets nécessaires pour repousser l'attaque des ennemis, et que je devais regarder *pour le mieux*, qu'ils ne pussent pas entrer dans *Francfort.*

N°. 18.

Le Général Custine *au Général* van Helden. *Ecrite de la main du General* Custine.

Le Maréchal de Camp *van Helden*, mettra à la disposition du Commissaires des guerres à *Francfort*, six hommes par Compagnie de la Garnison, pour le chargement du foin sur les bâteaux, et il fournira en outre les hommes nécessaires pour le rassemblement, le départ et l'escorte des bateaux jusqu'à *Höchst*, ou le Commandant de l'escorte viendra prendre les ordres du Commissaire Général sur sa destination ultérieure.

Le Citoyen Général d'Armée

(*Signé*) CUSTINE.

Vous donnerez également l'escorte nécessaire pour accompagner le tréser que vous ferez partir sur le champ, sauf trente mille Livres que vous garderez à *Francfort*.

(*Signé*) CUSTINE.

Au Quartier-Général de *Höchst*, le 1 Novembre 1792.

NB. On voit que *Custine* diminuait la garnison de plus de 250 hommes, et affaiblissait encore mes moyens de défense, si *j'étais attaqué*.

N°. 19.

L'Adjoinct à l'Etat-Major Deluchi, *au Général* van Helden.

MON GÉNÉRAL!

Le Général *Custine* montant à cheval pour aller reconnaitre l'Ennemi, me charge de vous dire que la Cavalerie ennemie ne franchira pas les fossés et les murs de *Francfort*.

Le Citoyen Adjoint à l'Etat Major faisant le service auprès du Général

(*Signé*) DELUCHI.

Au Quartier-Général
à *Höchst* le 1e Décembre 1792.

NB. On voit qu'il fallait que je tinsse dans *Francfort*, et l'ironie aussi sanglante qu'absurde avec laquelle le Général *Custine* répondait, sans cesse, aux vives inquiétudes que je lui témoignai pour le sort de cette place, prouve que je ne cessais de demander des secours pour la défendre et que *Custine* ne cessait de me le refuser.

N°. 20.

Les Officiers Français detenus prisonniers, à Marbourg, *au Préſident de la Convention Nationale.*

CITOYEN PRÉSIDENT!

N°. 1. Nous apprenons avec peine que plusieurs Gazettes se sont permis contre le Magistrat et les Citoyens de *Francfort* des calomnies dont il est de notre devoir de prévenir les funestes effets.

L'honneur Français, les principes de justice que la Nation Française a manifestés, et qui doivent lui captiver l'amour de tous les Peupl.., nous imposent l'obligation de ne jamais confondre l'innocent avec le coupable.

Nous ne dissimulerons pas les excès auxquels s'est portée la populace de *Francfort*, et notamment les *garçons de métier étrangers et les juifs*; nous ne cacherons pas à la Nation entière que leur atrocités, leur acharnement à seconder les entreprises de l'ennemi, ont accéléré le moment de notre défaite, annullé les moyens de défense, *entravé les ordres des Général.* Mais, Citoyen Président, ce serait violer la vérité, la justice même, si l'on appelait l'odieux de cette malheureuse journée sur ceux la même, qui ont sauvé un grand

nombre de Français de la premiere fureur du Vainqueur, qui ont soigné nos blessés, et secouru nos prisonniers.

Citoyen Président, après avoir sauvé l'honneur Nationnal *par une opiniâtre résistance aux efforts de l'ennemi* nous avons crû devoir, du fonds de nôtre éxil même, prouver à la Nation entiere que nôtre amour pour la justice et la vérité égale nôtre dévouement à la Gloire de la République.

(*Signés*) Les Prisonniers de guerre transférés à *Marbourg*, suivent 44. Signatures d'Officiers et Commissaires des guerres composant la garnison de *Francfort*.

Marbourg le 12 Decembre 1792. *L'an* 1er *de la République.*

Les Officiers, Sous-Officiers, Volontaires et Troupes de Ligne des Bataillons de Vosges, Saintonge *et* Haute-Saône, *le Commissaires des guerre et employés dans la garnison Française à* Francfort *au Général* Custine.

CITOYEN GÉNÉRAL!

N°. 2. Les Soldats Français faits prisonniers à *Francfort*, mais dont la façon de penser est libre, pénétrés des bienfairs qu'ils ont reçu de la ville

de *Francfort*, doivent à leur honneur, de repousser la fausseté des faits que l'on impute aux généreux Francfortois dans la journée du 2 Decembre. C'est pour quoi nous voulons, Citoyen Général, vous faire part des faits tels qu'ils se sont passés.

Le 2 Décembre, a 7 heures du matin, les ennemis se sont approchés de la Ville et l'ont investie de toute part à la portée du canon; à huit heures et demi, ils se sont présentés aux portes pour entrer; nous fidéles à nos sermens les avons repoussés à coups de fusils. Ils se sont rétirés par 3 fois, et 3 fois ils sont revenus à la charge avec leur Artillerie. Alors nous nous sommes défendus en Citoyens Français. Après *deux* heures de combat, et *ayant consommé toute notre Munition de guerre*, la canaille et les ouvriers étrangers qui étaient dans la Ville de *Francfort*, et non les braves Francfortois se sont portés en foule aux différentes portes et les ont brisées.....

N°. 3. Des gens mal instruits ou mal intentionnés ayant débité des calomnies atroces contre cette Ville, au sujet de sa prise; la Gazette de *Mayence* notamment ayant dit que 10 mille brigands Francfortois avaient renouvellé la *Saint-Barthelemi* en tuant les Français à coup de couteau; Nous soussignés Officiers et Soldats reconnaissons tout cela comme des *mensonges*, *entierement destitués de tout fondement*. La reconnaissance nous engage, Citoyen Général, à donner *un démenti solemnel* à ces imputations atroces qu'il doit y avoir eu le 2

de ce mois, *dix mille assassins* pour massacrer les soldats Français.

Nous prenons la liberté de vous donner des éclaircissements sur la vérité de cet événement. C'est que les Magistrat de la Ville *s'est effectivement donné toutes les peines possibles pour empêcher le rassemblement et l'émeute de la populace*, qui, ici, comme partout ailleurs, cherchait à gagner par le desordre; mais que tous les efforts du Magistrat n'ont pas entièrement suffi pour contenir l'effervessance de la classe d'hommes abjects susmentionnés. Cependant à la fin les Magistrats réussirent à dissiper l'attroupement des garçons de métier, et sollicitèrent même les troupes ennemies d'épargner les jours des soldats Français épars dans les rues, et ce n'est pas en vain qu'ils l'ont demandé.

Ce témoignage vous prouvera aisément, Citoyen Général, que le récit de la gazette de *Mayence* est destitué de tout fondement; nous garantissons sur notre honneur la véracité de tout ce que nous vénons d'alléguer. . . . . .

Nous sommes Citoyen Général!

VosConcitoyens et Frères d'armes.

Suivent *cent soixante deux* signatures d'Officiers, Sous-Officiers, Volontaires ou employés composant la Garnison Française de *Francfort*.

à *Francfort* sur le *Main*, le 10 Déc. 1792.

L'An 1er *de la République.*

Les Commissaires des guerres et Officiers Français détenus à Marbourg, *donnèrent leur déclaration dont je trancris les passages suivans*

N°. 4. La populace de *Francfort* à commis des excès contre la garnison et entravé les ordres du Général; elle a mis en pièces dès le commencement de l'attaque les affûts des deux seules pièces qui formaient l'Artillerie de la garnison. *Des postes entiers et notamment la réserve ont été attaqués par la Populace*, et *toute communication entre les Chefs des Corps et le Général a été rompue par elle.* Ce n'est qu'à la dernière extrémité, une porte étant déja forcée, le petit pont de l'autre étant rompû à coups de canon, que le Général à envoyé un Trompette, pour d'après les instances réiterées du Magistrat, entrer en pourparler et prévénir la rage des assaillans.

Ce serait porter atteinte à la vérité et à la justice, si, l'on pouvait un seul instant méconnaitre le Zele et le dévouément que le Général *van Helden* à mis à la défense d'une place qui ne pouvait avec de si faibles moyens résister à de si puissants ennemis.

NB. Cópie collationnée des pièces N°. 1, 2, 3, fût remise au Magistrat de *Francfort*. Copie collationnée fût remise par les députés de cette Ville à *Paris* au Ministre des affaires étrangères,

et se trouve à la suite du Mémoire justificatif des Députés de *Francfort* à la Convention Nationale, imprimé chez la Veuve *Hérissant*, rue de la Parcheminerie, à *Paris*, 1793, et l'original de la pièce N°. 4 se trouve entre mes mains.

On voit que ces pièces, contredisent et foudroyent entièrement les rapports adressés par le Général *Custine* à la Convention Nationale le 3 et 7 Décembre. Elles prouvent en outre, incontablement la vérité de tout ce que j'ai avancé dans cet ouvrage. Je dois faire observer que j'ai été entièrement étranger à la rédaction des pièces N°. 2 et 3, qu'elles ont été dressées et signées à mon insçû, sans ma participation, et plusieurs jours apres mon départ de *Francfort*.

N°. 21.

Extrait du Récit de l'attaque et prise de la ville de Francfort, — *publié par ordre du Magistrat de la ditte ville le* 13 *Decembre* 1792.

. . . . . Le Général *Custine* avait donné les ordres les plus précis de s'emparer de la grosse Artillerie et des munitions de la ville pour se défendre. — Le Général *van Helden*, qui d'ailleurs, *tant par ses procédés que par le maintien le plus exact du bon ordre s'est acquis ici, l'estime et l'af-*

faction de tout le monde, et qui s'est érigé par là un monument indestructible dans la ville de Francfort, se rendit lui-même peu à près à l'Hôtel de ville accompagné de quelques Officiers, pour réitérer surtout ses demandes rélatives aux Munitions. . . . . .

Ce fut à neuf heures, (2 Decembre) que le feu commenca : la Ville fût battue avec des canons et des mortiers, et les Français n'en firent pas moins une résistance opiniâtre quoiqu'ils dussent bien juger qu'il leur était impossible de se soutenir . . . . . Plus l'attaque devenait terrible plus on attendait avec impatience que le Commandant Français se rendit. Vaine attente ! le Général *van Helden* au contraire, paraissait voir d'un oeuil indifférent le dégât que les boulets et obûs causaient dans la Ville, et vouloir attendre jusqu'à la derniere extrémité..... Mais si après avoir vû la ville occupée de force par les Troupes Françaises sans avoir jamais donné à cette Nation aucun juste motif d'un traitement hostile ; après l'exaction d'une contibution ruineuse ; après les efforts faits pour sémer la discorde parmi les habitans et renverser une constitution qu'ils cherissent ; après un séjour de six semaines très onéreux pour la Ville ; après les cruelles inquietudes causées par une consommation et une exportation extraordinaires des denrées, après les tentatives violentes de faire de l'Artillerie des habitans l'instru-

ment d'une défense, dont *l'inutile opiniatreté* après tout, ne pouvait aboutir qu'à exposer leur Ville aux ravages affreux d'une attaque formée par des armées bien supérieures en force; si après tout cela, et la manière solemnelle dont le Général Français était venu en personne rassurer les habitans contre ces terreurs accablantes; se voyant le jouet *de la vaine parole* de ce Général, et si cruellement punis du trop de confiance que leur crédulité y avait mis; voyant leur vies en danger, leurs démeures ravagées et enflammées par l'Artillerie des Assiègeans, faute d'effectuer une rétraite promise (car en effet il y eut plus de *soixante dix* maisons plus ou moins endommagées, et une pour la valeur de plus de quatre mille florins; les boulets et les balles volaient dans toute la Ville, et mettaient tout le monde en danger de la vie; les grenades mirent le feu en divers endroits, et il y eut plusieurs allarmes de ce genre.) Si disons nous, dans ces momens de consternation et despoir la *Bourgeoisie* de *Francfort* justifiée par le soin legitime de son propre salut, se fût jettée sur la garnison Française pour la desarmer, et faire contre elle cause commûne avec ses frères Germains, qu'y aurait-il donc eû de si étonnant, de si blamable dans ce procédé? Et néanmoins les *Bourgeois* de *Francfort*, regardant également les Français comme leurs frères en qualité d'hommes, et les croyant exposés à une des-

truction

truction inévitable, *à cause de leur résistence mal fondée*, furent plus occupés du salut de ces informés, que de leur propre danger, que de leur propre vengeance.

Donné à Francfort ce 13 Decembre 1792.

Pour Copie.

Après avoir duement exécuté les ordres à moi donnés par les Magistrat de pourvoir à la sépulture des Français restés morts le dimanche du present mois, tant sur les remparts qu'aux portes et dans les ruës, et de les faire enterrer dans la plaine de *Bornheim*, j'atteste en consequence que jusqu'à ce jourdhui il en a été enterrés en tout soixante.

Savoir:

Malades morts à l'hopital	1
Trouvés morts sur les remparts de la Ville, depuis la porte de *Bockenheim* jusqu'à la porte de *Friedberg* y compris quelques uns trouvés dans les ruës de la Ville . . .	41
Blessés morts à l'hopital c'est-à-dire au Compostelle jusqu'à ce jourdhui	4
De l'hopital du Bœuf rougé	13
De l'hopital de Sommerslat	1
Total . . .	60

(*Signé*) C. RUHL, *Prévôt du lieu*.

à *Bornheim* ce 10 Decembre 1792.

Nous soussignés certifions en étant requis, et après avoir exactement collationné l'original, que

la Copie ci-dessus est parfaitement conforme ; en foi de quoi nous avons apposé nos sceaux et nos seings.

(*Signé*) JEAN GERARD JEANNICKE.
Notaire Impérial juré et immatriculé.

(*Signé*) JEAN FREDERIK KAPPES.
Notaire Impérial juré et immatriculé.

A *Francfort* sur le *Mein*, le 15 Decembre 1792.

NB. Il résulte de cette pièce authentique, que j'ai maintenu la discipline et le bon ordre dans *Francfort*, que j'ai défendu cette Ville de la manière dont mon honneur et mon devoir m'ordonnaient de la défendre, que 300 Français n'ont pas été tués par l'ennemi, ou assassinés par les poignards, et que les rapports du Général *Custine* renferment autant de calomnies que de lignes.

Nº. 22.

Lettre de son Altesse Serénisime le Land-Grave de Hesse-Cassel, *à Monsieur le Général* van Helden.

MONSIEUR !

Si je n'eus qu'à suivre l'impulsion de mes sentimens et des égards que j'ai pour vôtre personne, pour

vôtre mérite, et pour la situation ou les fausses imputations de vôtre chef peuvent vous mettre, je ne balancerais pas un instant, Monsieur, de me prêter à l'accomplissement de vos souhaits. Mais les circonstances gênant infiniment ma bonne volonté; je ne puis pour le moment que vous assurer, mon Général, que je saisirai avec empressement l'occasion, ou je pourrai vous faire voir toute l'étendue de la parfaite estime avec la quelle je suis.

Monsieur!

Vôtre très affectionné Ami

(*Signé*) GUILLAUME, L.

Casfel ce 30 Decembre 1792.

N°. 23.

Lettre du Colonel Aide-de Camp de Manstein, *au Général Major* van Helden.

MONSIEUR!

Il est malheureux de se trouver dans le cas de dévoir se défendre contre les fausses imputations de son Chef. Et il parait hors de doute, Monsieur, que vous avez lieu de vous plaindre, sous bien des rapports, du Général *Custine*. Mais ce Général ayant par de *fausses suppositions*, déterminé la Convention Nationale à faire mettre en

état d'arrestation les Députés de la ville de *Francfort* qui se trouvaient sous sa sauvegarde à *Paris*, le Roi n'à pû se dispenser d'une juste réprésaille sur douze Officiers Français de ceux qui ont été faits Prisonniers à *Francfort*. Cet incident, mon Général, rend vôtre délivrance impossible pour le moment; elle sera infiniment facilitée par l'avis que les Députés de *Francfort* ayent recouvré leur *liberté*. Si par vos Lettres à vos amis vous pouvez y contribuer, je m'empresserai à mon tour de vous faciliter les moyens d'atteindre le bût de vos sollicitations.

Permettez, Monsieur, que j'ajoute ici les assurances de la parfaite estime et de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être.

Monsieur! V. T. M. etc.

(*Signé*) DE MANSTEIN.

Francfort le 18 Decembre 1792.

N°. 24.

Lettre de son Altesse Sérénissime le Duc de Brunswick Lunebourg, *au Maréchal de Camp* van Helden, *à* Marbourg.

MONSIEUR!

J'ai très bien reçu la Lettre que vous m'avez

fait l'honneur de m'écrire en datte du 13. je suppose que depuis ce tems là, vous serez déjà informé Monsieur, par Monsieur le Lieutenant Colonel de *Manſtein* des intentions de Sa Majesté le Roi de Prusse sur l'objet dont vous me parlez, et vous me permettez de me référer à ce que Monsieur *de Manstein* vous aura fait parvenir à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération.

Monsieur Vôtre ect.

(*Signé*) *Le Duc de* BRUNSWICK LUNENBOURG.

Francfort le 19 Decembre 1792.

NB. On voit par les trois Lettres N°. 22, 23, et 24, que les Généraux ennemis reconnaissaient que le Général *Cutine* se livrait à de fausse imputations contre ma personne, et a de fausses suppositions de faits. On voit, encore, que loin d'éviter le jugement que devait prononcer le Gouvernement Français, je ne cherchais qu'à me présenter devant la Loi pour lui soumettre ma conduite,

N°. 25.

Lettre de Monsieur de Lepel, *au Général* van Helden, *à* Marbourg.

MONSIEUR!

L'amour de la justice et l'indignation contre la calomnie, m'engagent, Général, de vous communiquer les *Moniteurs* ci-joints. Je crois par cet envoy vous rendre un service particulier, en même tems que j'espère servir la cause respective des deux Nations belligérantes. Puisse la vérité triompher du prestige impûr de tous les rapports *calomnieux* qui ne servent qu'à aigrir les esprits, et confondre les innocens avec les coupables.

J'ai l'honneur d'être bien parfaitement,

Monsieur votre etc.

(*Signé*) FR. DE LEPEL, *Maréchal de la Cour du Prince Règnant d'Isembourg.*

Offenbach le 20 Décembre, 1792.

N°. 26.

Lettre du Colonel de Manstein, *au Général* van Helden, *à* Ziegenhain.

MONSIEUR!

Je suis bien fâché, Monsieur, que l'opiniâtreté de ceux qui actuellement se sont emparés du pouvoir exécutif en France, et qui semblent ne vouloir consentir au renvoy des Députés de la Ville de *Francfort*, nous force de vous rétenir arrêté ainsi que les autres Officier. Vous sentirez vous même, qu'ayant une fois déclaré que vôtre arrêt aura lieu jusqu'au moment de leur extradition, nous ne saurions nous en départir, quelque peine que j'en ressente particulièrement, et tel sincère que soit le sentiment avec lequel je suis

Monsieur votre etc.

(*Signé*) DE MANSTEIN.

Francfort le 22 Janvier 1793.

N°. 27.

Lettre du Citoyen Grouvelle, *Secretaire du Conseil exécutif au Maréchal de Camp* van Helden, *à* Ziegenhain.

CITOYEN!

Le Conseil exécutif provisoire à reçu la lettre

que vous lui avez écrite le 28 Janvier, et la copie y jointe de celle que vous avez adressée au Général *Custine*. Le conseil à renvoyé au Citoyen *Beurnonville*, Ministre de la guerre, l'examen de vos réclamations et lui a remis vos lettres.

Le Secretarie du Conseil Exécutif provisoire

(*Signé*) GROUVELLE.

à *Paris* le 13 Février 1793.

NB. On voit que je ne ce cessais de solliciter mon échange et de provoquer l'examen de ma conduite.

N°. 28.

Lettre du Colonel de Manstein, *au Général* van Helden, *à* Ziegenhain.

MONSIEUR!

Je suis très sensible à la marque de confiance que vous avez bien voulu me donner par vôtre lettre du 1 Février. L'incluse, que sa Majesté m'a ordonné d'écrire en son nom à tous ces Messieurs les Officiers qui ont eu le désagrément de se trouver arrêtés, vous apprendra que jusqu'ici sa Majesté n'a pas voulu consentir que quelqu'un deux, et parconsequent aussi peu vous, mon Général, fût relâché sur sa parôle d'honneur. Je suis très

sensible à la peine que cela va vous faire mon Général, étant avec etc.

Monsieur !

Vôtre etc.

(*Signé*) DE MANSTEIN.

Francfort le 6 Février 1793.

Le Colonel de Manstein, *Aide de Camp du Roi de Prusse au Général* van Helden, *et aux douze Officiers Français détenus avec lui comme Prisonniers d'état, au Chateau au* Ziegenhain.

MESSIEURS!

Sa Majesté a très bien reçu la lettre que vous venéz de lui adresser en datte du 1er Février, et elle me charge de vous dire en reponse que dès que les Députés de la Ville de *Francfort* étaient arrivés ici, elle a incontinent donné les ordres nécessaires de faire cesser votre arrestation.

Quant à ce qui regarde au contraire votre élargissement entier, et la permission de vous en retourner dans votre Patrie sur votre parole d'honneur, Sa Majesté n'a pas encore daigné résoudre à cet égard en votre faveur. J'ai cependant lieu de croire que lorsque l'on aura consenti de votre part et fait l'échange du Colonel de *Kamcke* et des autres prisonniers de guerre Prussiens que l'on retient

toujours encore, Sa Majesté ne balancera plus à accomplir vos voeux.

Je fuis ect.

(*Signé*) DE MANSTEIN.

De *Francfort* le 6 Février 1793.

NB. Cette Copie est fidelement collationnée sur l'original envoyé au Ministre de la guerre *Beurnonville.* L'on voit combien *Custine*, qui avait fait échanger l'adjoint *Bailly* eût pû favoriser mon échange, et faciliter à la Loi les moyens de me condamner, si ce Général avait pû me croire coupable: l'on voit, par conséquent, la raison pour laquelle il s'opposa constamment à mon échange et à mon retour en France.

N°. 29.

Extrait de la Rélation de l'affaire de Francfort, *publiée le* 10 *Janvier* 1793.

..... Le Roi de Prusse à la tête de 50 mille hommes, se décide à prendre *Francfort*, hors d'état de lui résiter.

Custine, qui, de *Mayence*, observait les mouvemens de l'ennemi, est instruit de son projet plus de 15 jours d'avance. Il reconnait l'insuffisance de ses forces pour conserver sa Conquête, il l'avoue dans sa correspondance officielle avec

le Ministre de France, mais il se flatte de battre les Prussiens avant qu'ils entrent à *Francfort*; et l'on va juger les secrets et la conduite de *Custine* par le journal exact de ses opérations pendant les 8 jours qui ont précédé l'entrée des Prussiens à *Francfort*.

Le 24 et 25 Novembre, *Custine* forme un parc d'Artillerie à *Höchst*, à deux lieues de *Francfort*.

Le 26 et 27, *Custine* retire son Artillerie de *Francfort* et n'y laisse que deux petites pièces de 3 livre de balles.

Le 28, le Roi de Prusse cantonné avec son Armée à un lieue et demi de *Francfort*, fait faire à *Van Helden*, commandant la garnison Française de cette Ville, une première sommation de la rendre. *Van Helden* refuse.

Le 29, *Custine* écrit au Ministre de la guerre qu'il prévoit que la supériorite de l'Armée ennemie le forcera de se replier sur *Mayence*.

Le même jour, le Général *van Helden* d'après les ordres de *Custine* fait forcer les portes de l'Arsenal de *Francfort*, pour s'emparer de l'Artillerie et des Munitions de la République. Le Peuple s'émeut se rassemble, s'oppose à ce brigandage. Le Magistrat se rend sur le lieux. *Van Helden* fait retirer ses soldats, le Magistrat fait rétirer le peuple.

L'après midi *Custine* arrive, le Sénat s'assemble pour le récevoir, une foule d'habitans accourt.

Custine remercie le Magistrat de la conduite qu'il a tenue le matin pour empêcher le desordre, rassure les Francfortois sur l'approche de l'Armée Prussienne, promet *solemnellement* aux Magistrats qu'il aura soin quoiqu'il arrive, de préserver leur Ville de l'horreur d'un siège.

Le 1 Decembre, le Général Prussien fait une nouvelle sommation à *van Helden* de rendre la Ville. *Van Helden* à ordre de défendre la place et refuse de la rendre

Le 2, la Ville est attaquée, des obûs, des boulets rouges avaient déja mis le feu à plusieurs maisons, point de secours de *Custine*. La plus grands partie des Français qui étaient au Faux-bourg de *Saxenhausen* vont rejoindre l'Armée de *Custine*; les troupes renfermées dans la ville, *se défendent contre l'ennemi avec l'intrépidité du desespoir.* Quelques Juifs et des Ouvriers de *Francfort*, étrangers à la ville, la plûpart Hessois et parens des Assaillans, furieux de la trahison de *Custine*, pour empêcher les Français de se défendre, se jettent sur les deux petites pièces de canon, en brisent les roues à coups de hache, les démontent, et blessent quelques Soldats.

Les Français employent les 30 Cartouches qu'ils avaient chacun et tuent 300 hommes à l'ennemi. Les Ouvriers lui ouvrent les portes, les Français veulent encore se défendre avec leurs bayonnettes, les Hessois furieux les poursuivent dans

la Ville. Le Magistrat distribue dans tous les quartiers des Députés qui au risque de leur vie, arrêtent les furieux, contiennent les Citoyens, réfugient et sauvent les Français ..... 41 ont été tués dans cette affaire, 139 ont été blessés, 19 sont morts depuis de leurs blessures, 1158 ont été faits prisonniers et 650 sont sauvés en différents tems et ont réjoint l'Armée de *Custine*.

Qu'on juge maintenant les calomnies imaginées à *Mayence* et accréditées à *Paris* pour cacher tant de délits de la part de *Custine!* ..... que le Public juge de quel côtés sont les coupables; qu'il juges *si la garnison Française de Francfort n'est pas victime de sa probité de son patriottisme, de son héröique bravoure* et de sa réconnaissance envers les Francfortois ses amis et ses bienfaiteurs. . . . . Toutes les pièces justificatives des faits ci-dessus, ont été données à la Convention Nationale par les Députés de *Francfort* à *Paris*.....

(*Signé*) BEAULIEU.

Le 10 Janvier 1793.

L'An second de la République Française.

N°. 30.

Extrait de la Lettre à la Convention Nationale de France par J. Gorani, *remplissant à* Francfort *une mission secrette du Gouvernement Français et temoin oculaire de l'attaque de cette Ville.*

LEGISLATEURS!

. . . . . Plus de 15 jours avant la prise de *Francfort*, *Custine* avait senti l'impossibilité de résister à la superiorité des forces ennemies, de conserver cette Ville, et avait resolu de l'abandonner. Six jours avant le siège de cette place non fortifiée, il en avait rétiré son Artillerie; il l'avait exposée aux flammes, et la garnison au massacre, et l'une et l'autre aux déchirémens de la calomnie . . . . . .

Comment a t'on osé accuser de lâcheté les 1000 à 1200 Français enfermés dans *Francfort* (650. occupaient l'extérieur de la ville ou le Fauxbourg de Saxenhausen) qui n'ayant pour leur défense que chacun 30 cartouches, ont eu l'inconsevable intrépidité de se battre pendant 1 heure et demi contre 34 mille hommes?

Pourquoi *Custine*, après avoir mis la garnison

de *Francfort* hors d'état de se défendre; après avoir promis solemnellement au Sénat de cette ville de la préserver de l'horreur d'un siège, a t'il défendu à la garnison d'accepter sa rétraite avec les honneurs de la gueire qui lui offrait le Général Prussien? voulait il donc, se venger de ce que cette garnison avait constamment improuvé la contribution à la quelle il avait soumis les Francfortois? voulait'il donc faire brûler *Francfort* par les boulets rouges? . . . . . .

Le 1e Decembre le Général Prussien fait une nouvelle sommation au Commandant *Van Helden*, de rendre la Ville de *Francfort*; *Van Helden* ayant ordre de défendre la place réfuse de la rendre.... Les Bataillons enfermés dans la Ville se voyant sacrifiés par *Custine* se défendent pendant 1 heure et demi avec la fureur du désespoir, et malgré les gens de métier et quelques juifs qui avaient démontés leurs deux petites pièces de Canon, et qui voulaient les empêcher de tirer sur l'ennemi..... Mais, loin qu'il y ait eu dans la conduite des Magistrats et Bourgeois de *Francfort* aucune négligence avant, le siège, pendant le siège et depuis, ces respectables Républicains ont au contrarie acquis de nouveaux droits à notre reconnaissance, en ne se vengeant de tous les maux qu'ils ont soufferts de la part de *Custine*, depuis le 22 Octobre, que par de nouveaux bienfaits. . . . . .

Comment les *Parisiens* ont-il pû accréditer les

imputations de *Custine*, lorsqu'ils avaient en main les preuves que ce Général avait reconnu l'impossibilité de conserver *Francfort*, qu'il avait écrit en conséquence au Ministre de la Guerre, qu'il avait rétiré son Artillerie de *Francfort*, avait essayé d'enlever celle des Francfortois, et leur avait solemnellement promis de les garantir de toute attaque? . . . . .

Il résulte, bien inconstestablement, que la conduite de *Custine* ne pouvait que rendre odieux les Français aux yeux des Nations étrangères, si la garnison de *Francfort* n'avait pas soutenu l'honneur National par son équité, par sa réconnaissance, et par son héroïque bravoure envers les troupes ennemies. . . . . .

Que *Custine*, trompé sans doute par des rapports infidèles, mais éclairé sur ses erreurs par le flambeau de la vérité que nous lui présentons, que *Custine* avoüe que toutes les inculpations portées contre les Magistrats et les Bourgeois de *Francfort* sont de toute fausseté . . . . . qu'il avouë que cette garnison s'est défendue pendant le siège *avec la plus étonnante bravoure!* Tels sont les dévoirs que *Custine* doit se faire gloire de remplir. . . . . .

Témoins oculaire de tout ce qui concerne cette affaire, et chargé des intérêts de la République Française; j'ai tout examiné avec soin; et comme je le devais, j'ai publié la vérité pour réformer l'opi-

l'opinion publique corrompue *par la calomnie la plus atroce*. . . . .

Jugez maintenant Législateurs qui a mérité votre confiance, ou de ceux qui ont dénaturé tous les faits relatifs à l'affaire de *Francfort* et inventé des calomnies atroces pour vous arracher des Décrets injustes, ou de moi qui ôse lutter contre le torrent de l'opinion, formé par la calomnie, et braver la fureur d'une cabale rapace pour vous éviter un jugement deshonorant et desastreux pour la Nation?

Les faits contenus dans ce mémoire sont appuyés par 62 pièces légales et authentiques dont le dépôt vous a été fait ent. . . . etc. . . .

(*Signé*) J. GORANI.

Le 24 Janvier 1793.
L'An 2e. *de la République.*

N°. 31.

Extraits authentiques et dument collationnés du Livre d'Ordre de la Garnison Française de Francfort *sur le* Mein *du* 28, 29, 30 *Novembre et du* 1er. *Decembre* 1792.

Ordre du 28 Novembre 1792.
L'An 1er. *de la République.*

Il sera fourni tout de suite 200 hommes à *Saxenhausen*, dont 50. à l'ouvrage à corne et le

reste reparti sur le rempart au *Fischersfeld*, Allerheiligen Bolwerk etc.
à la porte sur le pont du Mein, 50 hommes.
Toutes ces Troupes resteront au bivouac toute la nuit, et personne ne tirera sans l'ordre exprès du Commandant de chaque poste: en cas d'attaque les Soldats ne feront jamais que le feu de file ou de bilbaude.

Toutes les portes seront fermées et les ponts levés; les clefs resteront aux portes sous la garde de l'Officier Français qui en repondra.

La Garde de la porte Toussaint sera redoublée sur le Champ on placera en avant de chaque porte un piquet d'un Caporal et 8 hommes à 100 ou 150 toises en avant, qui en cas d'attaque se replièront sur leurs postes respectifs, et qu'on ne laissera entrer que par la petite porte, *le grand pont ne devant être baissé que par un ordre exprès du Général.*

Tous les Corps de la garnison enverront un Officier d'ordonnance auprès du Général qui resteront jusqu'a nouvel ordre.

Ordre du 29 Novembre 1792. L'An 1er de la République.

Le Général en témoignant sa satisfaction de la bonne conduite et la bonne volonté de la garnison qu'il a l'honneur de commander, ne veut point se dispenser de porter à sa connaissance, qu'il a été sommé hier de rendre la ville aux

troupes Prussiennes ; mais que plein de confiance dans le patriotisme, la bravoure et la fermeté de ses compagnons d'armes, il a donné la reponce suivante . . . . . (*Cette reponce est rapportée dans l'ouvrage*; voyez la page 76 et 77.)

Le Général se félicite que le Zèle, la patience et la bonne volonté de la garnison ont parfaitement repondu à son attente : il lui en fait ses remerciments en l'exhortant de persévérer dans ces dispositions, et d'avoir la même patience, la même fermeté afin d'en imposer efficacement à nos ennemis.

Le Général recommande le plus grand soin, chaque fois qu'on ouvrira une porte ; et qu'on aye la plus grande attention d'examiner s'il n'y a point d'ennemis dans les environs avant de l'ouvrir, affin qu'ils n'y entrent pas avec ceux pour lesquels elle sera ouverte. En cas, que la garde de l'avancée fût contrainte de se replier sur la garde de la porte de la Ville, elle passera toujours par le petit pont qui sera levé incessamment après, et l'on aura soin de présenter toujours un front contre l'ennemi, et de faire le feu de file ou de bilbaude sur lui, jusqu'à ce que toute la garde soit rentrée. Les grands pont, ne se baisseront jamais depuis quatre heures du soir jusqu'à huit heures du matin sans un ordre exprès signé du Général. Il en sera de même des grandes portes qui ne s'ouvri-

ront qu'avec des mêmes précautions, et qui resteront toujours fermées à serrure et à verrouil.

Les Citoyens, commandans des Corps voudront bien faire lire dans la journée cet ordre à toute la troupe, et envoyer à cet effet des Sous-Officiers aux postes.

Ordre du 30 *Novembre* 1792. *L'an* 1er *de la République, à six heures du matin.*

Le Général réitère les témoignages de satisfaction de la bonne conduite de sa brave garnison. Les troupes qui ont été au bivouac rentreront ce matin à 10 heures dans leurs quartiers: les gardes des portes resteront seulement doublées, et on laissera, provisoirement, à chaque bastion six hommes.

L'Adjudant de place aura soin de faire ouvrir les Corps de gardes qui se trouvent dans les bastions, et de demander à cet effet les clefs à la Municipalité.

Indépendamment des gardes doublées aux portes de *Saxenhausen*, et de six hommes par bastion ou par poste, il restera toujours dans ce Fauxbourg un Piquet de 60 hommes: il sera composé de même que le Piquet de la Ville qui existera toujours, suivant les ordres antérieurement donnés.

Toutes les troupes de la garnison resteront toujours en guêtres et prêtes à prendre les armes à chaque instant. A cet effet, elles ne sécarteront

pas de leurs quartiers, et les Commandans des Corps feront des appels toutes les deux heures; afin de s'assûrer de l'exécution de cet ordre qui est d'autant plus nécessaire et urgent, que les ennemis sont toujours proches de nous, et qu'il suffirait qu'il nous crussent sans soupçon et dans une parfaite sécurité pour qu'ils tentent de nous surprendre.

L'Adjudant de place s'informera dans la matinée, de la manière dont on pourra placer en avant de chaque porte, une petite garde d'avertissement, composée d'un Caporal et de six hommes; il choisira à cet effet, des emplacemens dans des maisons, granges ou pavillons qui sont dans les jardins, du côté des grands chemins, observant que ces gardes doivent être éloignées à 4 ou 500 toises de la place.

Ce soir, avant la fermature des portes, toutes les troupes qui ont bivouaqué dans les bastions retourneront à leurs postes respectifs ou elles resteront jusqu'à demain matin.

Ordre du 1er Décembre 1792. L'an 1er de la République.

Le Général recommande à ces Concitoyens et aux Officiers de la garnison, il les prie d'avoir la plus grande attention aux portes et aux ponts de la Ville sur tout quand on fait entrer ou sortir de nos troupes. L'histoire militaire fournissant

des exemples très multipliés qu'en ouvrant des portes ou poternes pour y faire entrer les troupes de la garnison, les ennemis y sont entrés en même tems, et se sont rendus, de cette manière maître de portes très importans que peut-être ils n'auraient jamais pû prendre par une attaque en règle. Si les Citoyens commandans les gardes des portes croyent avoir besoin de secours, *ils doivent s'adresser aux bastions ou postes les plus voisins* d'où l'on détachera provisoirement quelques hommes; et ils enverront ensuite une Ordonnance à cheval au Quartier-Général pour qu'il leur soit envoyé du renfort pris dans les Corps de reserve.

Les Commandans des postes surveilleront avec soin, que les gens de garde ne s'endorment pas dans les Corps de gardes pendant la nuit; ils feront faire des patrouilles continuelles dans la fausse braye, c'est à dire au bas du rempart, et ils auront toujours un poste fixe de six hommes pour le moins, en bas de chaque angle flanqué des bastions. Ils recommanderont à tout leur monde, d'observer avec le plus grand soin tout ce qui se passe dans le fossé, et principalement dans les endroits où ils sont *peu profonds et pleins de roseaux*. En cas qu'ils s'apperçoivent que l'ennemi voulut y jetter des fascines ou des planches pour se former un passage, ils tireront sur ceux qui les porteront, ayant soin de bien ajuster leurs coups afin de ne

point brûler, de la poudre inutilement. Et si nonobstant, ces précautions, les ennemis parvenaient à se former un passage, soit avec des fascines, soit avec des planches, on se présentera au bout de ce passage pour tirer sur l'ennemi; on lui présentera, la Bayonnette, qui entre les mains de braves gens, bien résolus à défendre leur liberté est une arme redoutable, et doit former un obstacle insurmontable aux Assaillants.

Les Citoyens Chefs des Corps feront lire dans la journée cet ordre à tous les individus qui se trouvent sous leur commandement.

Pour Extraits conformes à mon Livre d'ordre, et Copies collationnées sur celui.

(*Signé*) VAN HELDEN.

NB. On voit, par les pièces cottées N°. 29. et N°. 30. que j'ai défendu la ville de *Francfort* par tous les moyens qui étaient en mon pouvoir. On voit par la pièce cottée N°. 31. que j'ai pris toutes les précautions auxquelles un Commandant de place peut-être tenu, et que je n'ai négligé aucune des mesures nécessaires dans la circonstance ou je me trouvais. La Calomnie a cependant osé avancer, jusque dans le sein de ma Patrie, que j'avais été *surpris* par l'Armée Prussienne et Hessoise, et que je n'avais pas *veillé* à la défense de la ville de *Francfort*. Je ne sais pas, si la calomnie trouvera

de son goût les preuves que j'offre ici, mais je sais bien qu'il est dans tous les pays des hommes qui trouvent plus commode et plus simple de noircir la réputations d'un Général intègre que de rendre justice à son zèle et à son patriotisme. J'ajouterai ici pour laisser cette espèce de gens sans ressources (car il suffit pour cela de faire connaître la verité) que bien loin d'avoir été *surpris*, j'avais pris toutes les précautions qui sont au pouvoir d'un homme actif, intelligent et qui à l'experience de son Art. Indépendamment des dispositions énoncées dans le cours de cet ouvrage, et des postes déjà établis avant la sommation, j'avais placé sous le commandement d'un Capitaine du 7me Bataillon des *Vosges* une garde à la porte qui donne sur le *Mein* (*Fahr-Thor*) avec ordre de surveiller tout ce Rivage, ainsi que les portes et poternes qui y communiquent. La *Porte-Neuve* étant la mitoyenne des trois portes-contre les quelles je prevoyais que l'ennemi dirigerait principalement son attaque, j'y fis marcher un Piquet de reserve; je fis placer des Ordonnances à cheval, à chacque porte, ainsi que sur le pont *du Mein*; j'en plaçai plusieurs a *Saxenhausen*, afin de pouvoir être instruit promptement de tous les mouvemens de l'ennemi ainsi que de tous les événémens quelconques: je pris en un mot toutes les mesures que peut exiger la prudence la plus sévère. Et ce que je dis ici, ne saurait être re-

voqué en doute par *l'envie* et la *Calomnie* elles-mêmes; car, elles auraient à démentir le témoignage de toute une Ville aux yeux de laquelle ces précautions furent prises et ces preparatifs furent faits. Mais, je le repète, il est des gens aux quels on ne prouve que bien difficilement qu'il fait jour en plein midi, ce sont ceux *qui ne veulent pas* y voir clair.

N°. 32.

Extrait du Journal de l'Armée du Roi de Prusse du 1 *au* 3e. *Decembre.* Berlin 6 *Decembre* 1792.

. . . . . Pour assurer tout à fait notre expédition, le Duc de *Weimar* à dû se porter avec les Régiment de *Lothem* et de *Katte* sur notre droite. Vers les 9 heures (2 Decembre) l'attaque de la Ville commença de la manière suivante.

Les Bataillons Hessois marchaient aussi à couvert qu'il était possible contre les portes dittes, la *Porte neuve* et de la *Toussaint*; *ils les trouvèrent fermées et les ponts levés.* Les Soldats ennemis étaient sur les remparts d'ou ils faisaient un feu de mousquetterie, (les bourgeois avaient refusé de leur donner les canons) aussitôt que nous nous trouvames assez près, on fit avancer

les canons pour tirer contre les portes. Mais comme cette manoeuvre n'eut pas de succès, on fit encore avancer les Chasseurs: et après un combat d'une heure et demie, *la porte fût enfoncée*, et par le secours des habitans les ponts fûrent baissés. Pour lors tous ceux qui se trouvèrent à portée, pénétrèrent dans la ville. La plus grande partie de la garnison Française qui se trouvait sur le rempart, ainsi que le Commandant le Général *Van Helden*, fûrent faits prisonniers de guerre . . . . . 5 Officiers des gardes Hessoises ont été tués à cette attaque, huit ont été blessés parmi lesquels se trouve le Prince de *Hesse-Philipsthal*. . . . .

NB. On voit, quoi que la calomnie ait ôsé avancer dans le tems contre la garnison Française, que les portes étaient fermées et les ponts lévés; on voit que sans Artillerie et sans Munitions, la garnison Française opposa la résistance la plus opiniâtre à l'Armée Prussienne et Hessoise.

N°. 33.

Le Colonel Aide de Camp de Manstein, *au Général* van Helden *à* Ziegenhain.

MONSIEUR!

Je puis avoir la satisfaction de vous dire que Sa

Majesté le Roi mon maitre a donné ordre à son Département des affaires étrangères, de faire déclarer à Monsieur *Barthelemy*, Ambassadeur de la République Française à *Basle*, par Monsieur le Comte de *Hardenberg* Ministre d'État du Roi, que vous de votre côté, (en qualité de Général Commandant) n'aviez manqué en rien à la défense de la Ville de *Francfort* qui vous avait été confiée, et que tout au contraire vous aviez pleinement satisfait à votre devoir.

J'ai l'honneur d'être etc.

(*Signé*) DE MANSTEIN.

Berlin le 9 May 1795.

N°. 34.

Le Baron de Hardenberg *à Monsieur le Général* van Helden, *à* Strasbourg.

MONSIEUR!

Ayant duement reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser de *Strasbourg*, en datte du 21 d'Août, je m'empresse, Monsieur, de repondre au désir que vous y témoignez, en vous prevenant que dès le 7e du mois passé j'ai remis au Citoyen Ambassadeur *Barthelemy* une notte qui contenait la déclaration *que vous étiez plus que*

personne en droit de demander de la part du Roi mon maitre.

Je saisis cette occasion pour vous prier Mon Général, d'agréer l'assûrance des sentimens de la considération très distinguée et de la parfaite estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

Monsieur!

Votre etc.

(*Signé*) HARDENBERG.

Basle, le 5 Novembre 1792.

N°. 35.

Lettre de son Altesse Sérénissime le Landgrave de Hesse-Cassel, *au Général* van Helden *à* Ziegenhain.

MONSIEUR!

J'ai reçu la Lettre par laquelle vous m'avez demandé la permission de rétourner en France sur vôtre parole. Quoique j'aime toujours de vous marquer mes égards pour vous, Monsieur, il y à des raisons importantes, qui m'obligent au moment actuel de me réfuser à vôtre démande jusqu'à un échange formel.

Je suis bien parfaitement

Monsieur vôtre très affectionné

(*Signé*) GUILLAUME L.

Cassel le 21 Mars 1795.

N°. 36.

Bureau des Vétérans Militaires Nationaux.

6me *Commission.*

4me *Division.*

Liberté. Egalité. Fraternité.

Les Commissaires etc. au Citoyen Van Helden, *Général de Brigade à* Strasbourg.

Vous trouverez ci joint, Citoyen Général, un Brévet de Vétéran et un Médaillon. Nous nous sommes empressés de vous en faire l'envoy, comme étant une marque distinctive due à vos bons et anciens services. (*Signé*) MARTIQUE.

Paris le 27 *Fructidor, l'An* 3me *de la République Française une et indivisible.*

N°. 37.

Témoignages fournis par plusieurs Généraux de la République Française.

Armée du Rhin et Moselle.

Au Quartier-Général à *Oltmansheim* le 22 Fructidor. An 3me de la République Française.

N° 1. C'est avec bien du plaisir que j'atteste

que le Citoyen *Van Helden*, (avec qui j'ai servi étant Adjudant Général ensemble en 1792) non seulement à toujours, à ma connaissance, manifesté un attachement sincère pour sa Patrie adoptive, mais qu'il a montré un Zèle des plus marqués dans ses fonctions qu'il remplissait avec distinction, tant par ses connaissances acquises, que par son expérience dans l'Art de la guerre.

Le Général de Brigade etc.

(*Signé*) XAINTRAILLES.

N°. 2. Je soussigné, certifie avoir vû servir le Citoyen *van Helden* pendant la Campagne de 1792, en qualité de Colonel Adjudant-Général à l'Armée du Rhin; que cet Officier a rempli les devoirs de sa place avec beaucoup de Zèle et de talens; et qu'il jouissait à l'Armée d'une bonne réputation justement acquise.

Le Général de Division, Inspecteur-Général de l'Infanterie de l'Armée.

(*Signé*) SCHAUENBURG.

Strasbourg le 23 Fructidor. An 3.

N°. 3. Je soussigné certifie que j'ai connû le Citoyen *van Helden*, comme Adjudant-Général du grade de Colonel pendant le 1re Campagne, qu'il a servi avec beaucoup de Zèle, qu'il était très estimé à l'Etat-Major par sa bonne volonté, son habitude au travail, son expérience, et ses

connaissances. Il est en état d'être très utilement employé.

Le Général de Division Commandant L'aile droite.

(*Signé*) DESAIX.

Au Quartier-Général de *Landzeer* 24 Fructidor. L'an 3.

Armée devant Mayence.

N°. 4. Je certifie avoir constamment reconnû dans le Citoyen Général *Van Helden*, Général de Brigade, une probité inaltérable, un civisme prononcé et des talens militaires, dont il a donné des preuves honorables pendant tout le tems que j'ai servi avec lui dans la Campagne de 1792, époque ou il était Adjudant-Général.

Le Général de Brigade,

(*Signé*) L. J. CAVROIS.

Haubenheim 24 Fructidor. L'an 3.

N°. 5. Je certifie qu'ayant particulièrement connû le Général *Van Helden* pendant que j'étais employé à l'Etat-Major Général de l'Armée du Rhin, j'ai toujours reconnu dans ce Général des talens militaires, une très grande activité, et le desir le plus prononcé de concourrir de tous ses moyens au succès des armes de la République Française, que c'est à lui que l'on a dû la conservation d'une nombreuse Artillerie qui à cette époque avait été

abandonnée sans défense, à *Lauterbourg*, et que l'ennemi avait formé le projet de venir enlever.

Le Général de Brigade etc.

(*Signé*) THOLMÉ.

Au Quartier-Général à *Alsheim*
le 25 Fructidor, An 3.

Armée des Alpes et d'Italie.

No. 6. Le Général d'Armée des *Alpes* et *d'Italie*, certifie que le Général de Brigade *Van Helden* a servi sous ses ordres en qualité d'Adjudant Général faisant fonctions de Chef de l'Etat-Major de l'armée sur la *Lauter*, qu'il commandait en 1792; qu'il a fait preuve de capacité, de zèle, de patriotisme dans cette place; qu'il s'est prononcé vigoureusement à *Saverne*, et qu'il est très digne, *sur tous les rapports*, d'être employé comme Général de Brigade.

(*Signé*) KELLERMAN.

Au Quartier-Général à *Nice*,
le 28 Fructidor. *An* 3.

NB. On voit par le témoignage des Généraux avec qui ou sous les ordres de qui j'ai servi, que j'ai été assez heureux pour mériter leur estime, et que j'ai fait constamment mes efforts pour y répondre.

N°. 38.

Lettre de son Altesse Sérénissime de Landgrave de Hesse-Cassel *au Général-Major* Van Helden.

MONSIEUR!

J'ai appris avec bien du plaisir vôtre heureuse arrivée à *Strasbourg*, et l'accueil amical que vous avez trouvé parmi vos Compatriotes. Désirant vivement de contribuer à tout ce qui peut vous être utile dans vos affaires, j'ai chargé mon Collegai de guerre de vous faire expédier le Certificat dont vous avez besoin . . . . . .

J'aurai toujours un sensible plaisir de réaliser en toute occurense les sentimens de la parfaite estime avec laquelle je suis.

Votre très affectionné,

(*Signé*) GUILLAUME, L.

Cassel ce 13 Octobre 1795.

N°. 39.

Extrait des Lettres du Comte de Bohlen, *Aide de Camp Général.*

MONSIEUR!

Je n'ai pas manqué, aussitôt la reception de la

lettre dont vous m'avez honoré, du 6 du courant, de rendre compte du contenu à Monseigneur le Landgrave, il ne fallait qu'instruire son Altesse Sérénissime pour que ses ordres pourvussent aussitôt aux besoins de vos frères d'armes . . . . . Mon Sérénissime Maître est bien éloigné de vouloir appésantir le sort des malheureuses et innocentes victimes de la guerre. *N'ayant point été informée des besoins dont ils manquaient.* Son Altesse Sérénissime y à pourvû des ce moment . . . . Vous reconnaîtrez dans les ordres qui viennent d'être donnés, mon Général, le sentiment unanime de la Nation Hessoise, du Prince comme leur chef jusqu'au dernier individu, qui s'impose pour la première vertu l'humanité, après celle du courage militaire . . . . . .

(*Signé*) *Comte de* BOHLEN.

Cassel 12 Août, et 26 Septembre 1794.

N°. 40.

Les Prisonniers de guerre du Fort de Ziegenhain au Citoyen Van Helden *Général.*

Nous nous empressons, digné Général, sitôt nôtre retour dans nôtre Patrie à vous donner de nos nouvelles et à vous témoigner nos sentimens de reconnaissance. Nous desirons tous que vous

soyez rentré au sein de nôtre Patrie pour recevoir les honneurs qui sont dûs à vôtre bravoure, et vôtre Patriotisme. Hatez donc, brave Général, vôtre liberté. Ah, s'il était en nôtre pouvoir, si nous pouvions dis-je, être vos libérateurs, quelle joye ne serait ce pas pour nous? de pouvoir par cette manière réciproquer les services que nous avons reçu de vous. Daignez donc recevoir les sentimens de la plus vive reconnaissance qui vous est duë à juste titre, puisque c'est à vous, en partie, que nous sommes redevables de nôtre liberté.

Soyez persuadé, Général, des sentimens d'attachement, amitié et reconnaissance des vos soldats et frères d'armes.

(*Signés*) G. LOUIS, MARIN,
Caporal du 7me Bataillon des Vosges, et plusieurs autres signatures.

N°. 41.

Extrait de deux Rapports de Custine.

Rapport du 3me Decembre 1792.

„ J'approchais, lorsque je fus informé que le „ Commandant de *Francfort* ayant négligé de „ prendre des précautions contre les habitans,

„ ceux ci s'étaient emparés des portes et les „ avaient livré aux ennemis . . . . . "

(*Signé*) CUSTINE.

NB. On voit ici clairement l'imposture et la mauvaise foi. Les pièces ci dessus mentionnées, et sur tout la notoriété publique, démontrent incontestablement que j'avais pris toutes les précautions possibles afin de ne pas être surpris; que je n'avais aucun moyen quelconque pour contenir ce que *Custine* apelle *les habitans* de *Francfort*, et que c'étaient les fausses promesses de ce Général, qui avaient porté les Francfortois à s'opposer à l'attaque de leur Ville, et à entraver mes ordres. On a vû de quelle manière le Général *Custine s'approchait* pour venir à mon secours, et avec quel *empressement*, il cherchait à délivrer la garnison de *Francfort*.

C'est une chose curieuse en fait d'Art-Militaire, que la maniere dont *Custine se préparait* à secourrir *Francfort*. Lorsqu'il avance, dans son rapport qu'il *s'approchait* de cette Ville, lorsqu'il en apprit la reddition, il prouve incontestablement l'obligation ou il était, et l'engagement qu'il avait pris de la secourrir, et il prouve par conséquent qu'il aurait *dû se trouver* devant les portes de *Francfort*, en même tems que les Prussiens et les Hessois.

Il est facile de montrer que le Général *Custine*

n'avait point l'intention de secourrir la Garnison Française de *Francfort*, et que quand bien même ce Général en aurait eu sincerement le desir, il s'était mis dans l'impossibilité de le remplir, par une suite des mauvaises manœuvres et de l'impéritie aux quelles il s'était abandonné.

En effet, dès avant cinq heures du matin, ainsi qu'on l'a vu dans le cours de cet ouvrage, j'avais expédié au Général *Custine* une Ordonnance pour l'informer des mouvements de l'ennemi; à six heures et demi, j'expédiai une seconde Ordonnance à ce Général, par la quelle je l'informai de la marche des Colonnes ennemies sur *Francfort*. En supposant même qu'aucune de ces deux dépêches ne lui fussent parvenues, ce Général *avait du* être instruit des mouvements de l'ennemi, d'une manière aussi précise et aussi prompte que je le fusse moi-même; car, *Custine* se trouvant en face des Prussiens, ses Patrouilles et ses Avant-postes ne manquèrent certainement pas de l'informer que l'ennemi était en pleine marche longtems avant la pointe du jour. Les Avant-postes de *Custine dûrent* lui donner connaissance de cette marche dont le premier résultat fût, que dès sept heures et demi du matin le poste *d'Ober-Urzel* fut attaqué, emporté et l'aile gauche de l'Armée de *Custine* entamée.

On voit clairement que les Avant-postes de *Custine* n'avaient pû laisser ce Général dans l'ignoran-

ce de ce qui se passait du côté des Prussiens, lorsque mes Patrouilles m'en instruisaient si exactement.

Custine loin de faire des dispositions pour secourrir *Francfort*, avait pris toutes ses mesures pour se replier sur *Mayence*, et dès la veille de l'attaque tous les effets, et les bureaux de l'Etat-Major avaient été emballés, et la demolition du pont sur la *Nidda* était *déja* commencée. *Custine* avait si peu l'intention de secourrir *Francfort*, et il en exprimait cependant si bien le desir aux yeux des soldats, qu'il ne pût ni contre dire la deposition qui fût faite contre lui, et en sa présence, à cet égard, au Tribunal Révolutionnaire, ni trouver même une raison valable pour y répondre.

Voici cette deposition, „ le Citoyen *Claude Cé-* „ *ron* âgé de 27 ans, dépose que *Custine* avait „ fait avertir les Grenadiers de manger la soupe „ et de boire l'eau-de vie *avant d'aller* au secours „ de *Francfort*, *qu'ils auraient desirés y voler sur* „ *le champ*." On à vû dans le cours de cet ouvrage que *Custine* s'était tellement embarrassé dans ses bravades et dans ses dispositions Militaires, qu'il s'était placé dans l'impossibilité de secourrir *Francfort*, *à moins de livrer entièrement l'Armée Républicaine aux ennemis*. Ce Général voyait avec plaisir l'inévitable et prochaine prise de la Ville de *Francfort*, parce qu'il se flattait de trouver *dans sa reddition*, un prétexte *découvrir ses fautes militai-*

res, et de rejetter tout l'odieux des désastres de cette fin de Campagne ; (que j'avais pris la liberté de lui predire avec toute la delicatesse dont un Officier subordonné doit en user envers son Général en Chef, affin de le porter à des réflexions qui auraient pû le déterminer à changer, pendant qu'il en était encore tems, des dispositions qui me paraissaient très dangereuses pour le salut et la conservation de l'Armée Républicaine) sur le Commandant et la Garnison Française de cette place. Et ce n'est pas une conjecture que je me permets ici sur le Compte du Général *Custine*, je ne fais que répeter ce que la voix publique, et des témoins oculaires dignes de toute confiance, se sont empressés dans le tems de publier à ce sujet.

Rapport du 7 Decembre 1792.

„ Je ne puis dissimuler à la Convention Natio-
„ nale l'indigne trahison qui a donné lieu à la
„ prise de *Francfort*, à l'assassinat de nos frères
„ d'armes. 300 d'entr'eux sont tombés sous les
„ couteaux des assassins etc.

„ J'envoye à la Convention Nationale un de ces
„ couteaux pris dans les mains d'un de ces assas-
„ sins, les couteaux étaient tous du même mode-
„ le, près de 10 mille hommes étaient en armés.
„ 150 Charpentiers destinés à ouvrir les portes
„ étaient arrivés de *Nassau* appartenant au Land-
„ Grave dans deux bateaux. Et le Général *Van*

„ *Helden* qui commandait à *Francfort*, *ose dire* „ n'avoir point été instruit de cette arrivée, non „ plus que de la fabrication et de l'arrivée de ces „ coûteaux, et d'avoir reçu les éloges de ses en- „ nemis.

„ Et dans une heure et demi, une Ville qui a „ des fossés *remplis de douze pieds d'eau*, larges „ de 16 toises, a été emportée par le peu de soin „ qu'il avait pris *pour être informé d'avance* de ce „ qui se tramait sur la sureté de ses postes.

„ J'aime à penser que le peuple a été plus aveu- „ glé que criminel, et qu'accoutumé à courber „ sous le joug des *Autrichiens* il les a crû dès „ géans."

(Signé) CUSTINE.

NB. Il est plaissant de remarquer qu'il n'y avait pas un seul Autrichien parmi les Assaillants.

On a vû dans tout le cours de cet ouvrage si j'avais pris *peu de soin* pour être informé *d'avance* de ce qui se passait tant au de hors qu'au dedans de *Francfort*; si j'avais négligé d'en instruire le Général *Custine*; si je ne lui avais pas au contraire, témoigné de vives et continuelles inquiétudes à ce sujet auxquelles ce Général ne repondait que par de sanglantes ironies.

Pour donner une preuve irrécusable de la *surveillance* que je n'ai cessé d'aporter à la defense de *Francfort*, il me suffit d'attester le témoignage

des Citoyens *Du Rozel*; *Bertrand*, *Bailly*, *Fischer*, et de plusieurs autres Officiers, temoins oculaires des faits ci dessus mentionnes; lesquels Officiers existent, et sont dignes, sous tous les rapports, de toute confiance. Ils attesteront, qu'après avoir fait la derniere visite des postes au commencement de la nuit du 1er au 2 Decembre, je commis deux Officiers de troupes de ligne et notamment l'Adjudant-Major du 2me Bataillon du 82me Régiment pour *surveiller* en secret le service de quelques postes, et particulièrement celui de deux portes dont les Commandants de garde me paraissaient avoir peu d'expérience militaire, à raison de leur peu d'ancièneté dans le service.

A 7 heures du matin (heure qui avait été fixée, comme j'en ai été instruit depuis, pour le commencemeet de l'attaque, laquelle fut cependant différée plus d'une heure par un accident imprévu) une troupe de garçons de metier se montra *déjà* a une des portes dont je viens de parler; mais les ayant trouvées parfaitement gardées et surveillées, ils se rétirérent tout de suite. On voit donc clairement que la surveillance, les soins, et les précautions que j'avais apportés a la défence de tous les postes, pûrent seuls empêcher qu'une des Portes Capitales ne fût ouverte à l'ennemi dès le commencement de l'attaque. Il est même impossible de révoquer en doute l'assertion que je don-

ne ici, si l'on fait attention qu'une troupe ennemie se presenta devant cette porte, y fit un simulacre d'attaque, mais qu'elle l'abandonna du moment qu'elle s'apperçut que cette porte était parfaitement gardée.

Les Citoyens *Du Rozel*, *Bertrand*, *Bailly* et *Fischer* attesteront de même, que d'abord après que j'avais eu connaissance de l'approche des ennemis, je me suis rendu aux postes et aux portes, pour indiquer par moi-même, les Officiers qui y commandaient, les précautions qu'ils avaient à prendre, et leur instruire de ce qu'ils avaient à observer, et à faire, pour la sureté et la défense de leur postes respectifs; et qu'ayant été interrompû par l'arrivée d'une dépêche du Général en Chef, j'ai invité le Lieutenant Colonel *du Rozel* de poursuivre, sur le même pied, les instructions dont il venait d'être témoin, à tous les postes où je n'avais pû me rendre encore en personne.

Les *Faux-dénonciateurs* ont sans doute des grandes ressources; personne n'en est plus convaincu que moi, puisqu'ils ont si longtems essayé de me rendre leur victime. Mais comme la vérité ne peut jamais cesser de l'être, il est devenu impossible même à la calomnie, je ne dis point de prouver, mais de montrer avec quelqu'ombre de vraisemblance que pendant tout le tems de mon sejour a *Francfort*, et pendant tout

le tems de l'attaque de cette Ville, j'aie pû me rendre coupable de la moindre négligence, que j'aie négligé aucune précaution quelconque pour garantir l'intérieur de cette place contre les tentatives des malintentionnés, et l'exterieur contre les attaques de l'ennemi. De plus, j'ajouterai que quand j'aurais vû se former sous mes yeux le complot de livrer aux ennemis les portes de la ville, (comme effectivement je vis les garçons de metier se rendre aux portes avec leurs outils) il m'était à peu près impossible d'empêcher l'exécution d'un semblable complot, si leurs Auteurs s'étaient opiniâtrés à la poursuivre. Car, quels moyens le Général *Custine* avait-il laissé à ma disposition pour contenir les mouvements d'une populace de 7 a 8 mille ames, entièrement vouée aux désordre, et interressée au succès des troupes Prussiennes et Hessoises?

Et cependant, malgrez l'extrême insuffisance de mes moyens de répression ou de défense, tous les postes avaient été si bien assûrés, qu'aucun n'a été emporté qu'après l'épuissement total de Munitions; et l'ennemi n'en à pris possession d'aucun que longtems après que la garde aux quelles quelques un de ces postes avait été confiée, les eût abandonné séduite par les insinuations les plus perfides, ainsi que je l'ai expliqué dans le cour de cet ouvrage.

Si je fournis à chaque instant une telle surabondance de preuves, tout homme impartial, sentira que la calomnie prenant toutes sortes de figures, l'homme honnête se trouve réduit à arracher successivement tous les masques dont elle cherche à se revêtir.

Custine a beau donner 12 pieds d'eau aux fossés de *Francfort*, il n'en est pas moins à la connaissance publique qu'une partie des fossés environnans cette Ville était *presque à sec*, et des soldats ennemis les franchirent et parvinrent au pied des remparts; on a vû, par les réponses même de *Custine*, que j'avais bien prévû les accidens et que j'avais cherché *d'avance* à y remedier.

Je ne sache pas que ce soit un crime d'être loué par des généraux ennemis lorsqu'on leur a opposé une opiniatre résistance;

Mais *Custine* a raison lorsqu'il avance que *j'ose dire* n'avoir pas été instruit de la fabrication des 10 mille couteaux et de l'arrivée des 150 Charpentiers. Dans le grand rapport que je fis le 2 Décembre au soir, au Général *Custine* je ne parlai pas même de ces deux faits: 22 Officiers des plus marquans de la garnison Française gardèrent avec moi, le plus profond silence sur ces deux faits. J'ai conservé heureusement *l'original* de ce rapport revêtu de la signature des 22 principaux Officiers, et ce rapport eût dû suffire au Général

Custine pour ne lui laisser aucun doute sur la manière dont il devait rendre compte à la Convention Nationale de la prise de *Francfort*, si ce Général n'avait pas eu besoin, pour sa propre justification, d'alterer en tout point la vérité.

Les 22 Officiers et moi n'ont pas parlé des 10 mille couteaux, parce quâ moins de deviner les fables que *Custine* voudrait bien inventer à *Mayence* le 3 Decembre, il nous était absolument impossible d'en parler le 2e. à *Francfort*.

Les 22 Officiers et moi n'avons pas parlé des 150 Charpentiers arrivés de *Hanau*, par la même raison; car nous n'avions pas je le répète, le talent de deviner ce qui devait sortir du cerveau de *Custine*. Mais quoique cette *arrivée* soit une fable, l'honneur de l'invention n'appartient pas tout à fait à ce Général.

Le fait est, que les garçons de metier de *Francfort* pour se disculper des excès auxquels ils s'étaient abandonnés, imaginèrent de faire tomber l'odieux sur leurs confrères, non pas de *Nassau*, mais de *Hanau*; ils s'empressèrent de divulguer et de propager cette *fable*, car les garçons Charpentiers de *Hanau* n'arrivèrent point à *Francfort*. Ce ne fût que trois ou quatre jours après la prise de la Ville de *Franç-*

fort, qu'il fût question *pour la premiere fois* dans cette Ville de cette fable absurde; et *Custine* était d'autant moins excusable de la *débiter* le 7 Decembre à la Convention Nationale, que dès le 6, je lui avais fait part moi-même de ce bruit absurde des 150 Charpentiers qu'on avait essayé *la veille* de repandre dans le public.

N°. 42.

Témoignage remis au Général Van Helden *par plusieurs Représentans du Peuple, membres du Conseil des cinq cents, et du Conseil des Anciens.*

Nous devons au Général *Van Helden* la justice de déclarer que dans les différentes fonctions Militaires qui lui ont été confiées, particulièrement dans le Département du Bas-Rhin, il a dès les premières Epôques de la révolution, donné les marques de l'intérêt et du Zèle le plus vif qui l'attachaient à la cause de la liberté, et qu'il à servi *dans tous les tems* avec tout

le devouement qui caractérise un vrai Républicain.

(*Signés*) BERTRAND.
LOUIS.
KAUFFMAN.
BELIN.
BENTABOLLE.
JOHANNOT.
DENTZEL.
KARCHEN. etc. etc.

Paris le 10 Nivose,
l'An 4me *de la République.*

APPENDICE.

J'ai prouvé ce me semble, d'une manière authentique et incontestable que j'ai suivi, dans tous les tems, la conduite que l'honneur et le dévoir me prescrivaient de suivre. Mais la calomnie n'a jamais fini, et si elle est forcée de convenir que j'ai défendu vaillament la Ville de *Francfort*, elle s'en dédomage en avançant que j'aurais dû évacuer cette Ville pour réjoindre l'Armée du Général *Custine*. Ces propos qui

ont été jettés dans le public et répandus avec affectation, dans ma Patrie, par des personnes, qui se croyent intéressées à me nuire, se trouvent suffiçamment réfûtés par tout ce que j'ai dit jusqu'ici. J'y ajouterai cependant quelques réflexions.

J'ai tenu dans la Ville de *Francfort* jusqu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ne restat plus une cartouche à mes Soldats.

Les ordres de défendre la place, (ordres dont j'étais dépositaire) étaient *positifs* et ne pouvaient me permettre d'évacuer cette Ville sans recevoir une ordre exprès et formel. Le Général *Custine* m'avait d'ailleurs garanti qu'il viendrait promptement à mon sécours, *en cas d'attaque.*

J'étais *moralement* certain que *Custine* ne viendrait pas à mon secours, quoique j'eusse de sa main des assûrances *matérielles* qu'il *viendrait.* A moins de trahir ouvertement sa Patrie, et d'exposer toute l'Armée Française à une défaite presqu'inévitable, le Général *Custine* ne pouvait plus songer à secourir *Francfort*, au moment où cette Ville fut attaquée. Car, *Custine* ayant laissé enlèver par les Prussiens le poste *d'Ober-Urzel*, l'aile gauche, de l'armée Française appuyée sur ce poste avait été entamée et culbutée bientôt après; de sorte que dès ce moment, il était devenu physiquement impossible à *Custine* de venir au secours

de

de *Francfort* quand bien même il en aurait eu l'envie. Les Allemands, d'un autre côté, avaient fait passer le *Mein* à un Corps de troupes sous les ordres du Colonel *De During* pour intercepter tout passage par *Saxenhausen*; ils avaient de plus fait filer un gros Corps de Cavallerie, destiné à couper et à prendre de revers toute troupe qui aurait tenté de venir à mon secours. Il n'est aucun Militaire, pour peu qu'il ait une connaissance Topographique du pays occupé par les deux Armées, de leurs positions et *de leurs forces respectives* (car, l'Armée Française était très inférieure en nombre, et principalement en Cavallerie et en Artillerie, à l'Armée Prussienne) qui ne reconnaisse la vérité de ce que j'avance.

J'étais certain de ne pas être secouru par *Custine*, mais j'avais ordre de *tenir* dans *Francfort*; je ne pouvais donc, sous aucun rapport, songer à évacuer cette Ville avant l'attaque. La reflexion la plus simple montrera que quand bien même j'aurais voulû évacuer cette ville, pendant l'attaque et lorsqu'il était démontré que les ennemis allaient s'en rendre maitre, il m'eût été impossible de tenter avec succès cette opération.

Je devais naturellement attendre *jusqu'à la dernière extrémité* avant de songer à évacuer la Ville; mais à ce moment, aurais je pû rassembler toute ma garnison disséminée sur tout les points de défense? n'étais-je pas continuellement entravé dans

l'exercice de mes fonctions? la populace n'interceptait, elle par tous mes ordres? les ennemis n'avaient ils pas pris toutes les mesures militaires tendantes à me couper la retraite soit sur *Höchst*, soit sur les terres de *Darmstadt?*

Sans doute, il m'était possible de *m'échapper* individuellement, de *Francfort*, et de me dérober par cette fuite, à une mort que je regardais comme aussi prochaine qu'inévitable; mais un tel acte de lâcheté n'aprochera jamais de mon ame. J'étais résolu à m'ensevelir sous les ruines de la place qui m'avait été confiée, si j'avais eu les moyens d'en prolonger la defense, ou à périr avec les braves Républicains que j'avais l'honneur de commander. J'étais persuadé que je périrais au moment ou l'ennemi entrerait dans la Ville, et d'après les Loix de la guerre je m'attendais à éprouver ce sort. Un Officier Allemand à même assuré au Citoyen *Bertrand* que les ordres avaient été donnés, dans l'Armée Allemande, de nous passer tous au fil de l'épée comme ayant été pris d'assaut. Cet ordre eût, peut-être été exécuté sans l'intrépidité du Citoyen *Bailly* qui parvint à entrer en pourparlers avec l'ennemi. C'est en partie au succès de sa mission, c'est surtout, à la grandeur d'ame du Roi de Prusse c'est aux soin vigilants et humains du Duc de *Brunswick*, des Généraux Prussiens et Hessois, de plusieurs membres du Magistrat et des véritables Bourgeois de *Francfort*, ainsi q'aux

soins vigilants, à la fermeté et à la conduite digne d'éloges du Capitaine *De Muller*, des gardes Hessoises, (qui commandait le piquet de Grenadiers que le Général ennemi avait donné au Citoyen *Bailly*, avec l'ordre de précéder la colonne,) que je dois la vie, que beaucoup d'Officiers et de Soldats Français doivent la conservation de leur jours. Je me plais à renouveller ici cet homage de reconnaissance, et à rendre à la bravoure comme à l'humanité des Généraux et Officiers Prussiens et Hessois la justice qui leur est duë.

Je ne balançai pas à préferér une mort, que je regardais comme certaine, à une fuite ignominieuse, et aux reproches que j'aurais mérités en abandonnant mes braves frères d'armes, qu'il me devenait impossible de faire sortir de *Francfort* quand j'en aurais eu la volonté. Je me félicite d'avoir partagé la captivité des Républicains Français, puis que j'ai trouvé dans cette captivité même, la douce satisfaction d'être utile à ces braves Soldats, d'adoucir la rigueur de leur sort, et de contribuer à les rendre, enfin, à la liberté et à la République Française.

Je terminerai ces réflexions, par un passage qu'on lit dans l'histoire philosophique de la révolution de France, imprimée à *Paris*, chez *Maradan*, ruë du cimitière André des arts N°. 9, en l'An 5 de la République.

On lit ces mots page 164, livre III, Tome second.

„ On a conjecturé, et avec raison, que *Custine* „ sentant l'impossibilité de conserver *Francfort* „ dont il avait si souvent exalté l'importance, „ aurait désiré que le Général *Van Helden*, ef- „ frayé du danger imminent que courait sa garni- „ son, êut abandonné la place sans la défendre. „ Alors, il aurait accusé cet Officier de lâcheté „ ou de perfidie, et lui-même se trouvant à cou- „ vert des reproches, il pouvait replier son Ar- „ mée sur *Mayence*, en fulminant contre les lâ- „ ches et les traîtres dont la conduite avait dé- „ truit les projets les mieux concertés, et arraché „ des mains du Général une Victoire infaillible."

F I N.

* *
*

De l'Imprimerie de J. J. STUERMAN
à la HAYE.

ERRATA.

Page 4, ligne 13: tombeau, *lisez:* tombeau.
— 12, — 11: defendeoient, *lisez:* defendaient.
— 21, — 7: des naecte forteresse, *lisez:* dans cette forteresse.
— 26, — 12: m'apprenant, *lisez:* en m'apprenant.
— 27, — 6: resoudra, *lisez:* resoudre.
— 29, — 5: répresentant, *lisez:* représentent.
Idem — — 20: server, *lisez:* servir.
Page 31, — 21: *une grace ou employ*, *lisez:* *une grace ou un employ.*
Idem — — 24: ces principes, *lisez:* ses principes.
Page 51, — 24: assertiou, *lisez:* assertion.
— 71, a la premiere ligne: rameur, *lisez:* rumeur.
— 105, ligne 23: aussi je ne doute, *lisez:* aussi je ne doutai.
— 114, dernière ligne: l'assistana, *lisez:* l'assistance.
— 124, ligne 26: sorter, *lisez:* sortir.
— 125, — 25: n'oublialt, *lisez:* n'oubliait.
— 130, — 2: laise, *lisez:* laissé.
— 140, — 25: ville couverte, *lisez:* ville ouverte.
— 142, — 28: laisserant, *lisez:* laissèrent.
— 152, — 17: Assiègnants, *lisez*, Assiégeants.
— 158, — 17: pour server, *lisez:* pour conserver.

Page 238, ligne 9 et 10: incontablement, *lisez*: incontestablement.

— 262, — 5: portes, *lisez*: postes.

— 268, — 10: 5 Novembre 1792, *lisez*: 5 Septembre 1795.

— 272, — 16: *sur*, *lisez*: *sous*.

— 273, — 10 et 11: Collegai, *lisez*: Collègue.
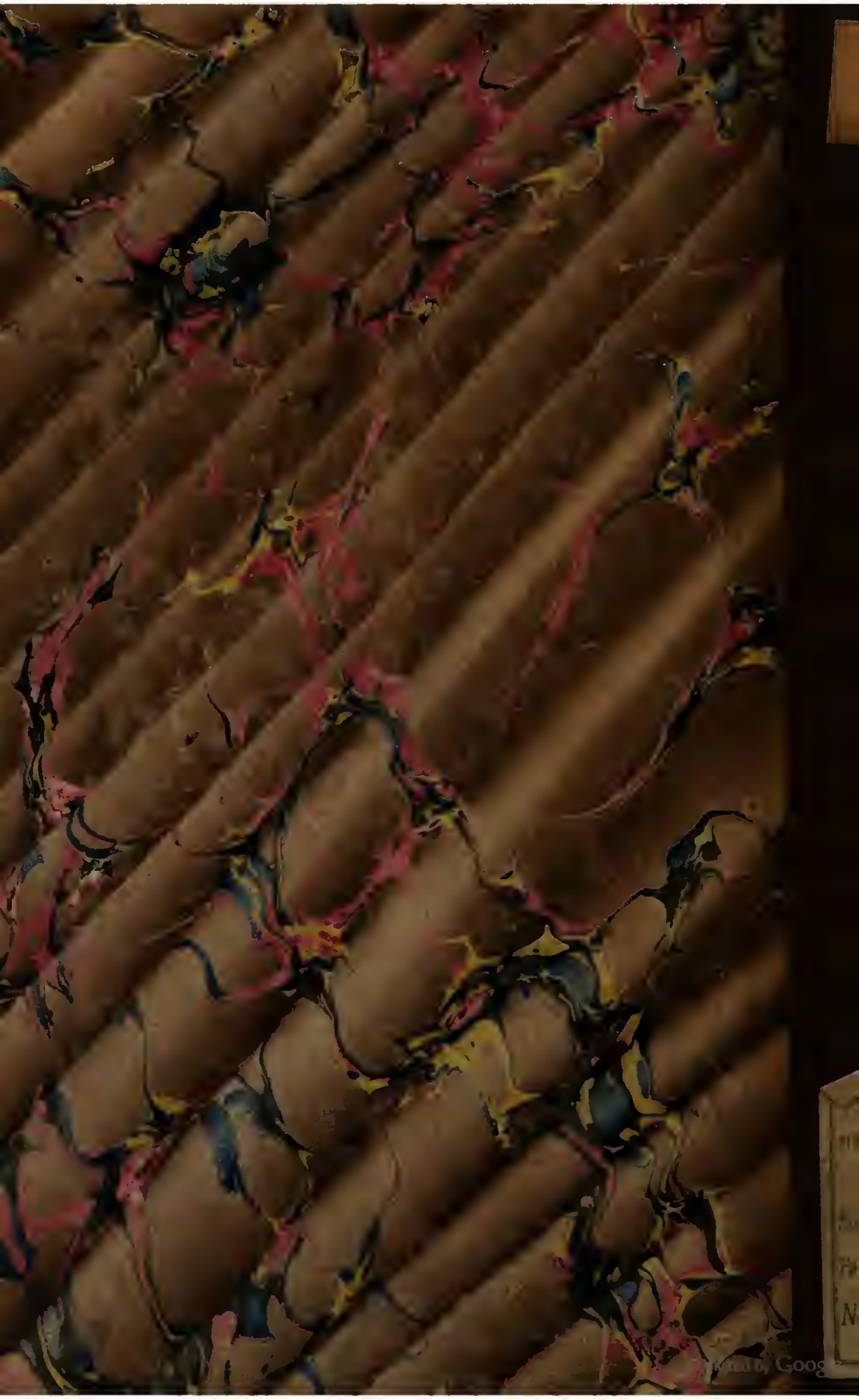
582928
SBN